VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1862
Abonnement annuel : 125 € - le numéro : 2,45 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Dijon Céréales : on remet tout à plat !



La coopérative agricole côte-d'orienne fait le constat d'une perte financière importante due à de multiples facteurs. Cette situation l'oblige aujourd'hui à travailler à un rapprochement avec la coopérative Bourgogne du Sud, à renouveler sa gouvernance, et à imaginer une stratégie apte à redonner des marges de manœuvre pour l'avenir.

Page 03



P.07
ACTUALITÉS *Départements*
Aides// La Nièvre se rappelle à la Région



P.15
PRODUCTIONS *Cultures*
Climat et ravageurs // De l'impasse technique à l'action collective



DeLaval

P.16
DOSSIER *Équipements*
Matériel de traite // Des faisceaux trayeurs de plus en plus performants

Encarts : Depliant Delta force (Buchez /De Brun/Demeterre/Sv Pro)(sur certains cantons), mailing Dafp (sur certains cantons).





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 GIEE MAGELLAN : 10 ANS, ÇA SE FÊTE !

.05 PRÉDATION : LE LOUP COURT TOUJOURS

.06 PRODUCTIONS VÉGÉTALES : ÇA RESSEMBLE À UNE IMPASSE

.07 AIDES : LA NIÈVRE SE RAPPELLE À LA RÉGION

.08 FINALE DE JUGEMENT DE BÉTAIL : UNE TRADITION DÉCENNALE

.09 CESSATION D'ACTIVITÉ : ANTICIPER SEREINEMENT SON AVENIR APRÈS LA RETRAITE

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 INDUSTRIE MEUNIÈRE : DES EFFORTS À TOUS LES ÉCHELONS

.11 PRÉVISIONS DE REVENU 2025 - LAIT DE PLAINE : DES REVENUS TIRÉS PAR LA HAUSSE DES PRIX DU LAIT ET DE LA VIANDE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 GDS DE L'YONNE : LE POINT SUR LES MALADIES BOVINES

.13 ÉNERGIES RENOUVELABLES : ET MAINTENANT, DES OMBRIÈRES

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 CHAMBRE D'AGRICULTURE : LE POINT AVEC « MONSIEUR MOUTARDE »

.15 CLIMAT : « LE BEAU TEMPS C'EST CELUI QUI NE DURE PAS »

DOSSIER // ÉQUIPEMENT

.16 MATÉRIEL DE TRAITE : DES FAISCEAUX TRAYEURS DE PLUS EN PLUS PERFORMANTS

RURALITÉ // TERRITOIRES // SANTÉ

.19 EMPLOI : ET MAINTENANT ?

.20 STAGES : UNE PLATEFORME QUI MET EN RELATION AGRICULTEURS ET ÉTUDIANTS

.21 EUREKA : UN PIÈGE À FRELON ASIATIQUE FABRIQUÉ PAR DES PERSONNES EN RÉINSERTION

.22 SANTÉ : LA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ DOIT PROGRESSER

SERVICES

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 OBJETS D'ARTS RÉGIONAUX : UNE VENTE AUX ENCHÈRES À NE PAS RATER

.32 RÉINSERTION : TRACER LES SILLONS DE LA LIBERTÉ



// LE DESSIN

// EN BREF

Budget 2026 Les députés créent un plafond pour l'OFB, relèvent celui des chambres

Les députés ont approuvé le 21 novembre des amendements au projet de loi de finances (PLF) pour 2026, pour geler des plafonds de taxes affectées à certains opérateurs de l'État, le gouvernement se disant *« intéressé »* par la proposition, mais appelant à revoir son périmètre dans la navette parlementaire. *« C'est une année blanche pour les opérateurs »* concernés *« avec des exceptions »*, a défendu le rapporteur général Philippe Juvin (LR), auteurs des amendements adoptés. Ils proposent dans le détail plusieurs mécanismes : plafonner un certain nombre de taxes affectées, qui vont directement à des dizaines d'organismes (Office français de la biodiversité, Caisse des dépôts, etc.) et geler ce plafond au niveau de 2025, pour générer des économies, et donner le pouvoir au Parlement de fixer le montant. La ministre des Comptes publics Amélie de Montchalin (Renaissance) a rendu un avis de sagesse (ni pour ni contre), se disant *« intéressée par le principe de nous dire que toutes les taxes affectées ont un plafond et que les parlementaires, chaque année, le révisent »*. Elle a toutefois appelé à revoir le nombre d'opérateurs concernés lors de la navette parlementaire. Un peu plus tard les députés ont débattu des fonds alloués aux agences de l'eau, adoptant un amendement pour déplafonner leur financement. À cette occasion Amélie de Montchalin s'est dite favorable à débloquer au cours de la navette parlementaire *« 125 millions d'euros »* supplémentaires pour *« le plan eau »*. Contre l'avis du gouvernement cette fois, les députés ont aussi relevé le plafond des ressources affectées aux chambres d'agriculture (de 3,6 millions d'euros).

Assurance agricole Trois députés désignés pour contrôler la réforme de 2022

En séance le 19 novembre, le président de la commission des Affaires économiques, Stéphane Travert, a annoncé la nomination de trois rapporteurs – David Taupiac (Liot, Gers), Thierry Benoît (HOR, Ille-et-Vilaine) et Julien Brugerolles (GDR, Puy-de-Dôme) – pour la séance de contrôle du 8 janvier portant sur l'échec de la réforme de l'assurance récolte. Instaurée en mars 2022 pour mieux protéger les agriculteurs contre les aléas climatiques, la mesure n'a pas rencontré le succès escompté. Selon le bilan des deux premières années de mise en œuvre de la réforme de l'assurance récolte, présenté en commission chargée de l'orientation et du développement des assurances garantissant les dommages causés aux récoltes (Codar), seulement 18,3 % des surfaces agricoles utiles étaient assurées en 2024, malgré des objectifs de couverture bien supérieurs.

// EN IMAGE

Mobilisation 10 000 agriculteurs attendus le 18 décembre à Bruxelles



DR

Selon le Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne Copa et son alter ego des coopératives (Cogeca), ce sont plus de 10 000 agriculteurs qui sont attendus à Bruxelles pour *« dénoncer l'approche de plus en plus "trompeuse" de l'Union européenne en matière d'agriculture »*, annonce-t-il dans un communiqué du 21 novembre. Le Copa-Cogeca qui invite à une grande manifestation paneuropéenne qui aura le soutien des principaux syndicats agricoles européens (FNSEA, JA, DBV, Coldiretti, Confagricultura, Coag, Asaja…). Le Copa dénonce le double langage des dirigeants de la Commission européenne qui *« présentent l'agriculture comme un secteur stratégique »* alors même que leurs propositions *« signalent un recul par rapport aux ambitions agricoles communes de l'UE »*. Cette manifestation aura lieu quelques heures avant le départ de la présidente de la Commission européenne, Ursula Von Der Leyen pour le Brésil afin de conclure l'accord avec le Mercosur. Les agriculteurs européens réclament des *« règles commerciales équitables et transparentes qui protègent les normes de l'UE et les secteurs les plus sensibles »* ainsi qu'une *« véritable simplification, une meilleure réglementation et une sécurité juridique »*, conclut le communiqué.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 125 € - **Prix au numéro :** 2,45 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

• **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
• **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// ÉCONOMIE

21

Dijon Céréales veut remettre le bon cap

Confrontée à une perte financière importante liée à différents facteurs, la coopérative agricole côte-d'orienne travaille à un rapprochement avec Bourgogne du Sud, change son équipe dirigeante et veut se recentrer sur ses métiers de base.



Arrivé il y a huit ans, Christophe Richardot va quitter la direction générale à la fin de l'année.



Benoît Collardot, agriculteur à Flagey-Echezeaux et actuellement vice-président du conseil d'administration de Dijon Céréales, est pressenti pour prendre la présidence, le 18 décembre.

On parle d'alignement de planètes lorsqu'une situation connaît une issue positive. En l'occurrence, l'image ne s'applique pas à ce qui arrive aujourd'hui à la coopérative Dijon Céréales. On serait plutôt sur un ensemble de points négatifs, du genre de ceux qui volent en escadrille et qui, cumulés, forment un contexte imposant une redéfinition du cap fixé à l'entreprise. L'information n'est aujourd'hui plus une rumeur: la coopérative agricole côte-d'orienne accuse une perte de 16,7 millions d'euros. Deux évènements se sont conjugués: un résultat économique dégradé en raison des dossiers Sécalia de méthanisation implantée à Cérilly, dans le nord de la Côte-d'Or, et Axiane Meuneries, et, par ailleurs, l'impact sur le pôle agricole de la coopérative d'une campagne 2024 difficile. Concernant Sécalia, il y a eu un retard de la mise en production de la méthanisation. Toutefois, Shell, le partenaire de la structure, a apporté la trésorerie afin de pallier le déficit de la première année d'exploitation, compenser des retards de livraison et une montée en puissance trop tardive. *« C'est un dossier qui est aujourd'hui sécurisé»*, souligne Christophe Richardot, actuel directeur général de la coopérative qui va la quitter à la fin de l'année et qui devrait céder son fauteuil à Simon Bilbot, *«alors qu'à la base, c'était un challenge énorme. »*

Campagne 2024 difficile

Du côté du dossier Axiane Meunerie, celui-ci s'est traduit, dans les comptes de la coopérative, par une dépréciation des titres d'un niveau de 4 millions d'euros selon Christophe Richardot. Toutefois, un accord avec Axéréal sur ce dossier a permis de récupérer 8 millions d'euros en cash, qui compensent cette perte. *« On constate, de fait, une perte, mais sans sortie d'argent »* souligne Benoît Collardot, agriculteur à Flagey-Echezeaux actuellement vice-président de Dijon Céréales et pressenti pour prendre la présidence le 18 décembre en succédant à Didier Lenoir. À cela s'ajoute donc un fort déficit constaté sur le pôle agricole. *« On ne doit pas oublier,* poursuit Benoît Collardot, *que Dijon Céréales est structurée pour récolter du colza, du blé et de l'orge pour des campagnes estivales, mais avec les évolutions d'assolement liées à la baisse de la sole en colza, pour des raisons de problématiques agronomiques qui se sont traduites par plus de tournesol et de soja, on s'est retrouvés, en 2024 avec une collecte d'automne qui fut la plus grosse qu'a connu la coopérative, et, qui plus est, très humide. Il a fallu sécher 100 % d'une récolte d'automne exceptionnelle dans son ampleur. »* Or, Dijon Céréales n'est pas aussi structurée que d'autres coopératives voisines, en termes de capacité de séchage. Et comme un malheur n'arrive jamais seul, un des séchoirs sollicités dans ce cadre, celui de Venarey-Les Laumes, a subi un incendie, le 1er novembre 2024…

Une situation qui n'est pas inédite

Il faut également ajouter à cela la mauvaise tenue des cours des céréales, les bisbilles diplomatiques avec l'Algérie qui, de fait, ont fermé ce marché au blé français et conduit la coopérative à rediriger ses céréales sur des débouchés intérieurs. *« Au lieu d'avoir des coûts moindres en liaison au transport du grain par voie fluviale, on a dû avoir recours à des transports par camion, plus coûteux »* résume Benoît Collardot. Sur les 16,7 millions d'euros de pertes affichés, 10 millions sont des pertes exceptionnelles liées aux deux dossiers cités plus haut et le reste découle du pôle agricole. *« Il faut rappeler,* précise Benoît Collardot, *que de l'argent est quand même allé sur les fermes : la coopérative a reversé des compléments de prix à une époque où le conseil d'administration n'avait peut-être pas appréhendé de manière suffisamment fine le résultat qui se profilait. »* Il faut également rappeler qu'un tel déficit n'est pas inédit dans l'histoire de Dijon Céréales: en 2019 la coopérative avait accusé une perte de 27 millions d'euros. Prendre la présidence du conseil d'administration dans un tel contexte n'est pas des plus évident mais Benoît Collardot ne s'y prépare pas à l'aveugle. Il s'appuie sur une stratégie longuement mûrie. Plusieurs options étaient sur la table avec une réflexion initiée en septembre 2024, comme le confirme Christophe Richardot, notamment des rapprochements avec d'autres coopératives: la champenoise Vivescia, Oxyane (Auvergne Rhône-Alpes) ou Bourgogne du Sud. C'est ce dernier choix qui l'a emporté, car le plus à même, a priori, de permettre le développement d'un travail sur notre région. *« Le conseil d'administration m'a mandaté pour pousser plus avant le dialogue avec Bourgogne du Sud,* confirme Benoît Collardot. *C'est, de mon point de vue, la meilleure option pour conserver la valeur et le centre de décision dans notre région. J'ai donc porté ce projet qui a été validé par le conseil d'administration. »* Pour Christophe Richardot, un rapprochement *« était inéluctable, il fallait qu'on s'adosse à une autre coopérative. Depuis sept ans, j'ai plaidé pour un rapprochement au sein d'Alliance BFC, je n'y suis pas parvenu, donc d'autres pistes ont été analysées. »* L'approche stratégique qui prédomine aujourd'hui est un recentrage de la coopérative sur ses fondamentaux, dans le but de retrouver de la compétitivité sur les métiers du grain. Des synergies organisationnelles et économiques avec Bourgogne du Sud vont être recherchées. *« Si on peut s'appuyer sur leur savoir-faire afin de remettre notre navire à flot, c'est tant mieux!* souligne Benoît Collardot, *mais ce recentrage ne signifie pas un repli sur nous-mêmes. »*

Trois axes prioritaires

Les priorités à venir sont de trois ordres:
- retrouver de la compétitivité dans le travail et la valorisation du grain, en premier lieu au profit des adhérents;
- s'appuyer sur des synergies avec des coopératives avoisinantes pour trouver de l'efficience;
- s'appuyer sur les travaux de R & D de l'Alliance BFC (voir encadré) pour se préparer à l'avenir, sur les questions de traitement des données ou d'intelligence artificielle.

À l'approche de quitter ses fonctions de directeur général, Christophe Richardot tient tout de même à rappeler le chemin parcouru ces dernières années: *« A mon arrivée, il y a huit ans, un important travail de restructuration a dû être mené. Il y a eu la forte implication dans les agroénergies avec la méthanisation Sécalia de Cérilly mais aussi le partenariat avec TotalEnergies renouvelables dans l'agrivoltaïsme. Les nouvelles cultures, le lancement de la marque Nous Autrement, le rachat de la biscuiterie Mistral. Nous sommes vraiment parvenus à créer un écosystème positif ».* Il fait néanmoins le constat, partagé par Benoît Collardot que Dijon Céréales a été rattrapée par la crise l'an dernier, des problèmes de qualité, des pertes d'exploitations assez fortes notamment en bio. En conclusion, Christophe Richardot ajoute: *« je pense que le projet est bon pour la coopérative, il faudra qu'il soit structurant ».* Benoît Collardot est en tout cas ferme sur ses convictions: *« Personnellement, j'ai un cap. »*

Berty Robert

Questions de dimensionnement

Pour Simon Bilbot, qui devrait succéder à Christophe Richardot à la direction générale de Dijon Céréales, l'adaptation nécessaire de l'entreprise prend en compte la notion de taille critique: *« nous collections en moyenne 950 000 t de grain par an. Aujourd'hui, en fonction de l'évolution des assolements et avec l'intégration et le déploiement de tout un secteur bio, la mise en place de la méthanisation avec des Cultures intermédiaires à vocation énergétique (Cive), et même s'il y a une deuxième culture derrière ces Cive, elles n'ont pas le même rendement, les changements climatiques, on est aujourd'hui sur des collectes moyennes objectives de 800 000 à 820 000 t et, en 2024 on a fait 716 000 t... Il en découle un fort écart en termes de compétitivité, alors que nous avons un dimensionnement pensé pour plus de 900 000 t. Ceci explique pourquoi il faut imaginer et mettre en pratique un repositionnement stratégique de la coopérative. Dans les mois à venir, on va travailler à la refondation de nos équilibres économiques autour du socle agricole qui est notre métier de base. La tâche est importante dans un contexte difficile. Mais la stratégie est claire avec une poursuite de la diversification et des innovations. Il faut aussi préserver le socle de confiance avec nos adhérents. »*

Quelle place pour l'Alliance BFC ?

Dans ce contexte, l'Alliance BFC, qui fédère Dijon Céréales, Bourgogne du Sud et Terre Comtoise, est préservée. *« Uniquement à l'échelle de Dijon Céréales,* explique Benoît Collardot, *il est difficile de porter un projet ambitieux de Recherche & Développement (R & D), d'innovation, de prospection sur de nouveaux projets et je pense qu'à travers la multiplicité des territoires et la conjonction des ressources humaines que nos coopératives représentent, l'Alliance BFC doit être renforcée sur cet aspect. Nous avons eu une phase de développement, de communication, un travail de fond et de rencontres avec tout un écosystème pour faire avancer des projets, qui a été brillamment menée par Christophe Richardot et Didier Lenoir. Aujourd'hui, nous sommes rattrapés par un contexte économique difficile, nous devons donc entrer dans une phase de consolidation des acquis. Pour autant, nous nous appuierons sur l'Alliance BFC afin de préparer des projets qui, une fois la situation économique rétablie, pourront relancer ou initier des développements futurs. »*
C'est aussi dans ce contexte que Benoît Collardot a été mandaté par Alliance BFC pour reprendre la présidence du pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov et succéder à Frédéric Imbert.

// GIEE MAGELLAN

58 10 ans, ça se fête !

Le 18 novembre, à Agland (Bona), le GIEE Magellan fêtait ses dix ans d'existence. Un événement aux multiples perspectives.

2025 marque les 10 ans du Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) Magellan. Afin de célébrer cet anniversaire comme il se devait, les 40 membres agriculteurs qui constituent ce groupe avaient prévu une journée technique le 18 novembre à Agland (Bona). *« Nous avons pensé l'événement autour des thématiques techniques que nous travaillons depuis le début, le tout en privilégiant les échanges. En somme, c'est un concentré de ce qu'est le GIEE Magellan : la recherche et le collectif »*, précise Jérôme Séguinier, président du groupement.

Ainsi, ce rendez-vous s'articulait autour de divers ateliers dont les effets des couverts végétaux sur la gestion des adventices, le choix des semoirs, la décarbonation de l'agriculture, la limitation du tassement du sol, les trajectoires des exploitations pour améliorer la fertilité des sols ou encore la fabrication et l'utilisation de biofertilisants. En plus, des expérimentations sur colza et blé en semis direct sous couvert végétal (SDCV) étaient présentées avec, pour agrémenter le tout, un village des fournisseurs. Le rendez-vous rassembla 300 agriculteurs et techniciens en plus des 125 étudiants. Pour Jérôme Séguinier, cela prouve que ce fut une *« belle expérience intéressante pour tous »* avant d'ajouter : *« nous avons essayé de présenter nos travaux des dix dernières années, et je suis persuadé que nous allons dans le bon sens avec eux »*.

Et demain ?

Sur ce point, il revient sur ce qui est la plus grande avancée du GIEE Magellan de ces dix années. *« À titre personnel, je pense que notre plus grande réussite est d'avoir pu travailler collectivement sous un autre angle. Aujourd'hui, je suis ravi de constater que les exploitants sont moins réfractaires à tester de nouvelles choses. C'est une ouverture d'esprit non négligeable pour l'agriculture de demain »*. Il poursuit : *« mais je pense que nous avons encore énormément de travail à effectuer, notamment pour faire face au changement climatique »*. Dans le même temps, il évoque un autre enjeu qu'il faudra prendre en compte pour l'avenir. *« Ce n'est pas de la technique agricole pure et dure mais penser à transmettre à la future génération est aussi une de nos missions en tant qu'exploitants. Nous devons avoir à cœur de songer à la transmission… »*. Entre les sourires des organisateurs ou ceux des visiteurs, ce moment proposé par le GIEE Magellan fut finalement le partage d'expériences entre passionnés, le tout cultivé dans un terreau de bienveillance.

Chloé Monget



Outre le village des partenaires, des ateliers étaient proposés en situation à Agland (Bona), lors des 10 ans du GIEE Magellan.



De droite à gauche : Victor Cointe (Crux-la-Ville), Olivier Larue (Achun), Alain Krebs (Suilly-la-Tour), Blandine Calandre (Surgy), Jérôme Séguinier (Vauclaix), membres du GIEE Magellan et ayant animé certains ateliers.

// FFPA

89 « Une fédération au service des agriculteurs »

Le 14 novembre dernier, la Fédération française des producteurs agrivoltaïques (FFPA) a renouvelé son bureau. Parmi sept agriculteurs, deux visages icaunais représentent la Bourgogne.



Alexandre Bardet, agriculteur à Noyers-sur-Serein et membre du bureau du FFPA.



Hugues Trameau, agriculteur à Châtel Gérard et membre du bureau du FFPA.

Créée en décembre 2021 à Mont-de-Marsan, la Fédération française des producteurs agrivoltaïques (FFPA) est née *« d'un besoin commun pour les agriculteurs de trouver une activité de diversification résiliente. Nous voulions créer une structure qui accompagne les agriculteurs qui souhaitent développer des ENR »*, manifeste Alexandre Bardet, agriculteur à Noyers-sur-Serein. À l'origine, les agriculteurs qui ont fait naître le projet étaient en partenariat avec le développeur GLHD, mais *« nous avons une volonté d'indépendance pour que tous les développeurs adhérents à la doctrine puissent être présents au sein de notre fédération »*, explique-t-il. Céréalier et éleveur, Alexandre Bardet est aussi l'un des fondateurs de la fédération. Il en a d'ailleurs été le premier président. En tant qu'association, la FFPA souhaite avant tout *« se battre pour les intérêts des agriculteurs au sein du territoire national »*. La FFPA défend la notion de pluralité des projets car *« chaque terroir a ses propres problématiques »*, témoigne-t-il. Après le renouvellement du bureau de la FFPA, le 13 novembre dernier, Alexandre Bardet est le nouveau porte-parole. *« L'objectif pour moi est de mettre en avant ce que porte la FFPA au sens large »*, confie-t-il. Les principales missions seront de *« continuer à accompagner les agriculteurs dans la diversification ainsi que de sensibiliser et accompagner les collectivités dans le développement de projets agrivoltaïques »*. Pour rappel, cet agriculteur fait partie du projet porté par les *« Champs Solaires Nucériens »*, où les agriculteurs comptent réintroduire l'ovin sur des exploitations à l'origine en grandes cultures.

Trouver des alternatives

Hugues Trameau, agriculteur à Chatel-Gérard, vient quant à lui d'être nommé vice-président de la fédération. Après une reprise d'exploitation familiale avec son associé Nicolas Trameau, *« nous nous sommes rendu compte que le système des plateaux de Bourgogne était obsolète. Nous avons rencontré des problèmes d'assolement de colza, nous avons perdu 1 t/ha en blé, sans parler de la baisse de 30 % des aides Pac »*. Face à ce constat, les deux associés choisissent des alternatives en se tournant vers l'élevage ovin en 2018, puis bovin en 2022. *« En prenant des brebis, nous pouvions valoriser notre luzerne, car nous sommes en bio »*. Comme Alexandre Bardet, Hugues Trameau a souhaité prendre des ovins avant de se lancer dans un projet agrivoltaïque. *« Mon projet n'a pas encore vu le jour. C'est un projet sur 38 ha où deux îlots sont prévus pour les ovins en plein air intégral. Il y a deux usages pertinents : pour l'agnelage et pour résoudre le problème de l'ombrage, notamment lors des fortes chaleurs »*, explique-t-il. Aujourd'hui, en tant que vice-président, cet agriculteur a de nombreuses revendications. *« Il y a une idée préconçue selon laquelle les terres agricoles sont vouées à l'alimentation humaine, ce qui est faux. Historiquement, l'agriculture était également vouée à l'alimentation animale. Je me souviens que mon grand-père cultivait de l'avoine pour les chevaux »*, témoigne-t-il. *« Et quand ce qu'on produit ne vaut rien, il ne faut pas que s'étonner que les agriculteurs se tournent vers la production d'énergie »*. En tant que représentant des agriculteurs au sein de la fédération, il livre plusieurs conseils. *« Même si notre projet est en lien avec les moutons, ce n'est pas le seul modèle agrivoltaïque possible. C'est à chacun de trouver comment adapter son modèle. Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec nous pour accompagner les projets, notamment pour trouver le bon développeur »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

// PRÉDATION

21

Le loup court toujours

Gabriel Papillon avait subi une attaque de loup en septembre. Nous l'avons rencontré il y a quelques jours.

C'était le 13 septembre. Ce jour-là, Gabriel Papillon a su très vite que c'était son tour. Son tour d'être attaqué par un loup. La *« casse »* est évaluée, comme chaque fois, après un tour de pré : deux de ses moutons charollais sont morts, un autre manque à l'appel et six sont blessés. Pour l'un de ces derniers, il n'y a plus d'espoir, ce sera l'euthanasie. L'éleveur souhaite partager son désarroi et communique sur les réseaux sociaux dès son retour chez lui. Plusieurs médias vont s'emparer du sujet. *« Les éleveurs le disent et le répètent depuis plusieurs années maintenant : le loup n'est pas compatible avec nos productions. J'ai voulu participer à cet élan, au relais de ce message, à mon échelle. C'était malheureusement le bon moment. Je ne pouvais pas laisser ça comme ça… »*. Avec du recul, l'éleveur dresse aujourd'hui le bilan de cette communication. *« J'ai reçu énormément de soutiens, cela m'a redonné un peu de moral sur le moment, forcément. Merci à tous ! Mais dans le même temps, les mauvais commentaires ont été nombreux, eux aussi. Ça, je m'y attendais. Pour les pro-loups, un vrai berger doit posséder des animaux de protection… et même dormir dans ses prés, à côté de ses bêtes ! »*.



L'éleveur de Santosse, près de Nolay, aux côtés de ses premiers animaux rentrés en bergerie.

Et maintenant ?

Gabriel Papillon informe que ses cinq brebis et antenaises blessées le jour J vont beaucoup mieux aujourd'hui. *« Il a fallu beaucoup de temps et de patience pour y arriver mais oui, elles se sont retapées… Le mouton qui avait disparu, lui, n'a jamais été retrouvé »*. La grande interrogation réside désormais dans la future production de ses femelles : *« les agnelages de mes romanes vont débuter très prochainement. Normalement, il ne devrait pas y avoir de dégâts dans ce lot car elles étaient situées dans un pré à 300 mètres de l'attaque. Mes charollaises concernées, elles, vont agneler à partir du 10 janvier. C'est un moment très redouté de ma part avec des potentiels avortements, des femelles qui ne reconnaîtraient pas leurs petits ou, pourquoi pas, des agneaux mal formés »*. Gabriel Papillon redoute également une nouvelle visite du loup : *« ce n'est malheureusement pas à exclure, car celui-ci court toujours. Il est d'ailleurs revenu trois jours après l'attaque, en étant aperçu à 10 heures du matin par une automobiliste. Depuis le 13 septembre, je sais qu'il y a eu d'autres sinistres dans le département : à Meilly-sur-Rouvres, Sainte-Sabine, Châtellenot et dans un hameau de Musigny. Il y a toujours un risque de le revoir tant que ce fléau ne sera pas sérieusement pris en compte par nos dirigeants. J'ai vraiment hâte que tout le monde puisse pouvoir le tirer librement »*.

Concernant les indemnisations, l'éleveur du village de Santosse était toujours dans l'attente du moindre virement, le 19 novembre. *« Tout a été envoyé par mes soins, en temps et en heure, y compris les factures des frais vétérinaires et le chiffrage du temps passé à soigner les bêtes blessées. Aujourd'hui, j'attends »*. Sur ses potentiels dégâts indirects, l'éleveur souhaite également être pris en charge le cas échéant : *« nous n'en sommes pas là, mais oui, si dégâts il y a, il faudra que cela suive derrière. Je sais que bon nombre d'éleveurs sinistrés se plaignent de ça. Il faudra mettre la pression pour faire bouger les choses sur ce sujet. Comme je l'avais mentionné dans ma publication Facebook en septembre, il n'y a pas que Paris et les grandes métropoles à défendre et à faire vivre ! »*.

AG

« Vivement 2026 »

Nicolas Bayen, éleveur à Nod-sur-Seine et responsable du dossier loup à la FDSEA de Côte-d'Or, se félicite du prochain assouplissement réglementaire relatif aux tirs de défense. *« Dès 2026, les éleveurs pourront y recourir sur simple déclaration et non sur autorisation du préfet. Il ne sera plus nécessaire de mettre en place, au préalable, des mesures de protection pour obtenir le tir. Un éleveur, ou un chasseur mandaté par lui, pourra tuer un loup qui attaque son troupeau sans l'autorisation préalable requise jusqu'alors. Le tir mortel devra être ensuite déclaré à la préfecture »*. Il reste encore des points à améliorer, selon Nicolas Bayen, comme le taux de prélèvement annuel qui devient une *« urgence face à des constats d'attaque en forte hausse »*. En 2025, le plafond pour le nombre de loups tués par des tirs de défense, est fixé à 19 % de l'estimation de la population annuelle moyenne de loups. Les autorités sont ainsi autorisées à abattre jusqu'à 192 prédateurs cette année.

« C'est totalement dérisoire »

Édouard et Anne Beurton, éleveurs ovins entre Arnay-le-Duc et Saulieu, ont été attaqués à maintes reprises par le loup. Ces deux frère et sœur se battent depuis plusieurs mois pour faire reconnaître à leurs justes valeurs les nombreuses pertes indirectes après une attaque : *« Avant, il y avait un forfait unique de 100 euros, cela ne correspondait à rien du tout. Avec le Gaec du moulin de Jonchery (Diancey) et le Gaec Ferroux (Savilly), nous avons adressé un courrier aux élus avec tous les détails nous concernant. Dans notre cas, les pertes annuelles s'élèvent à 46 061 euros. Elles sont à 14 670 euros pour le Gaec du moulin de Jonchery et 14 530 euros pour le Gaec Ferroux, deux élevages également sinistrés »*. Les trois exploitations du Morvan se sont rapprochées d'un collectif d'éleveurs du nord Saône-et-Loire. Leurs voix ont notamment été portées par la sénatrice Anne-Catherine Loisier et la députée du 71 Josiane Corneloup. Mais le compte n'y est toujours pas, comme le déplore Édouard Beurton : *« C'est encore totalement dérisoire. Malgré beaucoup de temps passé et d'énergies déployées, il n'y a pas eu beaucoup d'avancées. Il y a du léger mieux mais nous sommes encore très très loin du compte. Et apparemment, aucune rétroactivité ne serait possible »*. Depuis le 7 septembre, comme le stipule le Journal officiel, le niveau d'indemnisation des pertes indirectes est désormais calculé par tête, avec un montant différencié pour les animaux allaitants et laitiers, ainsi qu'une dégressivité en cas d'attaques répétées. Édouard Beurton nous fournit un document informant que, pour les lots allaitants, les éleveurs toucheront la première année 2,50 euros par animal en « parc clos » et 1,25 euro pour ceux situés « en dehors d'un parc clos ». Les pertes indirectes sur animaux laitiers, elles, sont indemnisées à hauteur de 5 euros la première année en parc clos (2,50 euros « en dehors d'un parc clos »). Le texte fixe aussi un barème d'indemnités complémentaires pour les ovins reproducteurs, afin de *« compenser l'impact de cette perte dans l'organisation de l'élevage de sélection »*.



Les pertes pour l'éleveur ne se résument pas au nombre de victimes le jour J.

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

21 Ça ressemble à une impasse

Les membres de la session de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or dressent un constat accablant sur les productions végétales.

« Le blé, on va bientôt le donner » : cette phrase, chuchotée à la salle des fêtes de Chanceaux par une personne que nous n'avons pu identifier, semblait faire l'unanimité ce 21 novembre. *« Entre 150 et 170 euros/t selon les réfractions, des marges nettes entre -50 et -70 euros/ha… Oui, c'est très compliqué »*, illustre Matthieu Duthu, exploitant agricole à Saint-Martin-du-Mont et responsable de pôle. Les producteurs ne voient pas le bout du tunnel depuis plusieurs campagnes. Et c'est dur à accepter : les résultats s'annoncent encore une fois négatifs malgré une moisson 2025 loin d'être mauvaise en quantité. Les prix ne sont pas au rendez-vous et expliquent en grande partie ce marasme. *« Ils sont au plus bas depuis 10 ou 20 ans »*, regrette le président Jacques de Loisy.

Allo, l'Europe ?

Thierry Pouch, responsable du service études économiques des Chambres d'agriculture France, était l'invité du jour. Son exposé sur les perspectives des productions végétales était très attendu mais sans surprise, il n'y a pas de miracle à attendre. Ses graphiques ont illustré la forte dégradation des productions végétales avec notamment l'augmentation des engrais azotés et la diminution du prix de la tonne de blé. Cet effet ciseau ne pardonne rien. Les leviers possibles pour s'en sortir sont très restreints et compliqués à mettre en place, sachant que toute diversification nécessite encore des investissements, des fonds et des emprunts souvent importants… L'économiste en appelle aux Pouvoirs Publics et à l'Union européenne : *« ils doivent se ressaisir, des chantiers sont à ouvrir. Il faut revenir sur les aides Pac qui se sont affaiblies chez vous et qui contribuent à ces résultats économiques décevants »*. Seul un *« électrochoc »* pourrait toutefois changer la donne selon Thierry Pouch : *« l'Europe n'affiche malheureusement pas de priorité pour la question agricole. Un sentiment d'insécurité alimentaire pourrait changer la donne »*. C'est malheureux à écrire mais comme nous l'a confié Thierry Pouch en aparté, un *« accident »* climatique dans un bassin de production à l'échelle mondiale serait en mesure de faire remonter les cours, tout comme un problème géopolitique : *« si le conflit russo-ukrainien venait à se généraliser avec, par exemple, l'attaque d'un pays balte, les marchés revendraient dans une situation d'extrême nervosité »*.

Se débrouiller seuls

Matthieu Duthu ne croit pas un seul instant à un quelconque soutien de l'Europe : *« pire, des réductions de budget sont annoncées ! Encore une fois, il va falloir se débrouiller seuls et tenter, si cela est encore possible, de réduire nos charges. Sur bien des postes, nous sommes déjà au plus bas, pour ne pas dire au ras des pâquerettes »*. Le responsable professionnel évoque les charges de structure : *« c'est vraiment le seul point peut-être perfectible, et encore… Cela voudrait dire qu'il faut accentuer le travail en commun et/ou l'agrandissement pour réaliser des économies d'échelle. Mais de l'agrandissement, c'est encore de l'investissement et on n'en finit décidément plus. Et il faudrait réinvestir dans du matériel plus performant. C'est le chien qui se mord la queue ! Personnellement, au moment où je vous parle, là, je ne vois plus de solutions. Le mieux, c'est que le prix du blé repasse au-dessus des 200 euros, cela solutionnerait déjà bien des choses, mais nous en sommes loin »*. Matthieu Duthu redoute en outre la mise en place et les impacts du MACF (Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, aussi appelé taxe carbone européenne) : *« alors là ce serait le coup de grâce avec des charges supplémentaires estimées entre 50 et 80 euros/ha. Déjà qu'il nous manque plus de 100 euros/ha d'aides… Une fois de plus, on marche sur la tête »*.

AG



Matthieu Duthu et Jacques de Loisy, vendredi dernier à Chanceaux.

// SESSION DE CHAMBRE D'AGRICULTURE

58 Des axes à suivre

Le 21 novembre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre tenait sa dernière session de l'année avec la présentation du projet de mandature.



La dernière session de Chambre d'agriculture de l'année fut l'occasion de présenter le projet de mandature.

Présidée par Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, la session du 21 novembre s'est tenue à la Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre, à Nevers. Cyrille Forest rappelle à cette occasion qu'*« il faut tisser des liens. La ruralité vit de l'activité économique notamment engendrée par l'agriculture, mais aussi de l'industrie et de l'artisanat. Nous nous devons d'articuler nos idées afin qu'elles servent à chacun car nous faisons finalement tous partis du dynamisme de notre territoire »*.

Après cette introduction, de nombreux sujets furent abordés dont le budget 2026 qui fait état d'une suppression de la subvention accordée aux Jeunes agriculteurs dans un souci *« de respect d'impartialité afin de ne pas soutenir de groupements syndicaux »* précise Cyrille Forest. Ce point souleva la réaction de Thomas Lemée, président des JA BFC. *« C'est bien dommage de ne considérer les JA que comme un groupe syndical car avec nos actions départementales comme les jugements de bétail ou les concours de labour, nous animons la vie dans le territoire… »*. Dans la même veine, le GABni voit lui aussi sa subvention annihilée.

Coup de pouce

Toujours dans le volet des subventions accordées, celle dédiée aux louvetiers est revalorisée de 500 euros pour s'élever à 2 000 euros. Cyrille Forest insiste : *« nous souhaitons les soutenir dans toutes leurs actions, et pas seulement celles dédiées à la prédation lupine. De plus, cela s'inscrit dans notre volonté d'une modification du statut des louvetiers, qui sont, pour l'instant, bénévoles »*. Sur cette question des louvetiers Nivernais, la préfète de la Nièvre a rappelé que deux nouveaux louvetiers ont été recrutés. Cyrille Forest poursuit sur ce sujet : *« maintenant nous souhaitons engager des discussions avec les louvetiers pour comprendre comment ces subventions sont utilisées et plus largement comment leur association fonctionne »*.

Cibler les actions

Afin de poursuivre sur le thème des fonctionnements des organismes, la session Chambre du 21 novembre était l'occasion de dévoiler le projet de mandature. Ce dernier, s'articule autour de 3 axes, regroupant 12 objectifs liés à 67 actions concrètes. Les trois axes principaux sont rédigés comme suit : 1. Sécuriser les projets des agriculteurs, 2. Créer de la valeur, 3. Positionner le réseau des chambres dans un rôle central. Cyrille Forest présente le tout : *« Ce projet de mandature est peut-être imparfait, mais c'est une base issue de vos travaux, qui permet de cibler les actions à mener, car il faut avancer. Bien évidemment, le travail qui sera fait autour de ces actions se construit ensemble et pourra être rediscuté en session ou durant les commissions. Dans tous les cas, il faudra un suivi afin d'avoir une vision d'avancement de tous ces axes car je ne veux pas que ce projet de mandature finisse au fond d'un tiroir. C'est un outil pour travailler collectivement afin d'évoluer ensemble »*. Pour rappel, le projet de mandature sera disponible en consultation sur le site de la Chambre d'agriculture prochainement. Enfin, d'autres sujets furent discutés comme la création de la SCIC foncière agricole ; article à retrouver dans une autre édition. En attendant, les prochaines dates des sessions chambre ont été dévoilées : le 9 mars, le 28 septembre et le 23 novembre.

Chloé Monget

// AIDES

La Nièvre se rappelle à la Région

Christian Morel, vice-président du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté en charge de l'agriculture, a passé deux jours dans la Nièvre. Les échanges ont beaucoup porté sur la filière ovine mais le département n'a pas raté l'occasion de rappeler ses attentes agricoles plus larges envers la Région.

Une présence importante pour montrer à la Nièvre que le département n'est pas délaissé : c'est ainsi que Christian Morel, vice-président du Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté (BFC) en charge de l'agriculture, expliquait sa venue dans le département, les 19 et 20 novembre. Initié par la Chambre d'agriculture, ce déplacement avait pour idée de départ la nécessité de *« repositionner l'élevage ovin nivernais sur de la réflexion de filière, avec tous les outils dont on peut disposer dans le département, associés aux coopératives et marchés au cadran,* expliquait Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture 58. *Le but est aussi de donner des perspectives aux jeunes à installer, ainsi qu'en termes de diversification sur des productions végétales, qui pourraient remettre du mouton, en corrélation avec les céréales. Dans ce cadre, il était important de repositionner cet élevage avec les acteurs au niveau de l'État et du Conseil régional. »*



Jean-Marc Bertrand, éleveur ovin nivernais (à droite) a présenté son élevage à Christian Morel, vice-président du Conseil régional (au centre) et à la Préfète de la Nièvre Fabienne Decottignies.

Ne pas oublier les céréaliers

Avant de se rendre à Sainte-Colombe-des-Bois, sur l'exploitation ovine de Jean-Marc Bertrand, Christian Morel aura fait un passage par la Chambre d'agriculture, où ont été passés en revue d'autres dossiers et notamment celui des productions végétales. *« On demande que les céréaliers ne soient pas oubliés,* poursuivait Cyrille Forest. *On milite en faveur d'aides sur les bâtiments, pour fournir des capacités de stockage, c'est indispensable afin de demeurer compétitifs et valoriser nos céréales. Nous voulions voir avec la Région quelles actions pourraient être mises en place dans ce but. On veut que le Conseil régional regarde ce qui se passe à Bruxelles dans le cadre des négociations de la prochaine PAC, afin d'éviter les perspectives catastrophiques dont on entend parler : 20 % de moins d'aides PAC sur les systèmes céréaliers, avec, en plus, le risque de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2026 du Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) qui va renchérir les engrais. On veut savoir ce que la Région entend défendre à Bruxelles sur la PAC… »* Au menu également, la vocation interrégionale de l'abattoir de Cosne-sur-Loire. Sur ce point, la préfète de la Nièvre, Fabienne Decottignies, qui tiendra une réunion sur ce thème le 4 décembre, veut jouer le rôle d'un préfet coordinateur pour mettre en place une dynamique vertueuse entre les départements de la Nièvre, du Cher, du Loiret et de l'Yonne, et donc les Régions BFC et Centre-Val de Loire.

Militant de l'amélioration génétique

Tous ces échanges se sont tenus le 20 novembre dans l'exploitation de Jean-Marc Bertrand : un élevage de moutons Romane créé en 2007 et qui illustre très bien l'intérêt de l'aide régionale pour la génétique ovine mise en place. L'éleveur nivernais est un militant convaincu de l'amélioration génétique. Il travaille principalement avec Terre d'Ovin (Coopérative Feder) et vend chaque année entre 150 et 200 agnelles en reproductrices. La voie mâle est vendue en boucherie. *« L'élevage ovin extensif est un acteur majeur de l'entretien de nos milieux ouverts,* soulignait-il. *Nous allons dans le sens de l'amélioration de la productivité des élevages ovins, sans pour autant détériorer les services écosystémiques rendus par nos éleveurs. Sur l'aide régionale à la génétique, j'ai fait partie de ceux qui ont milité pour que certains seuils pour bénéficier de l'aide (notamment l'achat minimum de cinq béliers) soient abaissés. Des éleveurs peuvent ainsi acquérir des béliers qui ont une valeur génétique plus importante qu'un bélier ou un agneau « lambda ». Le surcoût que l'on met pour payer ces meilleurs béliers est pris en charge par l'aide régionale. Cette aide incite aussi les jeunes à investir dans des agnelles dignes de ce nom et les accompagne dans l'accroissement intelligent de leur cheptel, avec des animaux plus productifs, plus laitiers. »* Pour Jean-Marc Bertrand, le potentiel de développement ovin est réel dans la Nièvre (37 000 têtes aujourd'hui), avec une demande très forte d'animaux en contre-saison que les éleveurs du département n'arrivent pas à combler et aussi parce qu'on est ici en zone intermédiaire dans laquelle un système bergerie-céréales retrouve toute sa pertinence. Pour Christian Morel, qui rappelait également l'aide régionale M23 en faveur des éleveurs touchés par la FCO, *« l'expérience de la filière ovine montre que quand les gens se parlent, on arrive à faire des choses. »* Parvenir à se parler, c'est justement toute la difficulté qui se pose encore avec la Région sur le traitement des dossiers Feader, comme le déplorait Thomas Lemée, président des JA BFC. La génétique ovine prouve que les choses peuvent parfois fonctionner, mais elle ne masque pas la vraie détresse dans laquelle certains jeunes agriculteurs sont plongés par ailleurs…

Berty Robert

// FDSEA 58

Nouveaux présidents cantonaux



JA 58

Les nouveaux présidents de canton se sont réunis lors de l'assemblée générale de la FDSEA le 14 novembre (absents du cliché : Frédéric Bobin et Mathieu Moreau).

La campagne des réunions cantonales de la FDSEA 58 s'est clôturée le lundi 24 novembre par celle de Pouilly-sur-Loire. De ces rendez-vous, de nouveaux présidents de cantons ont été élus pour certains territoires, en voici la liste : Saint-Benin-d'Azy : Charles-Antoine Marceau (06 72 92 53 85) ; Châtillon-en-Bazois : Nicolas Gendra (06 14 67 37 92) ; Moulins-Engilbert : Olivier Mouron (06 08 27 69 75) ; Château-Chinon : Fabrice Prévotat (06 72 51 08 15) ; Varzy : Guillaume Dourneau (06 08 23 18 66) ; Montsauche-les-Settons (en coprésidence) : Fanny Guillien (07 86 97 47 63) et Frédéric Bobin (06 87 51 24 79) ; Saint-Pierre-le-Moûtier : Mathieu Moreau (06 09 14 89 01). Les autres présidents de canton restent inchangés.

Chloé Monget

Plus de renseignements : 03 86 93 40 92.



// FINALE DÉPARTEMENTALE DE JUGEMENT DE BÉTAIL

58 Une tradition décennale

Les JA de la Nièvre organisent leur finale départementale de jugement de bétail le 13 décembre. Un rendez-vous qui revient dans les terres de Château-Chinon comme il y a dix ans !

« C'est une tradition chez nous d'organiser une finale départementale de jugement de bétail tous les dix ans ! » s'exclame Baptiste Flory, président des Jeunes Agriculteurs de Château-Chinon, qui accueillera l'événement le 13 décembre prochain. Pour rappel, le rendez-vous se tient en partenariat avec les JA de la Nièvre. Ainsi, après Saint-Léger-de-Fougeret en 2005 chez la famille Dupuis (Gaec des Bordets), puis Fâchin en 2015 chez Pierre Trinquet, c'est désormais dans les terres de Saint-Péreuse au Gaec du Passou, que se tiendra la finale départementale de jugement de bétail « Élevage en Fête ».

Baptiste Flory explique le choix du lieu : *« Nous avons opté pour cette exploitation car elle est à la fois moderne, diversifiée et familiale. En plus, elle est idéalement située, à seulement deux minutes de la route Nevers – Château-Chinon »*. De son côté, Clément Blandin, l'un des associés du Gaec, se réjouit de cette organisation. *« Nous avons accepté d'accueillir Élevage en Fête car nous avons l'habitude de recevoir du monde avec Le Passou s'anime, un événement organisé chaque été par le comité des fêtes de la commune. Et puis, notre saison de vêlages n'a pas encore commencé à cette période, ce qui facilite les choses ! »*.



JA de la Nièvre.

Les Jeunes Agriculteurs de Château-Chinon ont hâte de vous accueillir le 13 décembre au GAEC du Passou pour la finale départementale de jugement de bétail.



JA de la Nièvre

Les associés et les salariés du Gaec du Passou, avec, de gauche à droite : Tristan Dupuis, Clément Blandin, Coline Blandin, Théo Amat, Aude Martin, Ethan Blandin, Benoit Blandin, Brigitte Blandin, Alexandre Amroune, Marcel Vasseur.

Plus qu'une compétition

Pour les Jeunes agriculteurs de Château-Chinon, l'événement ne se limite pas à une simple compétition. Comme le souligne Baptiste Flory, *« c'est aussi l'occasion de transmettre à la nouvelle génération de JA le savoir-faire nécessaire pour organiser un événement convivial et entretenir les liens entre partenaires, agriculteurs et le grand public »*. Clément Blandin rajoute : *« cette journée vise aussi à montrer l'importance de l'élevage dans le canton et à mettre en avant le métier d'agriculteur dans nos territoires ruraux, car c'est grâce aux agriculteurs que nos paysages sont entretenus et vivants. En parallèle, nous faisons vivre de nombreux acteurs et contribuons à maintenir et créer de l'emploi dans nos campagnes »*.

Afin de mettre tout cela en lumière, un programme bien rempli a été concocté par les JA de la Nièvre et les JA de Château-Chinon, avec démonstrations de tonte de moutons, exposition et démonstrations de matériels agricoles (presse Goweil avec de l'herbe et ensilage), nettoyage de panneaux solaires, jeux pour enfants (tracteurs à pédales, atelier dessin, aire de jeux). En sus, les gourmands pourront déguster des crêpes ou se désaltérer à la buvette, toute la journée. Pour les plus grosses faims, le repas du midi, sur place, sera composé de lasagne, fromage blanc et tartelette (15 euros) et le dîner de galantine, tartiflette, tartelette (18 euros), il se déroulera également sur place. Pour clôturer cette journée de « l'Élevage en fête », la soirée sera animée par DJ Lily. *« Nous sommes une grande équipe dynamique de 25 jeunes passionnés, unis autour des mêmes valeurs. Nous sommes impatients d'accueillir le public et de faire découvrir notre métier. On vous attend nombreux ! »*, conclut Baptiste Flory

Le Gaec du Passou

L'exploitation du Passou appartient à la famille Blandin depuis 1978. Initialement centrée sur un atelier bovin, elle est reprise en 1999 par Brigitte, à la suite du décès du père de famille, Benoît rejoint l'exploitation en 2002, puis Clément en 2011, avec la création du Gaec, qui développent progressivement l'activité polyculture-élevage. Enfin, en 2023, Aude Martin s'installe et redynamise l'atelier ovin de l'exploitation. Aujourd'hui, le Gaec compte 330 vêlages, 150 brebis et 650 hectares de surface (dont 200 hectares de terres labourables : maïs, blé, triticale, luzerne et prairies temporaires). 95 % de leurs animaux sont vendus via la Sicafome, et 5 % en vente directe au magasin.

JA Nièvre

Infos et réservation au : 06 48 37 30 96 ou au 06 32 31 27 63.

// JUGEMENT DE BÉTAIL

21 C'est là-bas que ça se passe

Soixante jeunes sont attendus le 18 décembre au Gaec Clerget-Sureau de Courcelles-Frémoy pour la tenue de quatre finales départementales de pointage.

Pas de bovins à la Ferme Côte-d'Or cette année, ni de concours charolais à Semur-en-Auxois : plusieurs finales de jugement de bétail n'ont donc pas pu se tenir aux dates et lieux habituels. Ce n'est que partie remise : tout est en train de s'arranger, enfin presque ! Un rendez-vous s'intéressant aux quatre races laitières du département sera organisé jeudi 18 décembre chez Linda Sureau et Mickaël Clerget. Ces deux habitants de Courcelles-Frémoy, entre Rouvray et La Roche-en-Brenil, élèvent à la fois des vaches Brunes, des Prim'Holstein, des Montbéliardes et des Simmental. *« Le site était tout trouvé avec toute cette diversité ! »*, observe Laurette Millot, animatrice des races, *« une deuxième ferme en Côte-d'Or regroupe ces mêmes animaux : il s'agit du Gaec Buntz à Tarsul, près d'Is-sur-Tille, mais il n'y a qu'une seule Brune et il nous en faut plusieurs pour les épreuves »*. La jeune femme poursuit : *« nous recevrons normalement les établissements d'enseignement agricole de Pouilly-en-Auxois, Quetigny et Châtillon-sur-Seine, pour un total d'environ soixante participants. Les jugements débuteront vers 9 heures, la remise des prix se déroulera l'après-midi »*.

Dix lauréats

Mélanie Galton, professeure de gestion à La Barotte et nouvelle référente de ces épreuves, informe que les deux premiers de chaque catégorie se qualifieront pour les finales nationales qui auront lieu dans le cadre du prochain Salon de l'agriculture à Paris : *« en temps normal, il n'y a qu'une seule qualification possible en Prim'Holstein et Montbéliarde, mais cette année, ce seront bien les deux premiers qui iront au Sia. Les deux places initialement dédiées aux Charolais se retrouvent basculées vers les laitiers. Nous avons bien tenté d'organiser un concours en Charolais, mais cela est apparu trop compliqué »*. Mélanie Galton rappelle que deux jeunes sont d'ores et déjà qualifiés pour le Salon : *« il n'y avait pas de bovins à la Ferme Côte-d'Or de Dijon, mais il y avait des équins ! Une finale s'est tenue avec des Traits Auxois. La victoire est revenue à Cloé Régnault (BTS Acse à la Barotte), suivie de Lucie Ganet (Première CGEH à Quetigny). En tout, il y aura bien dix qualifiés côte-d'oriens, comme lors des précédentes éditions »*.

AG

// JUGEMENT DE BÉTAIL DES JA DE SAINT-BENIN-D'AZY

58 Une première pleine de sens

Dans un contexte sanitaire complexe, les JA de Saint-Benin-d'Azy organisent leur jugement de bétail le 6 décembre. Une première pour le nouveau bureau.



JA de Saint-Benin-d'Azy

Le jugement de bétail des JA de Saint-Benin-d'Azy aura lieu sur la place de l'Église à Trois Vèvres à partir de 9 heures.

Les JA de Saint-Benin d'Azy organisent leur jugement de bétail sur la place de l'Église de Trois-Vèvres, le 6 décembre (de 9 heures à 18 h 30). Période hivernale oblige, le tout sera proposé à l'abri sous chapiteau et ouvert à tous quel que soit le canton d'origine ou l'âge des participants. Cet événement est une première pour le nouveau bureau des JA de Saint-Benin-d'Azy, comme le détaille Amandine Coichot, présidente du groupe cantonal. *« Ce jugement a, pour moi, une importance toute particulière car je préside le groupe pour la première fois. J'en profite pour exprimer ma confiance et ma gratitude envers mon équipe, dont l'engagement ainsi que le sérieux sont remarquables. Notre groupe, bien que jeune, est pleinement engagé pour la tenue, dans les meilleures conditions possibles, de notre événement. En plus, après une année sans jugement, il nous semblait essentiel d'être présents et représentés au niveau départemental afin de montrer notre dynamisme et notre volonté d'agir »*.

Si cette manifestation est donc une belle opportunité pour les JA de Saint-Benin-d'Azy, il ne faut pas éluder qu'elle est l'une des seules de ce type à se maintenir cette année à cause du contexte sanitaire délicat. *« J'ai une pensée sincère pour les cantons qui n'ont pas pu organiser leur jugement »*, souligne Amandine Coichot. *« Et, à mon sens, accueillir les JA des autres cantons lors de la journée rappelle que, malgré toutes les difficultés qui s'imposent à nous, nous restons unis, solidaires et déterminés à faire vivre nos traditions et nos savoir-faire »*.

Une journée de festivités

Ainsi, le cœur de la journée sera consacré au jugement de bétail avec un concours ovin, présenté par le Gaec du Patureau et un concours bovins, avec les animaux de l'Earl de Sury. Les JA proposeront également une dégustation et vente de fromage de la Ferme du Val d'Osseux, ainsi que des baptêmes à poneys assurés par le Gaec du Patureau. Pour ravir encore un peu plus les petits et les grands, un marché artisanal et gourmand local se tiendra toute la journée.

De nombreux stands seront présents avec du miel et des pains d'épices, des chocolats, des confiseries, des parfums, des huiles essentielles, des cosmétiques ou encore des créations de Noël. L'esprit des fêtes de fin d'année pourra également se partager autour de la buvette ouverte toute la journée ou encore du repas choucroute du midi (18 euros sur réservation : 06 63 48 44 58), proposé par l'association Trois Vèvres Loisirs. Les Amis 6 animeront l'événement, avec la présence du Père Noël venu spécialement du Grand Nord pour l'occasion !

Chloé Monget

Renseignements pour le jugement : 07 65 88 40 04 (Amandine Coichot).

// CESSATION D'ACTIVITÉ

89 Anticiper sereinement son avenir après la retraite

Ce mardi 25 novembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organisait une réunion d'information à destination des agriculteurs de plus de 58 ans. L'objectif : leur permettre d'anticiper sereinement la cessation d'activité.



Ce mardi 25 novembre, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé une réunion d'information sur la cessation d'activité.

Après deux réunions à Mézilles et Magny, c'est à Auxerre que s'est tenue la troisième rencontre entre Marc Abonnet, conseiller transmission à la Chambre d'agriculture de l'Yonne et des agriculteurs icaunais de plus de 58 ans. Accompagné par Patricia Dejust-Yvon, référente à la MSA et Annabelle Pascal-Roux, juriste à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Marc Abonnet accueillait avec bienveillance la vingtaine d'agriculteurs présents. La représentante de la MSA commence par aborder l'importance d'être muni de son relevé de carrière. *« C'est nécessaire qu'il soit complet avant que vous preniez rendez-vous avec nous. En général, ce sont les messieurs qui ont des manques, surtout sur période de leur service militaire. Ce document est ce sur quoi se base la MSA pour vérifier le respect des dates de départ à la retraite »*, explique-t-elle. Devant le regard curieux de certains de ses interlocuteurs, elle précise que ce document peut se trouver sur le site *Info retraite* en dématérialisé. Pour les rassurer elle ajoute que *« la retraite n'est pas automatique, c'est vous qui choisissez le moment où vous partez, c'est à vous d'anticiper votre cessation d'activité »*. Assise à côté de Marc Abonnet, elle insiste sur le fait que *« la demande de la retraite effective à la MSA doit être l'ultime volet par lequel passent les agriculteurs avant de partir à la retraite »*, car ensuite *« tout s'enchaîne très rapidement »*. Par la suite, Patricia Dejust-Yvon entre dans l'un des détails de sa partie et évoque *« le bulletin de mutation »*. Un document nécessaire pour justifier la cessation d'activité. Avant de laisser la parole à Annabelle Pascal-Roux, elle revient sur le volet concernant les parcelles de subsistance. *« En Bourgogne, une harmonisation des parcelles en polyculture élevage à 2,5 ha a eu lieu le 1er janvier 2018. Pour les productions spécialisées, c'est mieux de se renseigner auprès de la MSA »*, déclare-t-elle.

Un projet choisi et non subi

C'est au tour de la juriste de la Chambre d'agriculture de présenter les différents aspects juridiques que comporte la cessation d'activité. *« Il faut avant tout, définir des objectifs, connaître ses possibilités et combiner les deux »*, annonce-t-elle. Pour certains agriculteurs présents dans la salle, l'activité sera transmise à un descendant. Annabelle Pascal-Roux convient que *« transmettre à un descendant n'est pas forcément plus facile juridiquement, si on a plusieurs enfants, il faut que tout soit écrit et suivi de près car il faut penser à l'équité »*. Par la suite, elle différencie le cas des locataires et des propriétaires à l'occasion d'une transmission d'exploitation. *« Un propriétaire peut choisir librement qui sera son repreneur et peut faire ce qu'il veut de son foncier. A contrario, pour un locataire, le bailleur doit accepter le repreneur et choisit de ce qu'il fait de son foncier »*, compare-t-elle. Marc Abonnet, en tant que conseiller transmission, aborde ce thème de manière plus généraliste. De ce fait, il vient à son tour définir les grandes étapes par lesquelles doivent passer les interlocuteurs en face de lui. *« Une préparation sereine se fait sur 10 ans et doit comprendre l'anticipation fiscale, sociale, patrimoniale, sociétaire, humaine et anticiper un maintien potentiel de l'exploitation »*, liste-t-il. Devant un grand tableau avec chaque étape scrupuleusement énoncée, il revient sur un sujet important la déclaration d'intention de cessation d'activité agricole. *« C'est un document prospectif et informatif, cela relève d'une intention de connaître votre projet »*, informe-t-il. En les laissant prendre connaissance des informations, il conclut en disant que *« venir à cette réunion est un premier pas, n'hésitez pas à prendre contact avec nous en fin de réunion, si vous avez besoin d'aide et d'accompagnement sur votre préparation »*.

Charlotte Sauvignac

// JEUNES AGRICULTEURS

89 Le canton de Chablis sur une belle lancée

Vendredi 21 novembre, le canton des Jeunes agriculteurs du Chablisien a tenu son assemblée générale. L'occasion de revenir sur les temps forts de l'année.

C'est le moment pour les cantons des JA de l'Yonne de se réunir pour leurs assemblées générales respectives. Cette année, ce sont les Jeunes agriculteurs du Chablisien qui ont ouvert le bal vendredi 21 novembre en début de soirée au sein du Domaine Michaut-Jacob à Beine. C'est dans une ambiance conviviale que la dizaine de JA se sont retrouvés pour une visite du domaine. *« Tout est refait à neuf »*, lance Rémy Collon, président du canton, avant de s'installer autour d'une tablée, emplie d'assiettes d'apéritif. En se lançant dans l'aventure en février 2025, le canton chablisien a déjà plus d'un tour dans son sac.



Chablis signe la première réunion cantonale des JA de l'Yonne de l'année.

En faisant le point, Rémy Collon liste les différents événements organisés, comme *Le jambon Chablis,* la soirée *Fin de vendanges,* ou encore la création de structures de pailles pour la Fête de l'agriculture. À ses côtés, Tania Pereira Oliveira, animatrice des JA de l'Yonne, confie que *« cela a été une belle réussite pour ce tout nouveau canton »*.

Le nouveau bureau se constitue

Avec près de 20 adhérents, le canton de Chablis a pour ambition de *« renouveler une journée Jambon Chablis, en tout cas de rester sur une base événementielle comme celle-ci »*, déclare-t-il. *« Par contre, pour la soirée qui concernait les vendanges, on pense peut-être à faire différemment, car il commençait à faire assez froid, ce serait plus sympa s'il faisait chaud. Peut-être bien une réunion suite à la fin de la moisson »*, annonce-t-il. Pris dans les nouvelles idées, le jeune agriculteur proposait *« une journée en lien avec la Mairie de Chablis consacrée au nettoyage et à la protection de l'environnement ? »*. Les autres hochent la tête, le sourire aux lèvres. Sans grand changement, le vote du bureau se passe dans le plus grand des calmes. *« Rémy Collon reste président, Tristan Garineau succède à Grégoire Gautherin, Violaine Collon reste secrétaire, Yoan Roncelin reste trésorier et nos trois administrateurs sont Johann Barat, Théo Duret et Théo Kyndt »*, annonce Tania. Le sourire aux lèvres, Rémy Collon confie que, *« nous avons commencé ensemble, dans la joie et la bonne humeur, et même si nous n'avons pas fait énormément d'événements, on organise des fêtes à notre taille et on est vraiment content pour ce lancement »*. Avant de terminer la réunion, l'animatrice annonce la grande nouvelle : *« le canton de Villeneuve-sur-Yonne organise la prochaine édition de Terres de Jade »*, sous les yeux ébahis des jeunes agriculteurs, conclut-elle.

Charlotte Sauvignac

// SDAE 58

58 Nouveau bureau

Suite à la tenue du bureau de la Section départementale des anciens exploitants de la Nièvre (SDAE), le 30 octobre à Nevers, les membres ont été renouvelés. Le nouveau bureau est ainsi composé : Philippe Rault, président ; André Bordet, Marcel Cottin, et André Morlé, vice-présidents ; Régine Gaulon, secrétaire générale ; Claude Bondon et Raoul Langlois, secrétaires généraux adjoints ; Philippe Tardivon, trésorier ; Alain Guinot, trésorier adjoint ; Jean-Paul Aurousseau, Jean-Claude Guillier, Alain Milliet, François Rameau, Bernard Roy, Bernard Blin, Jean-Claude Binet, Paul Dourneau, membres.

Le prochain rendez-vous de la section sera l'assemblée générale, le 20 février à la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy, en présence d'Hélène Blaud, président de la SNAE.

Chloé Monget

Renseignements : 03 86 93 40 92.



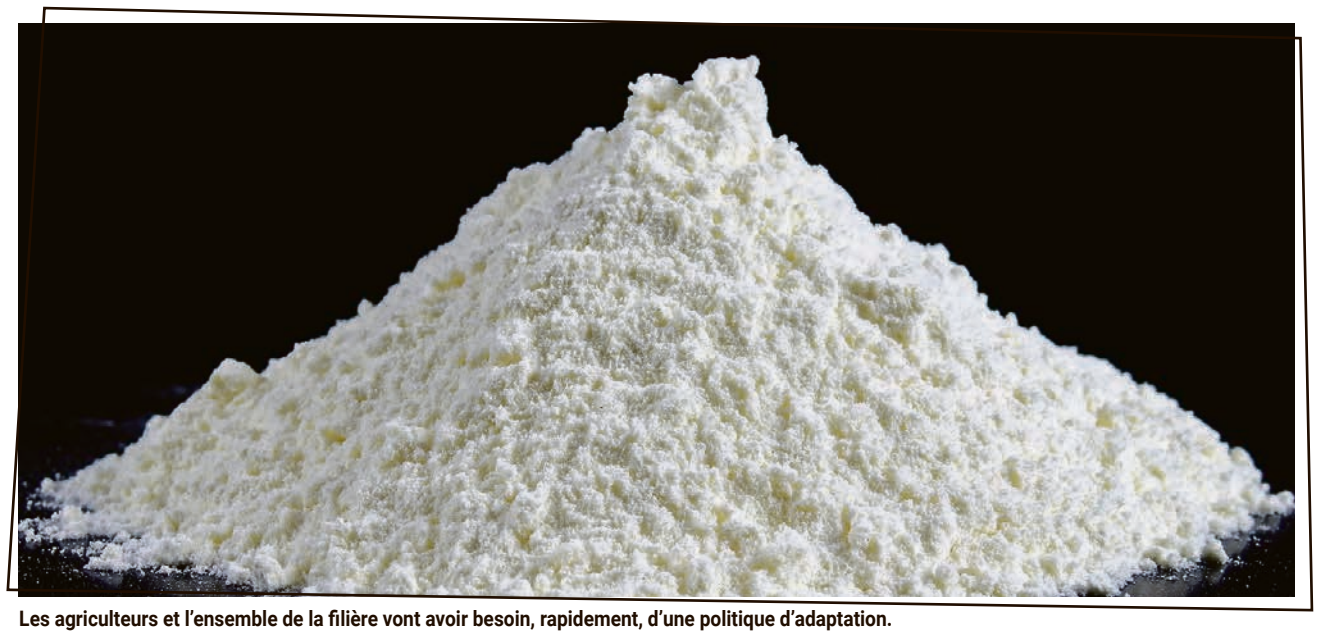
Philippe Rault, ici en photo, est reconduit dans ses fonctions de président de la SDAE.

RÉGION

// INDUSTRIE MEUNIÈRE

Des efforts à tous les échelons

Lors des dernières Journées techniques des industries meunières, organisées à Auxerre, une table ronde permettait de mesurer le travail accompli par la filière, des producteurs agricoles jusqu'aux meuniers, pour s'adapter au changement climatique et aux baisses de rendements qui l'accompagnent.



Les agriculteurs et l'ensemble de la filière vont avoir besoin, rapidement, d'une politique d'adaptation.

Sous nos latitudes, les rendements en blé tendre sont soumis à rude épreuve depuis plusieurs années et cela ne va pas aller en s'arrangeant. Lors des dernières Journées techniques des industries céréalières (JTIC), organisées à Auxerre, l'impact du changement climatique sur ce type de culture était dans tous les esprits. L'aval de la filière, et notamment la transformation, espère que les agriculteurs sauront relever les défis techniques que cette situation génère. C'était en tout cas l'objet d'une table ronde au cours de laquelle les intervenants se montraient lucides sur les à-coups que ces variations de rendements entraînent en termes de résultats économiques pour les exploitations. C'est encore plus vrai sur les zones intermédiaires à faible potentiel. Constat est fait que le blé tendre, perçu jusqu'à présent comme une culture sécurisante, devient petit à petit une culture à risque ce qui pose la question de sa place, à terme, dans les assolements. On s'attend aussi à des accidents climatiques plus intenses et parfois combinés à des bioagresseurs.

Cycle de vie du pain analysé

Pour les professionnels de la meunerie se pose donc clairement la question de conforter les démarches filières. Ces difficultés de conduite culturale imposent de modifier certains paramètres tels que les dates de semis. Il apparaissait en tout cas évident que les agriculteurs et l'ensemble de la filière vont avoir besoin, rapidement, d'une politique d'adaptation. L'aval de la filière cherche, lui aussi, à mieux appréhender ce défi. Ainsi, depuis 2016, des analyses du cycle de vie du pain ont été instaurées. On y mesure notamment les émissions carbone des acteurs qui fournissent le blé. *« L'agriculture doit participer à la réduction des émissions de Gaz à effet de serre (GES),* soulignait Pierre Toussaint, directeur Agronomie au sein de la coopérative Axereal. *Il faut trouver des solutions agronomiques qui permettent d'améliorer la résilience des exploitations et la baisse de l'empreinte carbone des productions. »* La coopérative travaille ainsi avec 1 600 de ses adhérents à la mise en place d'une démarche nommée CultivUp qui privilégie une agriculture régénérative, décarbonée, mais productive. Elle se traduit notamment par une réduction du labour profond (67 % de non-labour ou de labour superficiel pour les agriculteurs impliqués dans la démarche) et aussi le recours aux couverts végétaux par 82 % des agriculteurs impliqués. *« Deux priorités nous animent,* poursuivait Pierre Toussaint : *garantir l'approvisionnement en blé et assurer une valorisation des efforts. Ainsi, pour 500 de nos adhérents en programme bas carbone, la valorisation s'est montée à 22 euros de plus par tone ».* À un autre niveau de la filière meunière, des efforts sont aussi accomplis, comme en témoignait Fabien Faisy, directeur technique du groupe Banette et directeur du Comptoir meunier (filiale de Banette) : *« nous avons adopté une politique d'achats responsables, nous créons des pains avec de la farine de légumineuses. Ces dernières absorbent l'azote de l'air et récupèrent de l'azote dans le sol. Depuis 2024 nous avons mis en place une trajectoire de décarbonation… »* Les lignes bougent à chaque échelon de la filière meunière, à condition que chacun en sorte économiquement gagnant.

Berty Robert

// COOPÉRATIVES

Nouvelle présidence pour la Coopération agricole BFC

L'agriculteur du Doubs Arnaud Gaillot succède à Lionel Borey, de Saône-et-Loire, à la tête de la Coopération agricole Bourgogne-Franche-Comté.

Le 17 novembre, après huit années d'engagement à la tête de la Coopération agricole Bourgogne Franche-Comté (BFC), Lionel Borey, président de la coopérative Bourgogne du Sud, a transmis la présidence à Arnaud Gaillot, membre du bureau de la coopérative Terre Comtoise. Cette passation s'est effectuée dans un esprit de continuité, de confiance et de responsabilité partagée au service du collectif coopératif régional. Sous la présidence de Lionel Borey, la Coopérative agricole BFC s'est renforcée, structurée et impliquée dans la défense des intérêts des coopératives agricoles et des producteurs de la région. Le réseau tient à saluer son sens du collectif, son écoute et son engagement constant en faveur d'un modèle coopératif performant et solidaire. Avec l'arrivée d'Arnaud Gaillot, la structure s'inscrit dans la poursuite de cette dynamique tout en plaçant au cœur de la nouvelle mandature les enjeux majeurs liés à la prochaine réforme de la Politique agricole commune (PAC). Les orientations de cette future PAC seront déterminantes pour la pérennité économique des exploitations, l'accompagnement des transitions agroécologiques, la résilience des filières à travers leurs outils coopératifs, et l'équilibre des territoires ruraux. Dans ce contexte, la voix des coopératives agricoles de BFC doit être forte, structurée et proactive. La Coopération agricole BFC se mobilisera pour préparer les évolutions à venir, défendre les intérêts de ses adhérents et favoriser l'adaptation des modèles coopératifs aux nouvelles exigences économiques, environnementales et sociétales. Cette transition de présidence illustre la solidité du réseau coopératif régional, fondé sur une gouvernance stable, un projet collectif et la volonté commune de construire une agriculture coopérative rémunératrice, durable et tournée vers l'avenir dans notre région.

D'après communiqué

// DON AGRICOLE

Rapprocher agriculture et solidarité

Les Restos du Cœur ont organisé la visite d'une exploitation maraîchère de Haute-Saône, avec l'appui de l'antenne régionale de Solaal, association qui œuvre pour le don alimentaire agricole. L'intention et louable, mais il reste encore beaucoup de chemin à faire pour sensibiliser le public précaire à l'intérêt d'une alimentation variée.



Bernard Perrot

Une diététicienne d'Interfel (Interprofession des fruits et légumes frais) a animé un atelier cuisine et découverte d'une nouvelle recette.

Dans le cadre des Journées nationales du don agricole, organisées chaque année par le réseau Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires (Solaal), l'antenne Bourgogne-Franche-Comté (BFC) avait donné rendez-vous chez Patrick Gigon, horticulteur et maraîcher installé à Lure depuis plus de quarante ans. L'objectif était clair : créer un pont entre monde agricole et aide alimentaire, en associant les Restaurants du Cœur à travers une matinée de découverte des serres, suivie d'un atelier cuisine. Solaal — association créée par et pour le monde agricole — œuvre à valoriser pertes et invendus des exploitations au profit d'associations caritatives. Cette rencontre devait permettre aux bénévoles et bénéficiaires des Restos du Cœur de *« comprendre ce qu'il y a derrière un légume »*, selon les mots de l'équipe organisatrice. Carottes, choux, salades, tomates ou encore courgettes : les serres et parcelles de Patrick Gigon offrent justement un aperçu complet de la belle diversité saisonnière cultivée en Haute-Saône.

Cuisiner simplement

Professionnel depuis 1983, formé à l'École d'horticulture et de paysage de Roville-aux-Chênes, dans les Vosges, le producteur accueille habituellement sa clientèle dans ses serres ouvertes tous les jours en saison. *« L'idée de cette visite, c'était de montrer mon métier, le travail quotidien, la manière dont on produit ce que les gens consomment tous les jours »*, explique-t-il. La matinée s'est conclue par un atelier cuisine animé par une diététicienne d'Interfel, permettant de cuisiner une recette simple à partir des légumes du jour.

Un moyen concret de relier production et assiette. Mais malgré la qualité du programme, le producteur ne cache pas une certaine déception devant le faible degré d'intérêt dont a fait montre le public ciblé par l'opération : *« On m'avait annoncé une vingtaine de personnes. À peine dix sont venues, et beaucoup sont partis en cours de route… Au final, il ne restait que trois participants pour l'atelier cuisine. C'est un peu attristant, compte tenu du temps consacré à préparer la visite et à bien les recevoir »*, confie-t-il. Reste que pour Solaal BFC, cette action garde tout son sens : chaque rencontre, même modeste, participe à rapprocher deux univers qui se côtoient beaucoup sans toujours se connaître. Elle rappelle que la lutte contre le gaspillage alimentaire passe aussi par la valorisation du travail agricole.

Alexandre Coronel

// PRÉVISIONS DE REVENU 2025 - LAIT DE PLAINE

Des revenus tirés par la hausse des prix du lait et de la viande

Chaque fin d'année, les équipes Inosys Réseau d'Élevage bovin lait Franche-Comté et Galacsy pour la Bourgogne s'associent pour effectuer un travail de prévision de revenus des exploitations laitières pour l'année en cours. Pour 2025, des simulations ont été réalisées sur trois cas-types représentant des systèmes laitiers régionaux.

Lait dominant : 2 associés + salarié en période de pointe, 140 ha de SAU dont 38,5 ha de cultures de vente, 97 VL et la suite, 779 460 l produits, 1,38 UGB/ha SFP, 21 % maïs ensilage/SFP, pâturage des VL (21 ares/VL). Situé en zone à bon potentiel (14 tMS/ha maïs ensilage)

Lait grandes cultures: 3 associés, 340 ha de SAU dont 234 ha de cultures de vente, 86 VL et la suite, 690 600 l produits, 1,2 UGB/ha SFP, 25 % maïs ensilage/SFP, le pâturage est très limité. Situé en sols superficiels à faible potentiel.

Lait dominant bio : 2 associés, 150 ha de SAU dont 18,3 ha de cultures autoconsommées, 88 VL et la suite, 516 285 l produits, 0,95 UGB/ha SFP, 11 % maïs ensilage/SFP, pâturage des VL (30 ares/VL). Exploitation conduite en agriculture biologique.

L'objectif est d'estimer les tendances d'évolution des résultats économiques des exploitations en fonction de la conjoncture économique (prix de vente, coût des intrants, …) mais également technique et météo (productivité, effectif VL, rendements, …). Ces travaux se basent sur des constats et des hypothèses, et ont bénéficié de l'appui des experts du service statistique de la DRAAF, de Cerfrance Bourgogne-Franche-Comté et des Entreprises de Conseil Élevage.

Après plusieurs années aux climats très chahutés, l'année 2025 se caractérise par une météo plus favorable ayant permis de retrouver des rendements fourragers et culturaux supérieurs à la normale et de bonne qualité. Les sols très superficiels ont cependant souffert lors des périodes de canicule qui se sont succédées au cours de l'été, altérant fortement les rendements. L'autre caractéristique de cette année est l'impact des aléas sanitaires. En effet, la FCO a causé des pertes néonatales et des avortements à des degrés différents suivant les zones géographiques ainsi que des baisses de production laitière. Dans nos simulations, ces impacts sanitaires sont intégrés de manière médiane.

	Lait Dominant (Plaines et vallées)		Lait Grandes cultures (Plateaux)		Lait bio	
	Prévisions 2025	% Evolution /2024	Prévisions 2025	% Evolution /2024	Prévisions 2025	% Evolution /2024
EBE	217 303	+17%	277 964	+28%	162 384	+12%
EBE*/ produit	41%	+4	36%	+6	39%	+2

*** corrigé de la MO**

En 2025, le produit des exploitations laitières de plaine est tiré à la hausse principalement grâce à la valorisation des animaux à la viande mais aussi grâce à la poursuite de l'augmentation du prix du lait et du volume de lait vendu (+ 1 %). En bio, ces hausses de prix s'appliquent aussi mais le différentiel bio/conventionnel sur le lait reste limité du fait de volumes encore déclassés. Le volume de lait vendu est en revanche resté plus stable.

Ainsi le produit viande progresse d'environ 30 % et le produit lait de 5 %. L'évolution du prix du lait appliquée est une tendance moyenne qui lisse les écarts des stratégies prix entre laiteries (+ 17 €/1 000 l sur le prix de base en moyenne avec une variabilité allant de 0 à + 40 €/1 000 l).

Après une campagne 2024 pluvieuse très défavorable à l'atelier cultures de vente, en 2025 les rendements affichent des niveaux supérieurs à la normale excepté en sols superficiels (caractéristiques du cas-type lait grandes cultures). Malgré des cours des céréales et autres cultures de vente décevants, le produit culture a tendance à augmenter par rapport à 2024. Le produit des cultures de vente du cas-type Lait Dominant est impacté par la forte proportion de maïs grain dans les rotations et la moindre diversification de l'assolement. En bio, les rendements supérieurs en méteils grain ont permis plus d'autonomie contrairement à l'année précédente où des achats externes étaient nécessaires.

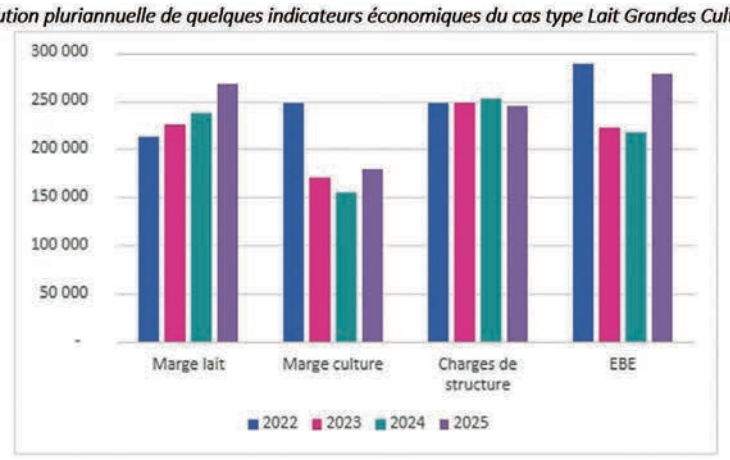
En 2025, les charges ont poursuivi leur tendance à la baisse retrouvant un niveau proche de celui de 2022. Le prix des concentrés enregistre une baisse moyenne d'environ 6,5 % avec une consommation qui reste stable grâce à des fourrages de qualité. Les frais vétérinaires sont impactés par la vaccination FCO et MHE à hauteur de 4,60 €/1 000 l en conventionnel et 11,20 €/1 000 l en bio. Le poste des intrants des surfaces diminue quant à lui de 4 % tiré par le prix des engrais.

Au niveau des charges de structure, les postes énergie sont nettement orientés à la baisse : la charge carburant diminue de 13 % et la charge électricité de 8 %. L'effet retard des cotisations sociales calculées sur une moyenne triennale explique l'écart de tendance entre les cas types : hausse pour les exploitations spécialisées lait, et baisse pour les exploitations les plus diversifiées grandes cultures.

Pour l'ensemble des cas-types, l'EBE est estimé en nette progression de + 12 % en lait bio et de + 17 à + 28 % en lait conventionnel. Les systèmes avec un atelier cultures significatif sont ceux dont l'EBE progresse le plus, relativement à une année 2024 catastrophique. Dans le sillon, l'ensemble des systèmes voient leur rentabilité progresser jusqu'à atteindre plus de 40 % en lait dominant. Avec ces résultats confortés et rassurants, la tendance est à la reprise des investissements consommant une partie de la hausse du revenu disponible.

Des annonces récentes de baisse du prix du lait dès fin 2025 par certaines laiteries, laissent présager une conjoncture laitière 2026 moins favorable. De même, les bouleversements des marchés liés à la Dermatose Nodulaire Contagieuse et à la concurrence du Mercosur pourraient se traduire par une baisse des prix des animaux. En revanche, la filière lait bio connaît un rééquilibrage lié surtout à la baisse de la production (-6,6 % sur 7 mois), alors que la demande repart légèrement (+ 3 % de fabrications, + 4 % de ventes). La restauration collective progresse nettement (+ 30 % de volumes), dépassant 10 % de bio mais reste loin des 20 % prévus par la loi Égalim. Le faible écart de prix avec le lait conventionnel fragilise les producteurs, entraînant de nombreuses cessations d'activité (près de 160 prévues au niveau national d'ici mi-2026), ce qui devrait continuer à tendre l'offre de lait bio.

Evolution pluriannuelle de quelques indicateurs économiques du cas type Lait Grandes Cultures



Ce graphique montre le poids de la marge lait dans l'évolution de l'EBE.

	Lait Dominant (Plaines et vallées)		Lait Grandes cultures (Plateaux)		Lait bio	
	Prévisions 2025	% Evolution /2024	Prévisions 2025	% Evolution /2024	Prévisions 2025	% Evolution /2024
Charges Opérationnelles	168738	-2%	254 498	-2%	120 516	+2%
dont concentrés	77 742	-6%	68 595	-7%	44 081	-10%
dont engrais, semences et traitements	38 270	-4%	136 214	-4%	17 486	-2%
Charges de Structure	164 955	+2%	244 702	-3%	136 305	+1%
dont carburant	15 017	-13%	27 563	-13%	10 730	-14%

Dernier tableau

L'équipe Inosys Franche-Comté - Galacsy en partenariat avec le service statistique de la DRAAF, les entreprises de conseil en élevage, Cerfrance Bourgogne-Franche-Comté et les conseillers des Chambres d'agriculture.

JOURNÉE RÉGIONALE DE LA MÉTHANISATION & MÉTHA SALON BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

14 JANVIER 2026
PALAIS DES CONGRÈS DE BEAUNE

+ DE 30 ACTEURS DE LA FILIÈRE !

MÉTHANISATION : DES RÉPONSES CONCRÈTES POUR VOTRE FERME !

- Des revenus sécurisés : CO_2, biométhane, digestat… faites le point sur les débouchés.
- Des solutions clés en main : réseau, financement, gouvernance, modèles collectifs.
- Des retours terrain : agris, coopératives, experts INRAE & filière.
- Passez à l'action : idées, contacts, étapes d'un projet qui tient la route.

PROGRAMME ET INSCRIPTION

Entrée gratuite sur inscription : Catherine DUVAL 07 85 73 54 54 Catherine-c.duval@grdf.fr

GRDF

// GDS DE L'YONNE

89

Le point sur les maladies bovines

Début novembre, le Groupement de Défense Sanitaire a organisé trois réunions cantonales pour faire le point sur l'actualité sanitaire en élevage.

Après être allé à la rencontre des éleveurs de Migennes, Toucy et de Guillon-en-Terre-Plaine, le Groupement de Défense Sanitaire de l'Yonne (GDS) souhaite revenir sur l'avancée de la rhinotrachéite infectieuse bovine connue sous le nom de l'IBR. D'après l'ANSES, c'est une maladie infectieuse hautement contagieuse qui affecte les bovidés. Cette maladie induit des troubles respiratoires, des infections bactériennes, des conjonctivites et une atteinte de l'appareil général et du trouble reproductif. Pour autant, l'ANSES explique que l'élevage bovin français est souvent asymptomatique à cette maladie. Le 10 juin 2024, un arrêté ministériel a été mis en place, afin de favoriser la réforme des bovins positifs à l'IBR et de sécuriser les échanges de bovins non qualifiés pour protéger les cheptels indemnes.

Dans l'Yonne, le GDS annonce qu'en juin 2024, huit exploitations étaient concernées par la réforme des bovins positifs, pour un total de 381 bovins dans les secteurs Avallonais, Sénonais et Florentinois. Le calendrier de réforme de l'arrêté a été respecté, l'Yonne n'est plus concerné que par deux exploitations en juin 2025 pour un total de 160 bovins positifs dans l'Avallonais. D'ici juin 2026 plus aucune exploitation ne devrait être concernée. À compter du 1er janvier 2026, l'arrêt prévoit une nouveauté : tous les animaux de cheptels non qualifiés devront uniquement partir à l'abattoir. Parmi les cheptels non qualifiés, notamment pour raisons sanitaires ou administratives, nous retrouvons : les cheptels suspendus, les cheptels en retrait, le cheptel en cours de gestion, les cheptels en cours de qualification, les cheptels en assainissement et les cheptels non conformes. Les animatrices rappellent également l'importance de respecter les dates de prophylaxie (1er novembre – 15 avril) et les délais de la prise de sang d'introduction (entre 15 et 30 jours après introduction de l'animal) afin de ne pas se retrouver *« dans les cheptels en suspension de qualification »*.



Début novembre, le GDS de l'Yonne a tenu trois réunions cantonales dans le département. Celles-ci ont permis de dresser un panorama complet de la situation sanitaire en élevage bovin.

DR

Du nouveau sur la Besnoitiose

Malheureusement, l'IBR n'est pas la seule maladie qui touche les éleveurs bovins. La Besnoitiose fait également partie des sujets qui ont été abordés lors des réunions cantonales. La Besnoitiose bovine est une maladie infectieuse qui se transmet par la piqûre d'insectes hématophages, comme les taons ou les stomoxes. Ce virus peut avoir des effets lourds sur les bovins, comme un amaigrissement des bêtes, des œdèmes, la peau plissée/cartonneuse douloureuse et des difficultés à renouveler les cheptels notamment dus au fait que la maladie peut rendre les animaux stériles. Pour l'instant, aucun vaccin et traitement ne sont déclarés. Depuis 2023, les techniciennes du GDS de l'Yonne ont recensé onze exploitations où les bovins ont été signalés positifs à la besnoitiose. Parmi ces onze, neuf sont situées dans le sud-est du département, une dans l'Est et une autre dans l'Ouest. En octobre 2025, la situation a évolué : deux d'entre elles ont été assainies ; cinq ont refusé le plan d'assainissement dont quatre qui ont encore des animaux positifs à leur actif et quatre qui sont en cours d'assainissement avec un plan signé du GDS. Les techniciennes ont informé que les administrateurs ont *« validé la reconduction de la recherche de la Besnoitiose lors de la campagne de prophylaxie 2025-2026 »*.

Un point sur la BVD

La diarrhée virale bovine (BVD) est une maladie virale très contagieuse. Le virus se transmet par contact direct entre animaux de n'importe quel âge. Les bovins infectés ont des symptômes généraux et digestifs très variables qui fragilisent leurs immunités. Si la vache est gestante au moment de l'infection, cela peut également inclure des troubles de la reproduction, des avortements, des malformations. Quant aux veaux, ceux qui sont infectés lorsqu'ils ont entre 2 et 4 mois seront considérés comme infectés permanents immunotolérants (IPI). Cela signifie que la vache sera immunisée mais que le veau sera infecté à vie. C'est le 7 octobre 2024, que le Comité Régional d'Orientation Politique Sanitaire Animale et Végétale (Cropsav) a donné son aval pour la généralisation de l'Arrêté préfectoral sur le mouvement des *« bovins atteints de la BVD »*. Après avoir annoncé la présence d'un cas dans le secteur de la Puisaye, les techniciennes du GDS ont souhaité revenir sur cette réglementation. L'objectif de cette réglementation est de pouvoir gérer le risque d'infection au départ, en ne déplaçant aucun veau considéré IPI, en ne déplaçant aucun *« cheval de Troie »*, c'est-à-dire, en ne faisant vêler aucune femelle potentiellement gestante d'un IPI dans un autre troupeau que celui où elle a été contaminée et ne déplacer aucun animal en phase de virémie. Le GDS en a également profité pour revenir sur les nouveautés de la campagne : des cartilages BVD en mélange PCR, si les prélèvements datent de moins de 15 jours ainsi que de la mise en place de la BVD à l'introduction s'il existe une absence de marquage non IPI sur l'ASDA.

Propos recueillis par Charlotte Sauvignac



ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// EN BREF

Bovins/DNC Une mission d'information au Sénat sur la gestion de la crise sanitaire

La commission des Affaires économiques du Sénat a lancé, le 12 novembre, une mission d'information flash sur *« les enseignements pouvant être tirés de la gestion de la crise sanitaire de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) »*. Elle rendra son rapport le 28 janvier 2026, apprend-on sur le site internet du Sénat. Cette mission transpartisane est menée par quatre co-rapporteurs : Martine Berthet (LR, Savoie), Annick Jacquemet (centriste, Doubs), Gérard Lahellec (communiste, Côtes-d'Armor) et Christian Redon-Sarrazy (socialiste, Haute-Vienne). Alors que la ministre de l'Agriculture a lancé des Assises du sanitaire en début d'année, cette mission sénatoriale vise à *« nourrir de manière ciblée et concrète les réflexions sur la nécessaire adaptation de l'organisation du modèle sanitaire français »*. Apparue en France le 29 juin, la DNC a provoqué 104 foyers, selon le dernier bilan du ministère au 19 novembre. La stratégie de lutte contre cette maladie est basée sur l'instauration de zones réglementées de 50 km autour des foyers, où sont mises en place une interdiction des mouvements et une vaccination obligatoire. Dernière mesure : l'abattage total des lots d'animaux infectés, au cœur d'une controverse depuis l'été.

Maladies animales Le Sénat ajoute une exonération sociale pour les indemnités d'abattage

Lors de l'examen du PLFSS 2026 (financement de la sécurité sociale) en séance publique le 20 novembre, les sénateurs ont adopté un amendement exonérant de cotisations sociales les indemnités perçues par les éleveurs en cas d'abattage sanitaire. Le gouvernement a émis un avis de sagesse sur cet amendement déposé par 28 élus centristes. La disposition votée par les sénateurs vient compléter l'exonération fiscale de ces mêmes indemnisations, adoptée par les députés le 13 novembre dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2026. Les indemnisations sanitaires *« demeurent aujourd'hui soumises aux contributions sociales, ce qui réduit significativement l'effet économique du dispositif »*, estiment les sénateurs centristes dans l'exposé des motifs de leur amendement. Les indemnisations sanitaires interviennent après un abattage sur ordre de l'administration afin de lutter contre certaines maladies animales, comme l'influenza aviaire ou la dermatose nodulaire contagieuse (DNC). La FNSEA avait déjà demandé leur défiscalisation en 2024, sans succès. Par ailleurs, une proposition de loi macroniste déposée le 16 septembre vise l'exonération totale de l'ensemble des indemnités perçues au titre des crises sanitaires, mais aussi de la prédation.

ÉLEVAGE

// ÉNERGIES RENOUVELABLES

21 Et maintenant, des ombrières

Le Côte-d'Orien Thibaut Aubry s'est équipé d'un dispositif solaire inédit dans son département.

Elles font 50 m² chacune et il y en a 19. Leur puissance totale s'élève à 300 kWc. Les ombrières photovoltaïques de Thibaut Aubry ont été récemment installées et n'attendent plus que le raccordement (et un peu de soleil) pour être opérationnelles. *« Il y a un double objectif derrière un tel investissement : le bien-être des animaux et la résilience de l'exploitation, avec des compléments de revenus liés à la vente de l'électricité produite »*, présente l'éleveur de 37 ans, installé à La Villeneuve-les-Convers depuis 2018. Le permis de construire avait été accordé dès 2022 mais il a fallu organiser méticuleusement les travaux : *« j'adhère à la charte sanitaire et des mesures de biosécurité étaient à mettre en place pour les opérations sur le terrain, selon le protocole de la DDPP. Les poules, par exemple, étaient absentes lors des interventions »*. Comme le montre la photo, il y a beaucoup de cailloux dans le secteur : l'implantation de l'équipement a été plus difficile que prévu, l'utilisation d'une petite foreuse a même été nécessaire pour fixer les pièces métalliques jusqu'à 1,50 m de profondeur.



L'éleveur de 12 000 poules bio, devant plusieurs de ses panneaux entre Venarey-Les Laumes et Baigneux-les-Juifs.

C'est pour bientôt

Le raccordement devrait être, en toute logique, assez rapide : *« une semaine ou deux, un mois ou deux je ne sais pas. Mais j'espère avant la fin de l'année. Tout est OK au niveau du Consuel, ils viennent de passer »*. L'installation, d'un coût de 300 000 euros (285 000 pour les panneaux et 15 000 pour le raccordement) sera amortie en 15 ans, avec une vente d'électricité proche de 11 centimes/kWh via un contrat de 20 ans. Les 12 000 poules profiteront de leurs nouveaux abris dès la fin du confinement, sur les 4,8 ha du parcours extérieur : *« actuellement, les volailles sont effectivement à l'intérieur du poulailler. Un peu comme tous les ans à la même période on va dire, à cause de la grippe aviaire… Cette mesure préventive prise par l'État a été décrétée en octobre, avant même le foyer trouvé à Thorey-sur-Ouche »*. Thibaut Aubry avait visité, il y a cinq ans déjà, une installation similaire dans le département de l'Ain avec Matthieu Besançon et Nicolas Porcherot, deux confrères qui travaillent dans la même production : *« les retours de l'éleveur chez qui nous étions allés étaient positifs à tous les niveaux. Ses volailles se plaisaient beaucoup sous ses ombrières, qui sont également utiles en cas de mauvais temps et contre les rapaces »*.

Impressionnant

Le secteur concerné, à l'intersection des communes de Bussy-le-Grand, La Villeneuve-les Convers et Étormay, est très concerné par les énergies renouvelables. En plus de ces 19 ombrières, des travaux visant à implanter huit nouvelles éoliennes sont en cours, à quelques pas de la ferme. Comme nous l'avions évoqué dans une précédente édition, les éleveurs porcins Claude Nocquard et Margaux Blondon se sont lancés dans un projet agrivoltaïque non loin de là, à Darcey. Et Thibaut Aubry, encore lui, n'a pas dit son dernier mot en termes d'énergie solaire. L'éleveur souhaite devenir autonome dans sa propre consommation d'électricité, de nouveaux panneaux devraient rapidement voir le jour sur la toiture de son poulailler : *« il n'a pas été possible de récupérer une partie de la future production des ombrières. L'idée serait donc de m'équiper en conséquence, peut-être dès l'an prochain »*. Le Côte-d'orien effacerait alors une ardoise annuelle de 6 000 euros : *« il n'y aurait pas besoin de batteries de stockage car tous mes frais électriques sont en journée avec la lumière du petit matin jusqu'au soir, la collecte des œufs, l'évacuation automatique des fientes, la ventilation quand il fait chaud, sans oublier l'ouverture et la fermeture des volets »*.

AG

// BOUCHERIE

21 Dans le Cher, ça se vend cher

Un concours d'animaux de boucherie vient de se tenir à Sancoins (18). Un éleveur de Côte-d'Or a fait le déplacement.

Allez, un petit tour hors Côte-d'Or. Allons du côté de Sancoins, dans le département du Cher, où s'est tenu mi-novembre le *« Festival des animaux de boucherie »*. Cet événement, qui fêtait sa deuxième édition, nous intéresse puisqu'un éleveur du 21 était en lice chez les ovins. Mais avant toute chose, faisons un petit retour sur la partie bovine qui réunissait 70 animaux : la génisse qui a remporté le grand prix de championnat a été vendue au prix incroyable de 29,50 euros/kg ! Ce bovin charolais appartenant à un éleveur du secteur a été acquis par un boucher traiteur de ce même département du Cher. En ce qui concerne les ovins, deux lots de trois agneaux étaient nés en Côte-d'Or et plus précisément à Souhey près de Semur, chez Sébastien Jeannin. L'éleveur, invité par un ami membre de l'organisation, avait traversé tout le Morvan et effectué trois heures de route pour participer. Pour son sixième et dernier concours de l'année, l'homme de 44 ans repart avec un grand prix d'honneur et le super prix d'honneur. Comme deux autres lots sur les 33 présentés, Sébastien Jeannin a eu le privilège de voir ses animaux monter sur un ring, pour une vente aux enchères. Chacun de ses agneaux a été vendu au très beau tarif de 500 euros à une boucherie de Saint-Pourçain-sur-Sioule, dans le département de l'Allier. De quoi rentabiliser ce long déplacement ! L'heure est désormais aux agnelages chez le Côte-d'orien : les naissances ont débuté le week-end des 15 et 16 novembre. Ces dernières s'étaleront jusqu'en mai pour que l'éleveur puisse présenter des animaux à chacun de ses concours, le prochain n'étant qu'à l'approche de Pâques, à Autun.

AG



Les deux lots d'agneaux de Sébastien Jeannin se sont vendus aux enchères.

// EN BREF

Influenza aviaire Un second foyer en Côte-d'Or

Un deuxième foyer de grippe aviaire a été confirmé le 19 novembre dans une basse-cour à Genlis comprenant une centaine d'animaux d'espèces sensibles (oies, pintades, poules, canards).
Pour éviter tout risque de diffusion du virus à d'autres élevages, des zones réglementées de protection et de surveillance sont mises en place dans un rayon de 3 et 10 km.
Les communes concernées dans le rayon de 3 km (zone de protection) sont : Labergement-Foigney, Varanges, Genlis.
Les 42 communes concernées par la zone de 10 km (zone de surveillance), outre les trois communes citées précédemment sont : Brazey-en-Plaine, Trouhans, Montot, Villers-les-Pots, Athée, Magny-Montarlot, Longeault-Pluvault, Cessey-sur-Tille, Beire-le-Fort, Tart-le-Bas, Magny-sur-Tille, Izier, Bressey-sur-Tille, Bretenière, Chambeire, Champdôtre, Lamarche-sur-Saône, Chevigny-Saint-Sauveur, Cirey-lès-Pontailler, Collonges-et-Premières, Couternon, Échigey, Fauverney, Longchamp, Longecourt-en-Plaine, Marliens, Neuilly-Crimolois, Pluvet, Remilly-sur-Tille, Rouvres-en-Plaine, Saulon-la-Chapelle, Sennecey-lès-Dijon, Soirans, Binges, Arc-sur-Tille, Ouges, Tart, Tellecey, Thorey-en-Plaine, Tréclun, Quetigny, Aiserey. Dans ces périmètres, tous les lieux de détention de volailles et d'oiseaux captifs sont soumis à des prescriptions spécifiques. En particulier, les mouvements de volailles et autres oiseaux captifs sont interdits, sauf dérogations accordées par la direction départementale de la protection des populations (DDPP).



CULTURES

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21 Le point avec « Monsieur Moutarde »

Nous avons rencontré Jérôme Gervais, technicien à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et spécialiste de la culture de moutarde.



Le conseiller, tout comme les producteurs, se félicite des bonnes conditions de semis et des levées qui ont suivi.

Si vous faites de la moutarde, c'est sûr, vous le connaissez, ou vous l'avez eu au téléphone au moins une fois. Jérôme Gervais, alias *« Monsieur Moutarde »* ou encore *« Nounours »* pour certains, est *« le »* référent technique dans cette culture et ce, depuis son arrivée à la Chambre il y a 31 ans. Les adhérents de l'APGMB (Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne) l'appellent régulièrement, surtout si le technicien de leur OS n'a pas la réponse à leur question. Lors des derniers semis, son téléphone a sonné jusqu'à 30 fois par jour.

Bien lancé

Les semis, justement, se sont très bien passés avec des conditions météo presque idéales. Les dates ? Du 4 au 30 octobre pour les 517 adhérents de l'association. *« Les pluies qui ont suivi ont permis une belle levée, rapide et homogène. Un peu partout, c'est bien »*, décrit Jérôme Gervais. Le seul petit *« pépin »* est à mettre à l'actif de quelques attaques de limaces, dans certaines parcelles. *« Un peu comme tous les ans, mais c'est très localisé. Ce n'est pas grave, les trous seront bouchés au printemps »*, poursuit le conseiller. Ces dates de semis sont plus tardives que d'ordinaire, observe l'homme de 54 ans, originaire de Mont-Saint-Jean : *« c'est ce que nous recherchons… Nous semons 15 jours, voire parfois un mois plus tard qu'avant. L'idée est d'éviter les gros vols d'altises, qui ont lieu généralement autour du 25 septembre. Sur ce point, une faible pression d'insectes a été observée cette année, il y a donc peu de dégâts »*.

En chiffres

Lors de cette campagne, 8 500 ha sont semés en moutarde conventionnelle, 850 le sont en bio. Les parcelles concernées sont situées dans 20 départements : c'est trois de plus que l'an passé avec *« l'arrivée »* du Nord, du Haut-Rhin et de la Seine-Maritime. La Côte-d'Or reste de loin le territoire le mieux représenté avec 64 % des surfaces, 287 producteurs conventionnels et 25 en agriculture biologique. Les prix de la prochaine récolte sont d'ores et déjà connus : ce sera 1 547 euros/t en conventionnel et 3 400 euros/t minimum en bio. En volumes, Jérôme Gervais *« signerait »* volontiers pour obtenir le même rendement final que celui de 2024 : *« nous avons terminé exactement à 16,3 q/ha en conventionnel. Cela peut paraître un peu exceptionnel car nous restions sur plusieurs campagnes décevantes, mais ce niveau de résultat était notre moyenne habituelle il y a encore cinq ans, quand les altises n'étaient pas un réel problème. Nous viserons encore une fois les 16 q/ha cette année »*. Derrière les 16,3 q/ha de moyenne de 2024 se cachent de grandes disparités. Les rendements en conventionnels varient de 8 à 30 q/ha. Une parcelle du secteur beaunois et une autre localisée en Seine-et-Marne ont établi ces très beaux scores. Le *« record »* n'est toutefois pas tombé, il appartient toujours à un champ de Côte-d'Or avec 34 q/ha réalisé il y a plusieurs années. En bio, la moyenne 2024 a terminé à 5,5 q/ha avec des résultats variant de 0 à 12 q/ha, comme le décrit Jérôme Gervais : *« 0, cela arrive quand les levées n'ont pas été bonnes et quand les insectes se sont manifestés en masse… Certaines parcelles ne sont parfois jamais récoltées. Un rendement de 12 q/ha, c'est très beau en bio, cela a été réalisé non loin de la maison de l'agriculture de Bretenière. Le record ? Si ma mémoire est bonne, il est de 14 q/ha il y a quelque temps »*.

AG

// TECHNIQUE

89 Focus sur la dernière récolte

Jeudi 20 novembre, le Lycée agricole d'Auxerre La Brosse a accueilli une réunion technique d'Arvalis sur la récolte, le désherbage, le problème d'ergot ainsi que sur la santé des plantes.

C'est dans l'amphithéâtre du Lycée agricole d'Auxerre La Brosse que Diane Chavassieux et Léa Bounhoure, techniciennes à Arvalis, ont animé une réunion technique pour aborder différents sujets comme les marchés et le bilan économique 2025 des cultures, les projets en cours concernant le désherbage, la problématique annuelle de l'ergot, ainsi que les actualités concernant la santé des plantes. Face à la cinquantaine d'agriculteurs présents, Diane Chavassieux convient que *« nous faisons face à la troisième mauvaise récolte en polyculture stricte »* et ajoute *« que les bonnes années compensent les mauvaises »*. *« En 2023, même si les prix de vente étaient élevés, ils commençaient à baisser. Les rendements étaient corrects mais les charges restaient élevées. En 2024, les prix de vente étaient moyens, les charges étaient comme en 2023, et les rendements étaient mauvais. Et cette année, les charges sont en baisse, les rendements sont corrects mais ce qui pèche c'est le faible prix de vente »*. Sur les marchés, *« les prix d'intrants restent élevés, mais on observe une volatilité moins marquée que lors des campagnes précédentes, malgré les nombreuses incertitudes géopolitiques »*, analyse la technicienne d'Arvalis. En ce qui concerne les récoltes de cette année, *« nous n'avons pas observé d'accident climatique majeur dans les pays producteurs clés, ce qui a forcément fait pression sur les prix mondiaux et européens »*, affirme à son tour Léa Bounhoure.

Le point sur la santé des plantes

« Les semis ont été précoces par rapport à l'an dernier. 80 % des semis ont été faits au 20 octobre, contre 30 % en 2024. Il y a eu des pré-levées dans le sec, puis beaucoup de pluies. On recense que les agriculteurs ont utilisé des produits phytosanitaires suite aux retombées en eau sans que cela soit dramatique », ajoute-t-elle. Pour elles, ce qui a primé c'est *« la date de décalage de semis, car c'est le premier levier de lutte »*. Il est ensuite temps pour les deux techniciennes d'aborder la question de l'ergot. Cette année, *« une présence importante a été relevée sur les cultures de blé, de colza et de l'orge, notamment sur les zones de plateaux de Bourgogne »*. Pour les deux techniciennes, cela relève *« d'accidents en local comme la pluie pendant la floraison, un inoculum d'ergot dans le sol important suite à la récolte de l'an passé, une contamination possible via les semences et un relais par les graminées d'adventices »*. Pour Arvalis, les principaux leviers relèvent du fait d'éviter d'introduire la maladie dans la parcelle, d'éviter de multiplier l'inoculum et d'éviter de cultiver des espèces sensibles. Sous les regards de l'auditoire, Diane Chavassieux ajoute qu'il est *« important de savoir que si une année est touchée par l'ergot, elle ne peut pas l'être l'année d'après »*. En tant qu'institut technique, Arvalis se donne également pour mission d'avenir de *« mieux comprendre l'impact du climat sur la phase de contamination primaire, comme la germination des sclérotes, la durée de sporulation ou encore la floraison des plantes hôtes »*. En conclusion : Malgré un développement de l'ergot très dépendant du climat, des leviers agronomiques existent pour limiter le risque de développement et un projet de recherche est en cours de montage pour mieux comprendre le développement de la maladie et des alcaloïdes sur les épis. Une formation en ligne est également proposée le 22 janvier prochain à ce sujet par Arvalis.



Une réunion technique d'Arvalis a eu lieu le 20 novembre au Lycée agricole d'Auxerre La Brosse.

Charlotte Sauvignac

// CLIMAT

89

« Le beau temps c'est celui qui ne dure pas »

Ce lundi 24 novembre, Serge Zaka, docteur en agroclimatologie et invité de Terres Inovia est intervenu sur l'agroclimat.

Terres Inovia a invité Serge Zaka, docteur en agroclimatologie et fondateur d'AgroClimat, le lundi 24 novembre, à l'occasion de la journée dédiée aux aléas climatiques et à la pression des ravageurs. Spécialisé sur le climat dans le secteur agricole, Serge Zaka considère l'agrométéorologie comme *« l'impact de la météo sur vos travaux agricoles, c'est-à-dire le climat sur le court terme »* et l'agroclimatologie permet *« de faire des prévisions sur le long terme de l'impact du climat sur vos cultures »*. Muni d'un chapeau et d'une plume, l'agroclimatologue plonge l'auditoire dans une ambiance chaleureuse. Il commence donc à faire le point sur les années passées pour montrer l'évolution du changement climatique sur les cultures. *« En 2021, vous avez vécu ce qu'on appelle un faux printemps, c'est-à-dire que l'hiver a été plus doux que prévu et la floraison a donc été précoce. Sauf qu'ensuite, le gel est arrivé et a impacté les moissons. Cette année est considérée comme la plus grande catastrophe naturelle depuis 1945 »*, retrace-t-il avant de poursuivre. *« L'année suivante, vous avez subi un vent qui venait du sud, il a apporté beaucoup de chaleur. Dans les sciences, on appelle ça une pompe à chaleur. Les cultures ont donc malheureusement souffert de ce climat »*, analyse-t-il. Cette année s'est suivie de deux années *« qui ont subi un excès d'eau considérable »* et il en a conscience *« en agriculture, un beau temps c'est celui qui ne dure pas »*. Accompagné par les nombreuses cartes qu'il a lui même réalisées, il confie qu'en Bourgogne, *« il y aura une évolution légère moyenne de la sécheresse, qui sera toutefois moins visible que dans le sud de la France »*. Même si c'est le sud qui est plus exposé à la sécheresse, *« la chaleur remonte par le sud de la France, et au fur et à mesure nous atteindrons tout de même des températures supérieures à celles que l'on a aujourd'hui »*. Ce qui induit donc *« un déficit en termes de bilan hydrique dans les années à venir »*, analyse-t-il. Il insiste donc sur le fait que *« la meilleure façon de s'adapter au + 4 degrés est de ne pas les atteindre »*.



Serge Zaka, agroclimatologue a réalisé une intervention sur l'impact du climat sur l'agriculture dans les années à venir.

« Un problème saisonnier et non annuel »

Ce changement climatique est perçu par le spécialiste *« comme un problème saisonnier et non pas annuel »*. En regardant ses cartes, il explique *« qu'il y aura une diminution drastique du nombre de jours de gel, c'est-à-dire inférieur à zéro. Cette annonce peut-être bien perçue sauf que le gel permet notamment de tuer les insectes porteurs de maladies. À cela s'ajoute le fait que les arbres ont besoin de froid pour fleurir »*, informe-t-il. Pour éviter de démoraliser son public, Serge Zaka vient ensuite aux objectifs que les agriculteurs doivent avoir en tête. *« Pour remédier au changement climatique, il faut jouer sur les variétés, et adopter des stratégies d'évitement, en cultivant pendant les saisons fraîches par exemple »*, conseille-t-il avant d'ajouter que *« l'augmentation du CO2 favorise l'avancée des stades des cultures »*. En ce qui concerne l'élevage, la solution sera *« de mettre les animaux en bâtiments bien isolés avec des brumisateurs »*, explique-t-il. *« Il y aura toujours de l'élevage, mais ce qui sera problématique ce sera l'alimentation »*, informe-t-il. Les facteurs à privilégier sont donc : la gestion et l'alimentation, les bâtiments, le numérique, le choix des races et la gestion des paysages. À la suite de sa partie, il revient sur le fait *« qu'il n'existe pas une solution uniforme, mais bien une multitude de solutions complémentaires. Il est impossible d'influencer le climat mais il est possible d'en atténuer les effets »*. Avant de laisser la place aux ateliers de l'après-midi, il ajoute que la gestion des paysages est indispensable pour atténuer les effets du changement climatique. *« La haie est indispensable pour les cultures, elle permet de protéger du vent, permet de gérer les problématiques liées à l'excès d'eau. Nous avons voulu simplifier le paysage à l'après-guerre, mais nous n'avons fait qu'accélérer la course de l'eau. Il faut jouer sur la connectivité hydrologique des paysages »*. En conclusion, il explique qu'il existe des solutions : comme prendre *« soin urgemment des forêts françaises, car il existe un important taux de dépérissement »*, mais que l'État et l'Europe *« doivent également être présents économiquement pour créer des filières »*.

Charlotte Sauvignac

// TERRES INOVIA

89

De l'impasse technique à l'action collective

Ce lundi 24 novembre, Terres Inovia a réalisé une journée dédiée aux aléas climatiques et à la pression des ravageurs, en faisant un focus particulier sur le projet Dephy Expé Concerto.



L'après-midi a été dédiée à des ateliers destinés aux moyens de lutter contre les ravageurs.

C'est dans la salle des fêtes de Mouffy que Nicolas Cerutti, référent à Terres Inovia, a accueilli une centaine d'agriculteurs et de partenaires venus assister à une réunion d'information sur les aléas climatiques et à la pression des ravageurs en prenant comme exemple le projet Dephy Expé Concerto. Depuis 7 ans, un collectif de six agriculteurs du secteur de Courson-les-Carrières, dans l'Yonne, accompagné par Terres Inovia, étudie des stratégies territoriales pour que les aléas climatiques et la pression des ravageurs ne soient pas une fatalité. *« Auparavant, ces agriculteurs intervenaient chimiquement sur leurs parcelles, sauf qu'à mesure du temps les ravageurs comme l'altise d'hiver se sont adaptés et ont acquis des résistances fortes. À cela s'ajoute l'arrivée de nouveaux ravageurs à cause du changement climatique. Nous sommes dépendants des solutions chimiques disponibles et subissons l'effet des réglementations »*, déclare Nicolas Cerutti. Il poursuit en faisant un point sur la situation des ravageurs *« mobiles et qui appréhendent leurs ressources à l'échelle des paysages »*. La quantité d'individus *« dépend des cultures et des ressources qu'ils peuvent y trouver, du climat ainsi que des interactions qu'ils peuvent avoir avec les auxiliaires comme les parasitoïdes, les prédateurs du sol et les oiseaux »*, informe-t-il. En créant un collectif, les agriculteurs ont *« la possibilité de déployer de nouveaux leviers (cultures pièges, techniques push & pull), et de coordonner les actions pour éviter les effets contre productifs »*. Dans ce projet, trois thèmes ont été ciblés prioritairement. Le premier vise à renforcer le contrôle biologique. Le principe est simple, *« il a pour ambition d'augmenter la capacité d'accueil du territoire vis-à-vis des auxiliaires de culture et faciliter leurs déplacements »*. Le second thème vise à piéger une partie des altises et cela consiste à *« rendre le milieu défavorable aux ravageurs en utilisant des intercultures comme des pièges pilotés »*.

« Trouver des moyens de lutte sans insecticide »

Le dernier thème souhaite casser le cycle de développement des ravageurs et atténuer les dégâts sur le colza en *« améliorant la robustesse des cultures. Nous souhaitons obtenir un colza robuste avec une croissance continue à l'automne et esquiver les attaques »*. Avant d'améliorer la robustesse des cultures il faut pouvoir lutter contre les ravageurs. Le technicien de Terres Inovia revient donc sur des techniques utilisées : la régulation par le haut et la régulation par le bas. La régulation par le haut, concerne particulièrement les altises qui sont liées *« aux interactions biologiques entre tous les organismes auxiliaires, comme des araignées ou bien des parasitoïdes »*. La régulation par le haut, quant à elle, a pour but *« d'essayer de réguler ces populations par le bas, c'est-à-dire par leurs ressources alimentaires. Les altises utilisent le colza, donc ces plantes hautes, mais elles utilisent aussi d'autres crucifères »*. Mais pour pouvoir actionner ces leviers sans insecticide *« on a tout intérêt à monter d'un cran et à réfléchir en collectif à l'échelle paysagère en cassant le cycle des insectes »*. L'intérêt paysager est nécessaire. Ils ont donc décidé d'entretenir les bandes en fleurs car elles permettent d'attirer les auxiliaires de cultures, que l'on appelle également parasitoïdes. *« Nous avons planté deux bandes à l'hectare, car nous savons que les parasitoïdes peuvent se déplacer sur 250 mètres. Il est donc plus facile qu'ils puissent être au contact des ravageurs »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac

// TENDANCES

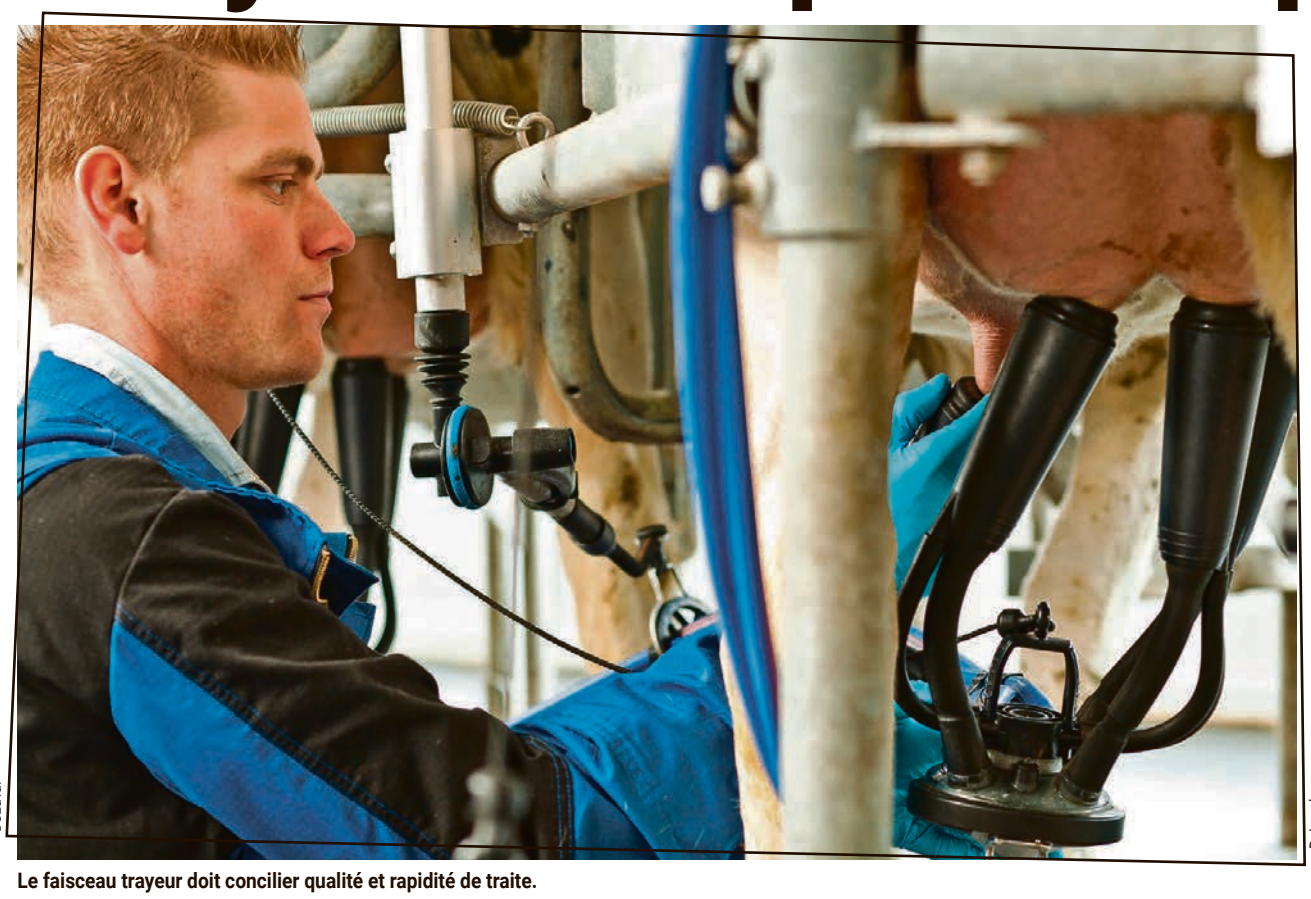
Des faisceaux trayeurs de plus en plu

Les niveaux de productions grandissants des troupeaux laitiers et la volonté des éleveurs d'augmenter la cadence de traite ont conduit les fabricants à développer des faisceaux trayeurs plus performants.



DeLaval

Les constructeurs ont intégré la facilité et la rapidité d'entretien dans le développement de leurs nouveaux manchons, comme ici le système de cartouche de la griffe Evanza de DeLaval.



DeLaval

Le faisceau trayeur doit concilier qualité et rapidité de traite.

La progression constante du niveau de production des élevages laitiers s'accompagne d'innovations dans la conception des manchons et des griffes, de façon à absorber de gros débits de lait, dans un temps le plus court possible. La taille des troupeaux grandissante, le temps de traite devient un enjeu pour améliorer la cadence des salles de traite, mais aussi pour optimiser la fréquence d'un robot saturé.

Les constructeurs de matériels de traite ont ainsi étoffé leur gamme de faisceaux trayeurs, en travaillant aussi bien sur les manchons que sur les griffes. Ces équipements, qui visent surtout les vaches hautes productrices, s'accompagnent le plus souvent d'une nouvelle approche des paramètres de traite. *« Il ne faut plus se fier aux niveaux de vide habituellement rencontrés*, assure GEA. *Avec des troupeaux performants, on peut se permettre d'augmenter significativement les valeurs en se fiant à la mesure du vide sous le trayon, grâce au test de traite dynamique. Avec notre manchon GQ, il est par exemple possible d'aller jusqu'à 39-40 kPa sous le trayon, sans risque de l'abîmer »*. Une tendance confirmée par DeLaval. *« On change la courbe d'extraction du lait, avec un débit qui augmente plus vite et qui chute également plus rapidement. Cela suppose de relever les seuils de dépose, qui sont souvent trop bas, de façon à éviter la surtraite »*.



GEA

L'adoption de gobelets et de griffes en matériau composite permet de réduire le poids des faisceaux trayeurs.

Des manchons de traite ventilés

En termes de conception des manchons, plusieurs constructeurs proposent des modèles ventilés dotés d'une buse d'entrée d'air favorisant un écoulement rapide du lait et un vide stable à l'extrémité du trayon avec des débits élevés. De nouvelles formes de manchons sont également apparues au fil des ans, chaque marque y allant de son brevet. Milkrite a été l'un des premiers à ouvrir le bal avec son manchon triangulaire. D'autres ont suivi comme DeLaval et son modèle Clover prenant la forme d'un trèfle et qui a encore évolué avec l'arrivée du fais-

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
+ de 35 ans de réalisation



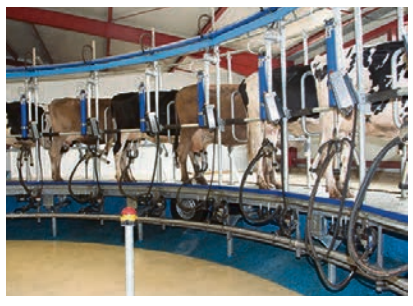
BÂTIMENTS STANDARDS OU SUR MESURES

14, Rue de la Perdrix - 21140 Semur-en-Auxois - Tél. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

EXPERT ROBOTIQUE
CHAPUIS FRÈRES
Votre spécialiste de la traite sur les secteurs Côte d'Or, Yonne et Aube



Robot VMS 310



Roto



Salle de traite

130 ANS CHAPUIS FRÈRES
21450 Saint Marc/Seine - 03 80 93 22 28
Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
www.chapuis-freres.fr
DeLaval

Zone d'Activités
21360 Pont d'Ouche
Tel. 03 80 33 02 61
Mail : ger_fra@orange.fr
CHARPENTES MÉTALLIQUES

SARL F. GERBET
CHARPENTE - COUVERTURE
BARDAGE - SERRURERIE
ISOLATION
Bâtiments agricoles
Bâtiments vini-viticoles - Cuveries

us performants



Boumatic

Les manchons de dernière génération autorisent des niveaux de vide plus élevés.

ceau Evanza. Il a désormais la particularité d'être construit en TPE, un matériau plastique, associé à une lèvre en silicone. Boumatic a aussi adopté la forme triangulaire pour ses manchons Magnum Turbo, mais uniquement pour le corps, la tête restant cylindrique pour assurer, selon le constructeur, un meilleur maintien du faisceau. Chez GEA, c'est une forme carrée à bords arrondis, qui a été retenue pour les manchons GQ. L'équipementier avance une pression de flambage (dépression minimale à appliquer à l'intérieur du manchon pour que celui-ci se ferme) importante, qui autorise des niveaux de vide élevés avec moins de risques de contraintes sur le trayon.

Les opérations d'entretien facilitées

En parallèle des manchons, les constructeurs font aussi évoluer la conception des gobelets, comme DeLaval avec son système à cartouche sur la griffe Evanza ou encore les gobelets GS de GEA et les Impulse Air de Milkrite. Ces modèles fabriqués en matériau composite présentent l'avantage de réduire le poids des griffes, d'éviter la torsion du manchon, mais aussi de simplifier leur montage et démontage.



Boumatic

Les griffes des faisceaux trayeurs doivent répondre à plusieurs critères, comme la légèreté, la compacité et la capacité à évacuer le lait de manière efficace.

Des griffes de grande capacité

Dernier élément du faisceau qui participe à la rapidité de traite en assurant une évacuation efficace du lait, la griffe a fait aussi l'objet d'améliorations. *« Avec des vaches très productives qui donnent rapidement leur lait, on peut observer des pics de débit atteignant les 8-10 kg/min que la griffe doit pouvoir absorber »*, indique GEA. La griffe IQ de ce fabricant se démarque, par exemple, par sa conception intégrant un collecteur par quartier muni d'une entrée d'air calibrée. La griffe Top Flow de DeLaval propose une extraction du lait par le haut et une position penchée à 7 degrés favorisant l'évacuation du lait jusqu'à des débits de 14 kg/min. La conception DeLaval offre aussi un diamètre de 12 mm du début à la fin du faisceau, sans restriction pour la colonne de lait. Du côté de chez Boumatic, la griffe Flo-Star Xtreme propose une évacuation du lait par dépression et non plus par gravité. Le constructeur donne aussi accès à deux diamètres de sortie du lait : 16 ou 19 mm. Il indique que cette nouvelle génération de griffe apporte un vide plus stable à l'extrémité des trayons avec des gros débits de lait. Et plus globalement, les équipementiers travaillent à réduire le poids et l'encombrement des griffes pour le confort de traite.

Michel Portier



DeLaval

Le manchon Clover de DeLaval se caractérise par sa forme en trèfle.



Boumatic

Le manchon Magnum de Boumatic dispose d'une tête cylindrique et d'un corps triangulaire.



GEA

La buse d'entrée d'air intégrée au manchon favorise l'écoulement du lait.





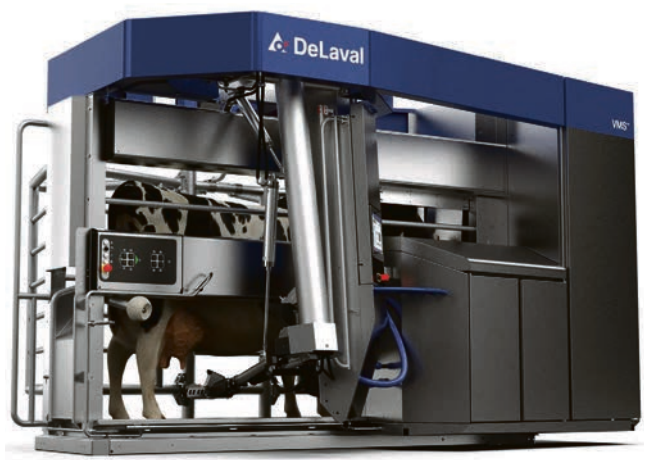


// MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS DE TRAITE

Sélection de nouveautés

DeLaval Plus 10 % de capacité sur le robot de traite VMS V300

DeLaval fait évoluer sa gestion du vide sur son robot de traite VMS V300 pour gagner en débit de traite. La dernière mouture profite d'une nouvelle gestion de la traite intégrant la fonctionnalité Flow Responsive Milking. Jusqu'ici, le robot enregistrait une baisse sensible du niveau de vide au moment où le flux de lait libéré par le trayon était le plus important. Sur la nouvelle version, le système maintient le vide à 45 kPa tout au long de la traite, réduisant le temps de traite de 30 à 50 secondes. Cette génération 2025 profite également d'un nouveau terminal InControl, plus grand, plus réactif et moins sensible aux doigts mouillés, d'une nouvelle porte fluidifiant l'entrée et la sortie de la vache et d'un nouveau design. Sans modifier l'emprise au sol, la nouvelle génération de robot VMS bénéficie d'un volume intérieur accru (+ 19 cm en longueur),
ainsi que d'une auge monobloc en Inox, dont la capacité a été augmentée de 40 %. Les robots VMS peuvent désormais recevoir le nouveau compteur de cellules MCA (Milk Cell Analysis – analyse des cellules du lait). Résultat de neuf brevets, ce petit laboratoire intégré dans le robot prélève pour chaque analyse 35 ml de lait issu des quatre trayons et ajoute, après dilution, un réactif colorant l'ADN des cellules somatiques avant un comptage par analyse d'images issues d'une caméra haute définition. DeLaval propose plusieurs modèles de fréquence d'analyse en fonction du cahier des charges de l'éleveur et/ou de la laiterie. Compter entre 3 et 4 centimes d'euro par analyse. La gestion du stock de réactif est pilotée automatiquement sans intervention de l'éleveur, DeLaval envoyant un ou plusieurs cartons dès que le stock est bas. L'éleveur peut personnaliser lui-même les taux de cellules et les intervalles de temps au-delà desquels la vache est identifiée comme saine ou atteinte d'une mammite subclinique, chronique modérée ou chronique élevée. Cet outil d'analyse permet également à l'éleveur de limiter l'utilisation d'antibiotique lors du tarissement pour les vaches les plus saines. Ajoutons qu'un tableau de bord général donne une photographie de l'état sanitaire global du troupeau. Enfin, les robots de traite accèdent, moyennant un abonnement, à la plateforme web DeLaval Plus (lancée en 2024) qui, à partir de toutes les données collectées par les outils DeLaval, génère des services numériques avancés améliorant le suivi et le contrôle des performances grâce à des outils de management, d'analyse et de prédiction (notamment de santé). Depuis le début de l'année, cette plateforme intègre l'inventaire de la pharmacie et informe l'éleveur lorsqu'un produit approche de la rupture de stock ou de la date de péremption. Elle comprend aussi un nouveau module de performance de traite volontaire, indiquant l'adaptabilité de la vache à la traite par robot.



DeLaval

Lely Un coffre-fort numérique pour protéger les données de la ferme et des vaches laitières

Lely a développé le Hub, une solution de sécurité numérique et de continuité opérationnelle spécialement développée pour les éleveurs laitiers travaillant avec le logiciel de gestion Lely Horizon. Ce coffre-fort numérique se présente sous la forme d'un boîtier fixé au mur et relié à l'ordinateur utilisant le Lely Horizon. Il dispose d'un système de ventilation pour lutter contre la poussière. Il est par ailleurs équipé d'une batterie externe, afin de continuer les sauvegardes lors d'une éventuelle panne de courant. Le Lely Hub, géré à distance par Lely, assure les mises à jour automatiques de logiciels et de sécurité, ainsi que les sauvegardes des données sur les outils de la ferme et les vaches, sans entraver les informations des autres applications. Il dispose aussi d'un support technique sécurisé. Ce hub s'adresse pour l'instant aux clients Lely équipés des systèmes de traite Astronaut (A3 ou supérieur) et des robots d'alimentation Vector. Il peut gérer jusqu'à 8 automates à la fois. Son déploiement est prévu en Europe à partir de 2026 avec des informations de prix disponibles sur demande, via les Lely Centers.



D. Laisney

DeLaval Les manchons et tuyaux en caoutchouc recyclés

Depuis fin 2024, DeLaval France propose à ses éleveurs de récupérer gratuitement leurs manchons de traite et tuyaux usagés en caoutchouc pour leur donner une seconde vie. Ils sont triés et entreposés dans des bigbags, avant d'être collectés et revalorisés par Aliapur.



DeLaval

Lely Caméra 2D et identification par boucle auriculaire sur l'Astronaut A5 Next

Dévoilé en juin 2025, le robot de traite Astronaut A5 Next de Lely affiche des performances supérieures à celles de l'A5. Il profite d'un système d'exploitation informatique revu qui facilite l'entretien, avec notamment les mises à jour sans fil des logiciels et l'assistance à distance. Cette dernière est en mesure d'analyser et de décider de la nécessité d'une intervention humaine, en cas de signal d'alarme. Cette analyse d'alerte indique également aux techniciens les codes pannes, leur permettant de préparer les interventions avant même de se déplacer sur l'exploitation. L'A5 Next bénéficie également du système de détection des trayons de deuxième génération TDS 2 +, faisant dorénavant appel à une caméra 2D en complément du laser. Cette évolution améliore le branchement des génisses grâce à une meilleure analyse et positon du bras. La combinaison du laser et de la caméra 2D assure une meilleure identification des trayons, permettant un branchement plus rapide et tout en douceur. Elle définit le type de manchons le mieux adapté pour le troupeau. Le constructeur annonce une augmentation de 2,5 % de la réussite des branchements. L'Astronaut A5 Next inaugure également l'identification des vaches laitières par boucle auriculaire, une solution plus économique que les colliers. La boucle se complète d'un module assurant le monitoring et fournissant les mêmes fonctionnalités et informations que les colliers. Lely apporte également des évolutions sur le circuit du lait. Le constructeur néerlandais propose une nouvelle version du dispositif de collecte du colostrum Milk For Use (autrefois dénommé M4USE), désormais équipé de seaux transparents. Cet équipement offre davantage de fonctionnalités pour trier le lait. Il protège mieux des mouches et gagne en facilité de nettoyage, notamment grâce à une unique buse pivotante (au lieu de quatre buses fixes auparavant). Cette dernière génère moins de mousse du fait d'une pression réduite pour une meilleure conservation du colostrum. Pour les exploitations obligées de filtrer le lait, comme certains élevages laitiers en AOP, Lely propose un filtre à lait automatique. Ce dernier peut filtrer le lait de quatre robots Astronaut. Il dispense du remplacement manuel des filtres et du nettoyage, grâce à un système de rinçage intelligent utilisant de l'eau froide. Ces évolutions apportées sur les A5 Next sont applicables sur les modèles Astronaut A5 déjà en service.



Lely





// EMPLOI

58

Et maintenant ?

Après quatre ans d'existence, l'EBE O'Ser du canton de Moulins-Engilbert a dressé un bilan de ses activités lors de la 3e fête de l'Emploi organisée en septembre, tout en ouvrant sur l'avenir…



Marion Lamour (en rouge à gauche) lors d'un atelier organisé durant la 3e fête de l'emploi.



Estelle Thiébaut, directrice d' Ô'ser l'entreprise à but d'emploi (EBE), a également participé aux ateliers.

C'est à Saint-Honoré-les-Bains que la 3e Fête de l'emploi se déroulait cette année, à la mi-septembre. Orchestré par l'Entreprise à but d'emploi de Moulins-Engilbert (EBE Ô'ser), et par le comité local pour l'emploi « MaClé » l'événement était rythmé par plusieurs temps spécifiques dont des ateliers axés sur la dimension sociale et partenariale de l'initiative Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD), dont fait partie Ô'ser – voir encadré - ou encore sur la présentation d'une étude comparative des modèles socio-économiques des EBE, avec deux visions s'entrechoquant : la réussite *« économique »* ou la réussite de *« valeur…*

Face à cette mise en lumière, Estelle Thiébaut, directrice d'Ô'ser l'entreprise à but d'emploi (EBE) et Marion Lamour, cheffe de projet de l'association Maclé (Morvan Aron comité local pour l'emploi) rebondissent : *« Nous constatons que les actions des EBE ont bien des conséquences sur les territoires, en recréant du lien à la fois social mais aussi économique. Pour notre secteur spécifiquement, nous sommes fières de ce qui a été accompli, avec la création d'un partenariat entre les salariés de l'EBE et tous les acteurs du territoire, qu'ils soient des professionnels, des habitants ou encore des élus »*. En résonance à ces propos, il est aussi possible d'entendre ceux de la Cour des comptes présentant les EBE comme des maillons innovants de la chaîne de l'insertion (1) : *« Le contrôle de la Cour montre que cette expérimentation fait localement la preuve de son utilité, en particulier pour répondre à des publics pour lesquels aucune autre solution n'était proposée »*.

Des fonds à pérenniser

Cela étant, l'institution nuance : *« Mais, elle exige des moyens élevés, tant humains que financiers, ce qui rend incertaine sa pérennisation »*. La Cour des comptes rappelle enfin : *« L'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » se trouve à un moment charnière quant au devenir du dispositif : la loi d'expérimentation en cours trouvera son terme le 30 juin 2026 et la suite qui sera donnée par le Parlement sera déterminante à plus d'un titre. Les questions portent sur son devenir au-delà de cette date, la forme nouvelle que pourrait prendre sa gouvernance et l'accompagnement des personnes que l'expérimentation a permis d'identifier, enfin sur le financement qui pourrait lui être consacré dans l'hypothèse de sa reconduction […] »*. Il semble que les effets des EBE ne soient donc plus à prouver, de même que l'envie des parties prenantes de pérenniser le tout. Malgré tout, l'avenir reste incertain face à un financement à trouver. En attendant, la 3e Fête de l'emploi de Saint-Honoré-les-Bains s'est clôturée par une soirée festive et un feu d'artifice.

Dans la Nièvre

Pour mémoire, l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée, lancée il y a environ 10 ans au niveau national, s'appuie sur deux lois de 2016 (2) et de 2020 (3) visant, en l'essence, à renforcer l'insertion des personnes en chômage de longue durée par l'activité. Cette démarche se base sur la création d'entreprises spécifiques proposant des services complémentaires à celles déjà présentes dans le territoire d'implantation de ladite entreprise. Dans la Nièvre, la première EBE a été ouverte en 2017 à Prémery (EBE 58, toujours en activité), et le département en compte aujourd'hui quatre en plus : EBE des Vaux d'Yonne (basée à Clamecy), EBE Portes du Morvan (Lormes), EBE du Pays Luzycois (Luzy) et l'EBE Ô'ser (Moulins-Engilbert). Cette dernière, regroupant actuellement 57 salariés, a développé des activités autour d'une ressourcerie ou encore des services aux entreprises, aux agriculteurs, aux collectivités ou associations (nettoyage, courses, entretien des espaces verts, conciergerie, couture, etc.).

Chloé Monget

1. https://www.ccomptes.fr/fr/publications/lexperimentation-territoire-zero-chomeur-de-longue-duree

2. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000032134592/

3. https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000042665434?tab_selection=all&searchField=ALL&query=territoires+zéro+chômeur&page=1&init=true

// EVÈNEMENT

21

L'Audace d'Entreprendre est de retour

La seconde édition de l'Audace d'Entreprendre va se tenir le 9 décembre au Zénith de Dijon. Une fois de plus, la dimension agricole sera aussi abordée.

Un festival de l'entrepreneuriat sous toutes ses formes, c'est ainsi que se présente l'Audace d'Entreprendre. L'évènement, organisé pour la seconde fois le 9 décembre au Zénith de Dijon permettra aux participants d'assister à de nombreuses conférences, ateliers interactifs ou rencontres aptes à fournir des informations utiles et à inspirer tous les porteurs de projets, créateurs ou repreneurs d'entreprises. Et comme en 2024, l'agriculture aura sa place dans la programmation. À partir de 9 heures, voici les rendez-vous qui vous seront proposés dans les domaines agricoles et agroalimentaires :

- de 9 heures à 9 h 15 : Carla Lucet retracera son parcours atypique : de son statut d'étudiante entrepreneuse en cursus ingénieur agroalimentaire à l'Institut Agro Dijon jusqu'à ses fonctions actuelles de responsable start-up d'un centre technique national agroalimentaire. Patrick Jacquier (directeur général de la société hôtelière Central 1928) et Arnaud Sabatier (président des Salaisons Sabatier) apporteront leur éclairage d'entrepreneurs expérimentés sur ce parcours.

- de 9 h 45 à 10 h 15 : table ronde sur le thème « L'agriculture, terrain d'innovation », organisée par le pôle régional d'innovation en agroécologie Agronov et le Réseau des établissements publics agricoles de formation et d'enseignement de Bourgogne Franche-Comté (Repafeb).
Quelles innovations dans l'agriculture, quelles opportunités d'entrepreneuriat, comment y arriver ?

- de 13 h 30 à 13 h 50 : Table ronde sur le thème « Agriculteurs, entrepreneurs du vivant », organisée par le syndicat Jeunes Agriculteurs, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et le Repafeb, avec des témoignages de jeunes agriculteurs sur les défis de l'entrepreneuriat agricole, les valeurs qui les animent, leur parcours, le lancement de leur projet et les formations agricoles nécessaires.

- de 15 h 50 à 16 h 20 : Atelier sur le thème « Entreprendre pour la transition agri-alimentaire en BFC ». Découvrez comment le collectif territorial accompagne les porteurs de projets pour favoriser une transition agri-alimentaire durable et viable sur notre territoire.

Berty Robert

www.audace-entreprendre.fr



L'Audace d'Entreprendre est consacré à l'entrepreneuriat, y compris dans le monde agricole.

// STAGES

Une plateforme qui met en relation agriculteurs et étudiants

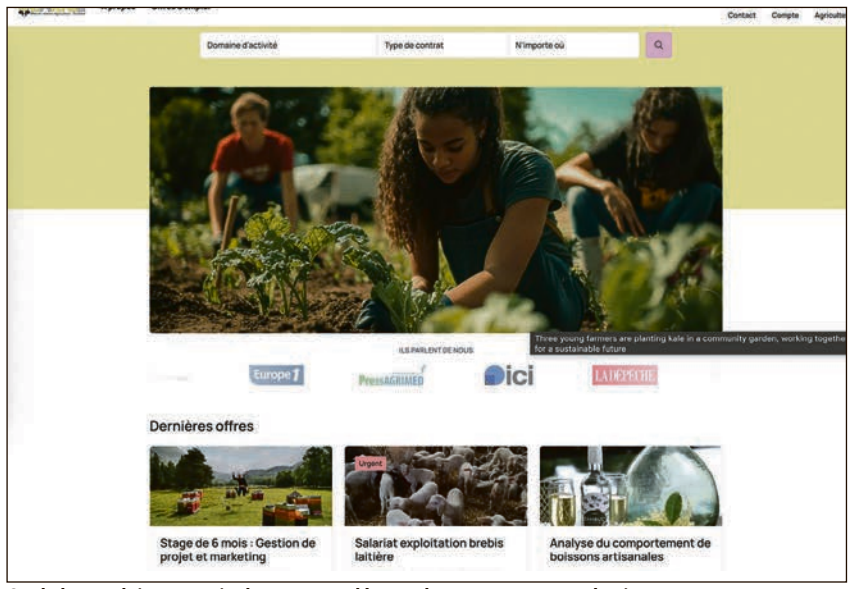
Pour répondre au besoin de renforts des agriculteurs, notamment sur des missions courtes et parfois différentes du cœur de métier agricole, deux jeunes ingénieures agronomes ont développé un site web qui permet une mise en relation avec des profils motivés et compétents.

Clara Silveiro et Marnie Atgé, la vingtaine, sont devenues chefs d'entreprise au cours de leur dernière année à l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse (Ensat). Leur projet d'études a en effet fait mouche, à tel point qu'à peine diplômées, elles en ont fait leur métier : *« Nous avons créé Clarnie, une plateforme de mise en relation entre exploitants agricoles et étudiants ou jeunes actifs. L'idée est que ces étudiants ne soient pas forcément issus du milieu agricole, au contraire. Nous visons beaucoup les écoles de commerce, marketing, communication. Leurs élèves peuvent apporter aux agriculteurs leur expertise sur des missions de développement de boutique à la ferme, de création de logo, de gestion des réseaux sociaux, etc. ».*



© Clarnie

C'est au cours de leurs stages en tant qu'ingénieures agro et lors de leurs expériences personnelles que les deux étudiantes ont eu l'idée de leur plateforme.



Capture d'écran

Seuls les exploitants agricoles peuvent déposer leurs annonces sur le site.

Sélection des meilleurs candidats

La plateforme permet ainsi aux agriculteurs de déposer leurs offres de stage, d'apprentissage ou de missions de courte durée. Ils payent le service au dépôt de l'annonce. Deux options sont possibles. Dans le premier cas, l'équipe de Clarnie détermine les deux meilleurs candidats et envoie leur fiche aux exploitants.

Dans le second, Clarnie aide le déposant à rédiger l'annonce de la manière la plus attractive possible et va jusqu'à mener des entretiens d'embauche en visio avec les meilleurs candidats. Lancée en décembre 2024, la plateforme a traité près de 60 dépôts d'annonces, qui ont été pourvues avec satisfaction dans 98 % des cas.

Le projet des deux jeunes étudiantes détenait une double exigence : répondre à une problématique professionnelle (libérer du temps aux agriculteurs) et sociétale (le renouvellement des générations en agriculture).

Donnant souvent des coups de main à la ferme chez des connaissances, Clara et Marnie trouvent l'expérience inspirante, pour les jeunes comme pour les exploitants. *« Notre plateforme n'est donc pas gérée par des algorithmes mais bien par deux personnes qui savent de quoi elles parlent »*, résument les deux fondatrices. À noter que la plateforme vise avant tout les stages et prestations ponctuelles, ce qui représente une économie financière pour les exploitants.

Immersions rurales, belles rencontres

Les annonces sur Clarnie peuvent être des missions *« hors-champs »* (pas purement agricoles) : par exemple une prestation de six mois comme photographe pour développer l'identité visuelle d'une ferme, ou encore de la vente sur un festival ou les marchés… D'autres prestations sont agricoles : *« on a trouvé une fois une équipe de six jeunes ultra motivés pour nettoyer un poulailler sur quelques heures »*. Clarnie se charge de trouver les profils, l'exploitant gère ensuite les démarches administratives (contrats, Tesa…).

« Ce qui nous fait plaisir, c'est de voir des personnes très éloignées du monde agricole découvrir toute l'énergie et la passion qu'il y a derrière les métiers de la terre et de l'élevage. Une étudiante parisienne en marketing a par exemple fini par se spécialiser dans la communication agricole après avoir cumulé plusieurs stages en fermes via Clarnie », évoque Clara Silveiro.

Démarcher les coopératives

Pour se faire connaître, Clara et Marnie se rapprochent des écoles d'enseignement supérieur, sont présentes sur les salons agricoles et surtout, investissent à haute dose les réseaux sociaux. *« C'est surtout grâce aux réseaux que nos offres sont vues, partagées puis pourvues »*, détaillent-elles.

Mais plus que les écoles, ce sont les coopératives que visent avant tout les deux jeunes filles : *« Nous souhaitons les inviter à financer l'achat d'annonces sur Clarnie pour leurs adhérents, afin de les soutenir dans leur recherche de main-d'œuvre, voire de futurs repreneurs de ferme »*, appellent-elles de leurs vœux. Pour l'instant seule la coopérative Aveyron Brebis bio a sauté le pas.

Clarnie rayonne surtout en Occitanie pour le moment, avec, à la marge, quelques annonces dans d'autres régions. Si la belle histoire se poursuit, la plateforme pourrait rendre service à des agriculteurs de toute la France.

Chloé Poitau, Agri 79

https://clarnie.com/



// EN BREF

Travail détaché Un recours agricole stable en 2024, augmentation en région BFC

Selon une étude de la Dares (ministère du Travail) publiée le 20 novembre, l'emploi de salariés détachés en 2024 est en hausse par rapport à 2023, mais reste stable dans l'agriculture. L'agriculture représente 7 % des 255 900 salariés détachés, qui se retrouvent essentiellement dans les cultures et la production animale, la chasse et les services annexes (93 %). La sylviculture, l'exploitation forestière, la pêche et l'aquaculture ne représentent que 7 %. *« Le nombre de salariés détachés reste nettement en deçà du niveau d'avant la crise sanitaire (-26 % par rapport à 2019) »*, souligne la Dares. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur reste de loin la plus mobilisatrice de travail détaché dans l'agriculture, représentant 34,7 % de l'emploi détaché de ce secteur. Cependant, en 2024, la Bourgogne-Franche-Comté (BFC) enregistre la plus forte hausse du recours au travail détaché dans l'agriculture (+ 1,1 point), pour atteindre 2,2 %. Une progression qui la hisse au deuxième rang des régions devant l'Occitanie (2 %). La part de la région BFC dans le volume d'emploi détaché agricole progresse aussi fortement (+ 4,7 points).

Dans l'agriculture, un travailleur est détaché en moyenne 107 jours en France en 2024, en tenant compte de l'ensemble de ses épisodes de détachement.

// INITIATIVE

Un piège à frelon asiatique fabriqué par des personnes en réinsertion

Le frelon à pattes jaunes ou frelon asiatique continue de gagner du terrain en France. À Royon, dans le Pas-de-Calais, l'association Eureka propose des pièges en bois, fabriqués par des personnes en réinsertion sociale.

Invasif, vorace, et désormais rebaptisé, le frelon à pattes jaunes gagne du terrain en France. Connu jusqu'ici sous le nom de frelon asiatique, l'insecte de la famille des hyménoptères continue de menacer les abeilles et la biodiversité dans de nombreuses régions de l'Hexagone.

À Royon, dans le Pas-de-Calais, l'association Eureka ne s'est pas contentée de constater les dégâts provoqués par le frelon. Depuis fin 2023, son directeur Freddy Legrand a lancé un projet local de fabrication de pièges à frelons en bois, une initiative qui mêle action environnementale et insertion sociale.

Un piège pour chaque commune

« Tout est parti d'une idée en commun avec Robert Therry, ancien député du Pas-de-Calais et passionné d'apiculture, qui tient aujourd'hui le musée vivant de l'Abeille d'Opale, à Bouin-Plumoison, rembobine Freddy Legrand. *Ses ruches ayant été attaquées, il m'a sollicité pour produire un piège à frelons efficace et qu'on pourrait diffuser dans le territoire ».* Ensemble, les deux hommes créent un prototype puis présentent le dispositif aux communes environnantes.

Et l'initiative séduit instantanément. En quelques mois, plus de 250 pièges sont commandés par des collectivités mais aussi par des particuliers. La Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois (CCHPM) opte même pour l'installation d'un piège dans chacune des 49 communes de son territoire et fait la promotion du piège auprès de ses administrés.

L'objectif est clair : empêcher la formation de nids de frelons en capturant les reines le plus tôt possible. *« Notre modèle de piège est sélectif, efficace, et surtout il peut être utilisé par tout le monde »*, insiste Freddy Legrand. *« Il se compose d'un caisson en bois équipé de deux cônes millimétrés, conçus par la société Jabeprode. Le frelon à pattes jaunes peut entrer, mais il ne peut pas ressortir ».*

L'insecte est attiré par un appât riche en protéines et en sucres : déchets de poisson, bière brune, confiture ou miel. Le tout est combiné à du vin blanc, qui a la propriété de repousser les abeilles. *« Et si une abeille entre malgré tout, elle peut ressortir, car une grille sépare l'appât du piège proprement dit, c'est pour ça qu'on parle de piège sélectif. ».*

Piège mode d'emploi

L'association Eureka fabrique et vend des pièges à frelons, mais prend aussi le temps d'expliquer leur bon usage. *« Parfois on me dit : Votre piège ne fonctionne pas, mais c'est juste qu'il n'y a pas de frelons dans la zone !,* sourit Freddy Legrand. *À l'inverse, certains clients nous envoient des photos de pièges remplis de centaines de frelons ! ».* Il est d'ailleurs conseillé de ne pas vider le piège immédiatement : lorsqu'un frelon meurt, il libère des phéromones d'alerte qui attirent ses congénères. Ce qui peut permettre la capture de 300 à 400 autres individus dans certaines zones.

Détail important : le piège ne doit jamais être posé au sol. Car les insectes non ciblés qui vivent à ras de terre pourraient s'y retrouver enfermés. Il faut le surélever, sur un parpaing ou une table, et le placer près d'arbres fruitiers, dont les fruits mûrs attirent les frelons par leur sucre. Enfin, le vent joue un rôle crucial : si le piège semble inefficace à un endroit, il faut tester un autre emplacement.

Pour Freddy Legrand, *« le printemps et l'été sont des périodes propices pour capturer les frelons, car de juin à août, les colonies sont en croissance rapide. Mais on peut quand même attraper des frelons tout au long de l'année ».*

Objectif réinsertion sociale et professionnelle

Au-delà de la lutte contre le frelon à pattes jaunes, cette initiative s'inscrit pleinement dans l'une des missions principales de l'association Eureka : l'insertion sociale et professionnelle. Créée il y a plus de 30 ans, en 1993, l'association a aidé des centaines de personnes confrontées à des difficultés à retrouver un emploi : problèmes de santé, addictions, surendettement, illettrisme ou parcours judiciaire. *« Dans notre région, l'exclusion a pris des proportions alarmantes ! Nous agissons contre l'exclusion en mobilisant des moyens pour permettre à un public en difficulté de se remettre au travail et de retrouver de la dignité. Notre action passe par des activités d'insertion par l'activité économique, que ce soit de l'entretien d'espaces verts ou de la menuiserie ».*

En moyenne, les personnes accompagnées par l'association Eureka restent 18 mois dans la structure, le temps de se former, de construire un projet et de retrouver une stabilité.



J.C.

Freddy Legrand est directeur de l'association Eureka depuis 2012.

Dans l'atelier de menuiserie de Royon, on fabrique des jardinières, des bancs, des nichoirs, des bacs à compost… et bien sûr, des pièges à frelons, conçus et montés entièrement à la main. Une activité qui redonne du sens aux personnes en difficulté tout en les sensibilisant à une problématique écologique. Depuis peu, un petit magasin, attenant à l'atelier, permet au grand public de découvrir et d'acheter les créations de l'association. Le piège à frelons, vendu 70 euros, y occupe désormais une place de choix.

Julien Caron

// CHASSE

Ouverture de la campagne nationale de sécurité 2025

Du samedi 29 novembre au dimanche 14 décembre 2025, pour la cinquième année consécutive, l'Office français de la biodiversité (OFB) organise une opération nationale de sensibilisation et de contrôles, portant sur le respect des règles de sécurité à la chasse pour les chasseurs et les non-chasseurs.

Ce samedi 29 novembre et jusqu'au dimanche 14 décembre, l'OFB (Office français de la biodiversité) organise sa cinquième campagne nationale de sécurité à la chasse. Cette opération de sensibilisation et de contrôles portera notamment sur le respect des règles de sécurité à la chasse pour les chasseurs et les non-chasseurs. Les inspecteurs de l'environnement auront pour objectif de rappeler les bonnes pratiques de sécurité en lien avec la chasse. Elles comptent notamment la prise en compte de l'environnement, le respect des angles de 30°, ainsi que les règles essentielles de manipulation des armes de chasse. Pour rappel, les auto-accidents représentent plus de 30 % des accidents de chasse. En effet, bien qu'en baisse depuis vingt ans, la tendance globale du nombre d'accidents de chasse a connu une augmentation sur la saison 2024-2025.

Sécurité… pour tous

Pour cette opération nationale, les priorités lors des contrôles porteront sur plusieurs points. Elle mettra notamment l'accent sur le respect des mesures de sécurité pour les chasseurs ainsi que pour les non-chasseurs :

- L'obligation de porter un vêtement de couleur vive dans le cadre d'une action de chasse collective au grand gibier.
- L'obligation d'apposer des panneaux de signalisation temporaire sur l'accotement ou à proximité immédiate des voies publiques lors d'une action de chasse collective au grand gibier.
- L'encadrement de l'utilisation des chevrotines dans les départements autorisés pour la saison 2025-2026 (voir liste des départements en annexe de l'Arrêté du 7 juin 2024 portant autorisation de l'emploi de chevrotines).

En complément des mesures relatives à la sécurité à la chasse rendues obligatoires dans les schémas départementaux de gestion cynégétiques, les inspecteurs de l'environnement veilleront à ce que les contrôles portent sur l'ensemble des règles en matière de police de la chasse (validité du titre du permis de chasser, assurance, transport des armes et nature des munitions utilisées, transport du gibier).

L'accent sera mis sur la pédagogie et la sensibilisation des chasseurs, avec notamment une distribution de brochures et de guides édités par l'OFB, rappelant les bonnes pratiques en matière de sécurité à la chasse.

FD (d'après communiqué)



Philippe Massit / OFB

Contrôle de chasseurs lors d'une battue aux grands gibiers par les agents de l'OFB.

214 infractions relevées l'an dernier

L'an dernier, la mobilisation des 1 700 agents de l'OFB a permis d'opérer 1 272 opérations de contrôles sur 2 595 actions de chasse, réparties sur l'ensemble du territoire national, pour un total de 9 369 chasseurs contrôlés. Parmi ces contrôles, 214 infractions ont été relevées, notamment sur le non-respect des prescriptions du schéma départemental de gestion cynégétique (absence de signalisation des battues) ou le transport à bord d'un véhicule d'une arme de chasse non démontée ou déchargée et placée sous étui.

// EN SAVOIR +

Pour en savoir plus sur les recommandations liées à la sécurité à la chasse, consultez le site de l'OFB à l'adresse suivante : https://www.ofb.gouv.fr/la-securite-la-chasse Vous pouvez également utiliser le QR Code ci-dessous à l'aide de l'appareil photo de votre smartphone.

SANTÉ

// POPULATION

La Bourgogne Franche-Comté doit progresser

L'Insee et l'Agence régionale de santé (ARS) Bourgogne-Franche-Comté ont réalisé une étude sur l'état de santé des habitants de la région. Globalement, il est moins bon qu'au plan national.

	Part de la population vivant **sous le seuil de pauvreté (en %)**	**Part d'ouvriers et employés** parmi la population de 15 ans et plus** (en %)	**Accessibilité potentielle localisée à un médecin généraliste***	**Consultation d'un médecin généraliste dans l'année pour les habitants de moins de 60 ans**		**Nombre de licences sportives** pour 1000 habitants
				Nombre annuel moyen de consultations	Part ayant consulté au moins une fois	
Côte-d'Or	11,8	51	4,1	4,3	86	223
Doubs	13,1	56	4,2	4,4	88	240
Jura	11,8	56	3,6	4,1	89	267
Nièvre	16,1	57	2,7	3,9	81	226
Haute-Saône	13,6	59	3,8	4,9	91	209
Saône-et-Loire	13,3	56	2,9	3,4	83	218
Yonne	14,9	57	2,6	3,4	79	199
Territoire de Belfort	16,3	56	3,6	3,9	87	232
Bourgogne-Franche-Comté	**13,4**	**55**	**3,5**	**4,0**	**85**	**226**
France métropolitaine	**14,9**	**50**	*Nd*	*Nd*	*Nd*	**242**
France entière*	*Nd*	*Nd*	**3,3**	**4,2**	**86**	*Nd*

Insee

Ce tableau met en évidence les enjeux d'accès à la médecine généraliste et le lien entre taux de pauvreté et niveau de pratique sportive dans l'état de santé général de la Région BFC.

Comment allons-nous ? C'est la question qui vient à l'esprit lorsqu'on découvre l'étude publiée début novembre par l'Insee et l'Agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne Franche-Comté (BFC). Cette étude vise à faire le point sur l'état de santé général de la population régionale. Elle laisse apparaître que, depuis 1946, les habitants de BFC ont gagné 20 ans d'espérance de vie mais cette dernière n'augmente quasiment plus aujourd'hui. Elle se situe à 85 ans pour les femmes et 79,1 ans pour les hommes. Elle est aussi un peu plus basse qu'au niveau national. Plus préoccupant : l'état de santé général de la population régionale paraît un peu moins bon qu'au niveau français. À âge et sexe égal, les habitants de BFC sont davantage pris en charge pour les principales pathologies et davantage touchés par la mortalité. C'est particulièrement vrai pour l'anxiété (+ 13 % par rapport au niveau national) l'hypercholestérolémie (+ 10 %) ou encore l'hypertension (+ 7 %). Le taux de mortalité est aussi plus élevé : à âge égal, en BFC, on décède 2,8 % plus qu'en moyenne nationale. 70 % de ces décès ont lieu après 75 ans.

Des décès prématurés évitables

Les causes de décès dues à des pathologies des systèmes respiratoire ou circulatoire sont celles qui progressent le plus avec l'âge. Il faut par ailleurs noter que la mortalité prématurée (c'est-à-dire avant 75 ans) est plus élevée en BFC : 4,3 % de plus qu'au plan national. Cela se vérifie surtout sur des causes externes (accidents, suicides, + 15 % par rapport au national) et sur les maladies de l'appareil circulatoire (+ 6 %).

En revanche, cette mortalité est moins élevée dans le cas des cancers du sein (-6 %). Cette mortalité prématurée touche plus les hommes que les femmes (455 pour 100 000 chez les hommes et 221 pour 100 000 chez les femmes). On estime que 18 % de ces décès prématurés auraient pu être évités si des soins efficaces avaient été prodigués précocement. Tabac et alcool pèsent dans ces décès prématurés et là encore, plus qu'au plan national : la BFC est à 11 % au-dessus de la moyenne nationale pour les décès dus au tabac et à… + 16 % pour ceux dus à l'alcool. Ces mortalités prématurées sont néanmoins en baisse, en lien avec la mise en œuvre de politiques de prévention. Cette baisse est plus prononcée chez les hommes que chez les femmes, mais, globalement, elle a tendance à ralentir. En resserrant la focale au niveau départemental, l'étude révèle que ces mortalités prématurées sont 20 % plus fréquentes dans l'Yonne et 27 % dans la Nièvre. Le Territoire de Belfort et la Haute-Saône présentent aussi des taux plus élevés qu'au national, contrairement à la Côte-d'Or (-7 %).

Accès aux médecins et sport

Au-delà de ce constat sur un état de santé globalement assez moyen en BFC, l'étude laisse apparaître des enjeux importants de nécessité de prise en charge des principales pathologies, en lien avec le vieillissement de la population, notamment pour l'hypertension ou le diabète. De fait, le nombre d'habitants de BFC âgés de 75 ans et plus augmenterait fortement dans les 20 prochaines années. Une des projections envisage entre 500 000 et 600 000 habitants de 75 ans et plus en 2070. Enfin, deux dernières informations d'importance : l'accessibilité à un médecin généraliste (en nombre de consultations disponibles par an et par habitant) et le taux de licenciés sportifs. Sur le premier point, le nombre de consultations disponibles en France métropolitaine est de 3,3. Il atteint 3,5 en BFC, mais ne dépasse pas 2,6 dans l'Yonne ou 2,7 dans la Nièvre contre 4,2 dans le Doubs ou 4,1 en Côte-d'Or. Sur le second point, le nombre de licences sportives pour 1 000 habitants est de 242 en France métropolitaine, 226 en BFC. Il n'est que de 199 dans l'Yonne, 226 dans la Nièvre (qui fait mieux que la Côte-d'Or à 223) mais il atteint 267 dans le Jura.

Berty Robert, avec Insee et ARD BFC



Freepik

Selon l'étude réalisée par l'Insee et l'ARS, l'accessibilité à un médecin généraliste reste globalement comparable à la moyenne nationale dans notre région, mais reste toutefois très inférieure à cette moyenne dans les département de la Nièvre et de l'Yonne.

Libérez-vous des contraintes administratives, confiez-les au

SERVICE PAIE
de la FDSEA de CÔTE-D'OR

Vous rencontrez des difficultés à réaliser les paies de vos salariés ?
Alors n'hésitez pas et adhérez au service, on s'occupe de tout.
POUR AVOIR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, contactez-nous au 03 80 68 67 68

Nos atouts

- Recrutement
- Contrat de travail
- Bulletins de paie
- Déclarations sociales
- Départ du salarié

Notre équipe assure le suivi administratif de vos salariés (apprentis, CDD, CDI, saisonniers…)

Écoute & Réactivité
Efficacité & Disponibilité
Fiabilité & Satisfaction client

Contactez-nous au 03 80 68 67 68 ou servicepaie@fdsea21.fr

Service Juridique Emploi & Paie

FDSEA 21
1 rue des Coulots, 21110 Bretenière
Site : www.fdsea21.fr

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Innovation en filière viti-vinicole à Beaune

• Jeudi 4 décembre

Organisé par le pôle d'innovation en agroécologie Agronov, l'évènement Inoviti va se tenir de 8 h 45 à 17 heures à la cave des Hautes-Côtes Nuitons-Beaunoy, route de Pommard. Au programme : pitch et présentations d'entreprises innovantes, networking, conférence « Outil d'aide à la décision : robotique au service de la filière, visite terrain, exposition machinisme.

Inscription sur billetweb.fr

// Préparer sa transmission d'exploitation, à Bretenière

• Mercredi 10 décembre

Le service Transmission-Installation de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une journée de préparation à la transmission au cours de laquelle seront traités les aspects juridiques, fiscaux, économiques et humains.

Inscription auprès d'Amélie Fercoq au 06 87 55 78 90

// Colloque sur la fertilité des sols à Is-sur-Tille

• Mardi 16 décembre

Un colloque Avertisol consacré à la fertilité des sols comme levier face au changement climatique est organisé par la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, la Chambre régionale BFC, Agro Campus Dijon, Arvalis et Terres Inovia à la salle des Capucins, de 9 h 30 à 17 heures. L'objectif est de comprendre les sols et leur fertilité. Le spécialiste de l'agroclimatologie Serge Zaka interviendra lors d'une table ronde réunissant également des agriculteurs et des conseillers sur le thème : « Comment faire de son sol un facteur de résilience face au changement climatique ? »

Entrée libre mais inscription obligatoire en utilisant le QR code

NIÈVRE

// Inno'vente au Marault

• 22 janvier

Une vente aux enchères de reproducteurs aura lieu au Marault. Baptisée Inno'vente, cette vente regroupera une quarantaine d'animaux inscrits A + recrutés par les experts raciaux HBC et présentant des qualités « Bien naître » garanties.

Liste des animaux et informations : https://www.charolaise.fr/innovente/

YONNE

// Conférence-débat sur le glanage solidaire à Tannerre-en-Puisaye

• Lundi 8 décembre

L'association pour le don alimentaire agricole Solaal Bourgogne-Franche-Comté et l'association Produire, s'alimenter, se réunir, créer (Parc) organisent une conférence-débat sur le glanage en Puisaye-Forterre, à la salle des fêtes, à partir de 18 h 30. Solaal présentera les solutions concrètes permettant aux producteurs de donner leurs surplus et de valoriser leurs invendus au bénéfice des structures de l'alimentation solidaire. La rencontre réunira des producteurs du territoire, pour comprendre comment s'impliquer facilement dans la démarche, des acteurs de l'aide alimentaire et de la solidarité qui collectent et redistribuent ces dons, des élus et institutions locales, témoins de la structuration de cette nouvelle filière dans le cadre du Projet alimentaire territorial porté par la Communauté de Communes Puisaye-Forterre et tous les porteurs d'initiatives autour de l'alimentation (transformation, cuisine, ateliers pédagogiques...) qui peuvent contribuer à renforcer cette dynamique.

asso@leparc.org

// Soirée Théâtre

• Lundi 8 décembre

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise pour la première fois le spectacle interactif *« Elle va devenir quoi ma ferme ? »*, dont l'objectif est de faire émerger la parole en s'appuyant sur des scènes jouées par la compagnie Force Nez, inspirées de situations réelles. L'entrée est gratuite, mais l'inscription est obligatoire. Le rendez-vous est fixé à 18 h 30, avenue des Plaines de l'Yonne, en face d'AuxerreExpo.

Pour vous inscrire, utilisez le QR Code. Renseignements : Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 22 22 ou par mail yonne.chambres-agriculture.fr

LES FORMATIONS

Attention ! En raison de la DNC, les formations élevage prévues sur le terrain sont annulées. Les formations en salle sont actuellement maintenues.

CÔTE-D'OR

// Définir une stratégie phytosanitaire adaptée à ses objectfs

• 2 décembre

à Beaune

Claudia Nogueira, CA21 – 03 80 68 66 35 – claudia.nogueira@cote-dor.chambagri.fr

// Comprendre la certification HVE et assurer son audit

• 4 décembre

À Nuits-Saint-Georges

Claudia Nogueira, CA21 – 03 80 68 66 35 – claudia.nogueira@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Construire un atelier cultures rentable et économe en intrants

• 2 décembre

Que ce soit en zone céréalière ou d'élevage, le système de cultures doit être construit pour répondre aux besoins de l'exploitation (revenu, alimentation et paillage du troupeau…). Pour répondre à ces besoins, il est primordial de développer un système adapté au contexte local et qui limite les risques autant climatiques que financiers, notamment par la gestion des intrants.Lieu : Nevers.

Inscription auprès du centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Anticiper la transmission de mon exploitation

• 2, 9 et 16 décembre

Transmettre son exploitation nécessite un travail au préalable incluant l'identification des obstacles à sa transmission, une connaissance des démarches à réaliser pour transmettre et une définition des étapes de sa transmission. Au cours de trois jours, l'objectif est de préparer sa transmission pour qu'elle soit vécue sereinement.



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juillet 2025

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er juillet 2025. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,88
12 - 16	2	11,97
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

18/11/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 816 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	< 200 kg	7,51	7,53	7,52	+ 0,33
		200-250	6,71	7,42	7,15	+ 0,09
		250-300	6,84	6,85	6,84	=
		300-350	6,14	6,67	6,24	- 0,20
		350-400	5,63	6,27	6,00	+ 0,09
		400-450	5,41	5,95	5,59	- 0,06
		450-500	5,24	5,61	5,42	- 0,17
	R	250-300	5,50	6,53	6,09	
		300-350	5,78	6,19	6,05	+ 0,15
		350-400	5,23	5,98	5,60	
		400-450	5,35	5,63	5,53	
		450-500	5,15	5,43	5,31	
F	U	250-300	5,69	5,77	5,72	- 0,44
		300-350	5,60	5,76	5,69	
		350-400	5,41	5,72	5,69	- 0,16

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 110 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	350-400	5,42	5,71	5,45	
		450 et +	4,68	4,96	4,76	
	R	350-400	5,18	5,36	5,26	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 463 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,80	4,22	3,89	
	R	+ 500 kg	3,67	3,75	3,70	
F	E	24 à 36 mois	4,96	6,95	5,68	
		- 5 ans	4,70	5,63	4,98	
	U	24 à 36 mois	4,23	4,95	4,50	- 0,17
		- 5 ans	4,21	5,02	4,41	+ 0,02
		5 à 10 ans	4,13	4,67	4,30	- 0,01
		+ 10 ans	3,93	4,37	4,12	+ 0,12
	R	24 à 36 mois	3,97	4,24	4,13	- 0,12
		- 5 ans	4,00	4,57	4,15	=
		5 à 10 ans	3,44	4,20	4,07	- 0,07
		+ 10 ans	3,61	3,99	3,80	+ 0,06
	O	+ 10 ans	3,32	3,55	3,44	

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 389 - Taux de vente : 97 %.

Broutards : Davantage d'offre cette semaine suites aux semaines cahotiques de fermeture et de jours feriés. Les cours se tiennent sensiblement dans les lots jusqu'à 450 kg tandis que les plus lourds cèdent quelques centimes.
Laitonnes / génisses 18 mois : Demande suivie mais les cours plafonnent après plusieurs semaines de hausses successives.
Vaches / Génisses de 30 mois : Un des plus gros marché dans la quantité pour cette année 2025. Les apports permettent d'attirer de nombreux acheteurs. La vente est fluide et rapide avec des cours fermes voir à haussiers dans certaines catégories.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

24/11/2025

Effectif : 190

Broutards:	(335 - 375 kg)	1780 - 1920	4,82 - 5,60
Broutards :	(400 - 430 kg)	2050 - 2370	5,13 - 5,51
Génisses 16 - 24 mois	(400 - 450 kg)	1600 - 1950	4,25 - 4,79
Génisses 16 - 24 mois	(470 - 580 kg)	2230 - 2255	3,86 - 4,66
Génisses 24 - 36 mois	(660 - 800 kg)	2880 - 3310	4,11 - 4,35
Taureaux :	(740 - 1020 kg)	2620 - 4000	3,52 - 3,93
Vaches légères :		2220 - 2590	
Vaches entre deux :		2600 - 2900	
Vaches lourdes :		2920 - 3510	

Vente plus sélective dans les broutards. La demande se concentre sur des broutards et laitonnes dépistés ou vaccinés MHE. Les tarifs sont reconduits dans les vaches maigres.

Bovins gras : 14

Vaches de viande :	7,12	à 7,55	€ kg de viande.
Génisses de viande :	7,36	à 7,42	€ kg de viande.
Taureaux de viande :	6,44	à 6,62	€ kg de viande.

Les tarifs se maintiennent sur les bovins à la viande.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

24/11/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 982 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,86	5,35	5,09	+ 0,49
		de 38 à 44 kg	4,34	5,18	4,89	+ 0,25
		de 44 à 50 kg	3,87	5,17	4,64	+ 0,36
		+ de 50 kg	3,36	4,25	3,80	+ 0,20
	R	de 32 à 38 kg	3,97	4,80	4,80	+ 0,52
		de 38 à 44 kg	4,31	4,44	4,36	+ 0,16
		de44 à 50 kg	4,06	4,13	4,09	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 128 - Vente : 82 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,76	2,64	2,16	
F	U	+ de 60 kg	2,18	2,43	2,33	+ 0,01
	R	- de 60 kg	0,93	1,54	1,30	- 0,46
		+ de 60 kg	1,75	2,07	1,87	- 0,13

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 4 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		30	71	49	- 20,00

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 61 - Vente : 27 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	83	127	100	- 36,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 882 - Taux de vente : 93 %
Agneaux : L'offre est plus importante avec le report des méventes des mois précédents induisant de ce fait la présentation de nombreux agneaux très lourds > 50 kg. Malgré tout, le commerce est plus dynamique et les lots se négocient sur des bases bien plus élevées dans toutes les catégories.
Brebis : Cours reconduits avec un commerce qui reste très actif en bonnes lourdes.
Béliers / caprins : Offre restreinte. Tarifs sans changement.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

19/11/2025

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 527 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,50	4,89	4,76	+ 0,52
		de 38 à 44 kg	4,22	5,66	4,83	+ 0,39
		+ de 44 kg	3,82	5,42	4,87	+ 0,63

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 102 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,80	2,26	2,12	- 0,10
		+ de 60 kg	2,07	2,88	2,18	+ 0,05

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 34 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		50	78	58	

OBSERVATIONS

Effectif global : 675 - Taux de vente : 94 %
Agneaux : Cours euphoriques, les besoins semblent importants, à vérifier dans les semaines prochaines. Vente rapide et quasi totale.
Brebis : Cours reconduits, vente totale.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

19/11/2025

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 146 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	350-400	5,42	5,53	5,48	- 0,27
		400-450	5,21	5,62	5,51	
		450-500	5,30	5,41	5,35	
Charolais F	U	250-300	5,63	5,70	5,68	
		300-350	5,70	5,70	5,70	
Limousins M	U	300-350	5,55	5,88	5,66	
		350-400	5,77	5,77	5,77	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 129 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Génisses	U	24 à 36 mois	4,02	4,83	4,32	
Charolaises	U	- 5 ans	3,69	4,40	4,22	- 0,04
		5 à 10 ans	3,91	4,06	4,00	- 0,06
		+ 10 ans	3,66	4,05	3,89	
Limousines	U	- 5 ans	4,28	4,52	4,46	
		5 à 10 ans	3,51	4,40	4,17	
		+ 10 ans	3,64	3,97	3,81	

VACHES (charolaise) — *Effectif : 27 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	U	- 10 ans + 400 kg	7,50	7,70	7,55	

OBSERVATIONS

Effectif global : 321 - Taux de vente : 95 %
Broutards : Beaucoup d'animaux en vente cette semaine et encore beaucoup trop de lots qui ne sont pas annoncés. Les cours diminuent cette semaine et la vente est plus difficile. À vérifier dans les semaines a venir.
Laitonnes : Cours inchangés vente rapide.
Vaches : Jolie marché bien approvisionné, léger tassement des cours dû principalement a un marché fortement impacté par le volume non annoncé. Vente rapide.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

24 Nov. 2025

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : marché tendu en troupeau laitier lié à la saison, reconduction positive en vaches allaitantes et jeunes bovins avec un manque d'animaux.

Bovins maigres : L'offre en mâles est plus importante à cette saison, avec un début de pression sur les cours. Pour les femelles, la demande reste bonne et les cours favorables.

POLITIQUES

Aux termes de nombreux débats, l'assemblée a finalement rejeté la partie recette du Projet de Loi de Finance (PLF 2026). Ce qui également comme conséquence d'empêcher l'examen des dépenses. Le texte est désormais au Sénat jusqu'au 15 décembre, sans intégration des amendements adoptés en assemblée.
L'étape suivante sera un examen en commission mixte paritaire entre les deux assemblées. La FNB continue sa pleine mobilisation sur les sujets qui concernent les éleveurs.

SANITAIRE

Concernant la DNC, 2 nouveaux foyers ont été confirmés le 20 novembre dans les Pyrénées-Orientales, tous les deux en cœur de zone. Au niveau national, le nombre cumulé de foyers est de 104, et concerne 69 éleveurs. Par ailleurs les discussions se poursuivent sur l'export à partir des zones vaccinales. La FNB continue de porter ses demandes !

Gestion des risques climatiques : toujours pas d'amélioration !

La campagne 2025 de pousse de l'herbe a été particulièrement complexe. Si l'automne a été relativement favorable dans de nombreuses régions, les fortes sécheresses de cet été ont laissé des traces, avec des stocks qui ont largement été amputés, et une campagne de reproduction complexe, aggravée par la situation sanitaire. Pourtant, alors que cette campagne est terminée depuis près d'un mois, aucune information consolidée concernant le bilan d'évolution de l'indice de pousse des prairies n'a été communiqué aux éleveurs. Et alors que depuis des années, les résultats de l'indice sont largement questionnés, mettant clairement en danger le dispositif, l'Etat envisage même de réduire encore la prise en charge des pertes pour les producteurs non-assurés ! Par l'inaction sur l'indice, et cette décision sur le taux, c'est encore un pas vers la destruction d'un dispositif déjà incertain, qui avait pourtant été source de beaucoup d'espoir...

FAIT DE LA SEMAINE

Les Parlementaires européens se sont vus refuser le débat sur le projet de résolution demandant l'avis de la Cour de Justice européenne sur la compatibilité de l'accord UE-Mercosur avec les traités européens, pour la plénière de cette semaine. Les 145 signataires du texte dénoncent cette décision de report, sans réel fondement.
Une fois de plus, en reportant le débat, les Institutions européennes tentent de passer en force sur cet accord, sans tenir compte, ni des éleveurs, ni des consommateurs européens !

FOCUS

Concernant le PLF et le PLFSS (sécurité social) pour 2026, après l'Assemblée où les propositions avaient été débattues, le Sénat confirme l'aboutissement de nos demandes de longue date d'exonération fiscale et d'exonération des cotisations sociales pour les abattages sanitaires. Si certaines modalités restent encore à être validées, on ne peut que saluer cette avancée qui constitue une véritable victoire syndicale !

CHIFFRE A RETENIR

+ 2 500 animaux

Ce sont les achats d'animaux supplémentaires par des élevages avec engraissement sur les 9 premiers mois de 2025 par rapport à 2024, déjà en hausse. Ceci montre une bonne dynamique de l'engraissement de mâles en France.
Pourtant, début octobre, les effectifs de mâles de 8-14 mois chez les naisseurs-engraisseurs (sans achat) sont en baisse. Ce qui montre que la dynamique est différente pour les éleveurs naisseurs-engraisseurs dans cette conjoncture.

EN REGION

Dans le but d'échanger avec les éleveurs sur les priorités d'action nationale pour l'avenir de la production bovin-viande, la FNB poursuit la tournée de réunions régionales, avec la Normandie le mardi 25 novembre, sur un élevage du Calvados.
Une conférence de presse est organisée. La journée permettra également de débattre des enjeux au niveau régional, et des dossiers plus spécifiques.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

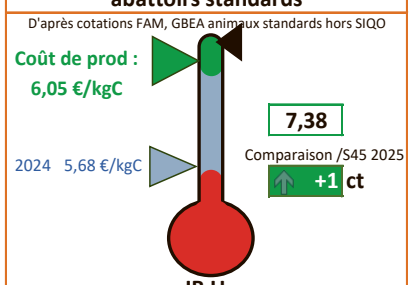
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2025 - Semaine 46 (4 jours ouvrés)

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

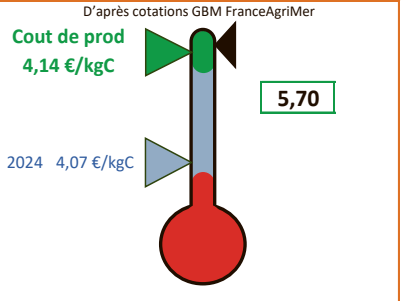
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

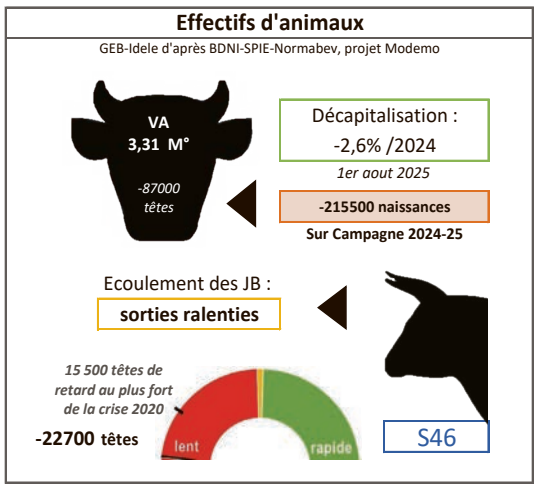
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

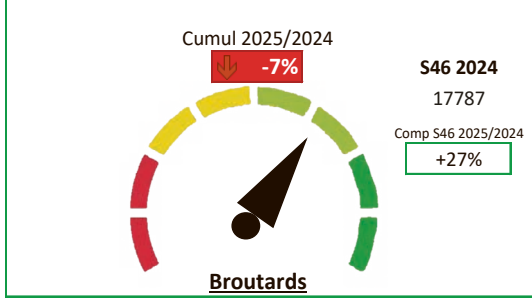
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

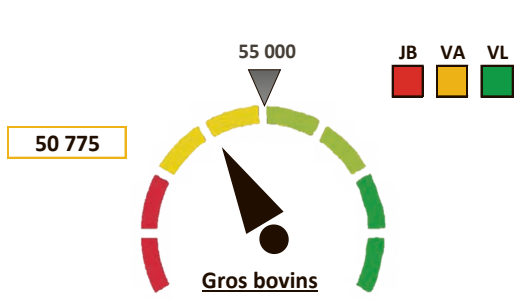
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 17 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 47 du 15 au 21 novembre

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** les marchés présentent une forte disponibilité d'animaux, souvent supérieure à la demande, un commerce moins fluide, surtout pour les broutards lourds. Une stabilité voire une légère érosion des cours, selon les catégories et les régions et une préférence persistante pour les animaux légers (< 350 kg). En femelles, le marché montre une ambiance très porteuse, soutenue par une forte demande alors que l'offre reste insuffisante pour couvrir les besoins des acheteurs. Cette dynamique entraîne des cours fermes à haussiers selon les catégories.

• **Gros bovins maigres :** l'activité reste active, avec une demande globalement forte et régulière selon les races. Les ventes sont dans l'ensemble rapides, avec des cours fermement tenus, parfois légèrement haussiers malgré quelques ajustements sur certains centres.

• **Boucherie :** la tendance commerciale reste contrastée selon les régions. Dans l'ensemble, la demande en races à viande demeure soutenue, avec des cours globalement stables ou reconduits. En revanche, les races mixtes et laitières affichent davantage de tensions, avec un plafonnement des cours ou une baisse plus marquée.

• **Veaux :** le marché présente une situation globalement active et relativement stable, malgré quelques disparités régionales. Plusieurs centres témoignent d'un commerce fluide, avec des cours reconduits et, dans certains cas, une bonne demande avec des cours fermes.

• **Ovins :** en agneaux, le commerce affiche une tendance globalement haussière, soutenue par une demande ferme sur la majorité des places. Les cours progressent dans un contexte d'effectifs stables et de bonne demande. La qualité élevée des animaux contribue à une vente dynamique et à une légère hausse des prix. En brebis, le marché reste globalement ferme, avec des cours le plus souvent reconduits ou en hausse grâce à une demande active et des ventes dynamiques, parfois totales. Quelques zones enregistrent toutefois une demande en baisse, entraînant un léger tassement des prix.

PETITES ANNONCES



Matériel

Tracteur

69 - Vends Tracteur Claas Arion 430, an 2018, 3600h, chargeur Mailleux MX100, pont avant suspendu, toit panoramique et Andaineur Claas Liner 450T an 2012.
✆ 06 86 56 04 23
04 71 57 42 32

69 - Cause cessation tracteur Claas Axion 800 2300h andaineur Claas Liner 1600T faucheuse Krone EC 400.
✆ 06 98 48 11 80

69 - Vds. tracteur Deutz 5130TTV 2700h, charrues quadri et trisocs, désileuse, aplatisseur à céréales, distributeur engrais DPX, cultipaker, lève-sacs, cellule à grains 30 m3 3 compartiments, salle de traite, cornadis, vêleuse, etc…
✆ 06 32 11 72 55 HR

Travail du sol

01 - Vends charrue 5 corps ; andaineur ; ensileuse ; faucheuses, faneuse récolteuse.
✆ 06 02 19 98 21

26 - Vends Vibro 3M 300 euros. Herses, 1 de 4M 300euros, 1 de 4M repliage hydrolique 300 euros. Cultivateur Grenier 2.5M2 300 euros.
✆ 04 75 07 40 30

69 - Vends herse plate Quivogne 730 m dents neuves P 4500 € exo TVA tasse avant Heva 3 m lame + rouleau P 2800 € exo TVA
✆ 06 07 06 77 50 HR soir

Arbo-viti

07 - Charue vigneronne Gard cadre extensible 5 longerons 3 corps à droite 3 corps à gauche 2 buteurs 1200€ HT -10H A 19H
✆ 04 75 39 32 41

66 - Vends encrages à hélice pour fixation brise vent ou tête de rangée kiwis, 40 unités en 130, 9 unités en 110, tige de 14, prix 8 € en 130, 6 € en 110, neufs, jamais servis.
✆ 06 80 07 69 39

Distribution

21 - Cause cessation vend pailleuse minotor Kuhn, TBE, 2000 euros. (4705)
✆ 06 77 61 83 08

Divers

07 - Griffon porte Lr 300M 16 dents queue de cochon 20x20 4rangées de dents 1500€ HT - 10 h à 19 h.
✆ 04 75 39 32 41

07 - Roues étroites pour traitement binage Michelin roues complètes avec janteset flasque d'adaptation au tracteur Renault usure 50% un peu craquelés 2 roues 9.5x32 880€ HT et 2 roues 9.5R48 1000€ HT-10 h à 19 h
✆ 04 75 39 32 41

DÉCOUVREZ LES BETTERAVES fourragères ensilées en enrubanné (900kg) : Bootse production & santé de vos animaux. Farines de paille. Pas de mini de livraison.
✆ 06 51 56 58 22
✆ 06 08 72 80 17

07 - Lève paillettes à bannes lève 1500KG à 300M attelage sur 3 points arriere 1000€ HT - 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

07 - Motopompe thermique moteur Perkins 4 cylindres pompe Landini 60M³H 12 bars montée sur chassis-avec roues réservoir 200L travaille 150H environ 1800€ HT - 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Semoir monograine Monosem pneumatique 5 élements avec disques pour maïs colza tournesol sorgho avec microgranuleur à réparer cadran à sécuriser 800€ HT -10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Herse alternative Amazone RV30 Lr 300M équipée de rouleau arrière et attelage pour semoir relevable hydrauliquement barre porte dents à réparer 700€ HT - 10 h à 19 h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Vends Herse rotative Kuhn HR300 dents droites équipée rouleau arrière et attelage pour semoir relevable hydrauliquement équipée de dispositif sécurité sur entrainement cardan à sécuriser 1300€ HT -10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Rouleau Paker Lr 300M emotteur et compacteur 2 rangées de rouleaux porte ou traine 700€ HT - 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Vends Décompacteur 5 dents Deltagard profondeur 50cm equipé de dents arrières égalisatrices lr travaillée 250M 1300€ HT - 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Sous soleuse une dent profondeur 80cm équipée d'un obus de drainage démontable + versoir à claire voie démontable arrachage vigne petit arbuste 500€ HT - 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Rateau andaineur Jhon Deere 4 soleils appareil porte 350€ HT - 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Presse balots rectangulaires 46x36 new holland 271 protecteur à cardan à changer 900€ HT - 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Epanpreuse Brunel à lanières commande hydraulique équipement avec chassis spécifique pour recevoir un équipement de desherbage chimique lances protections cloisons 1500€ HT- 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

07 - Vends Charue Kverneland réversible 4 corps 12 pouces securité par lames non stop 1200€ HT- 10h à 19h
✆ 04 75 39 32 41

GRAND VOYANT MEDIUM - MONSIEUR DIA
Capable de résoudre tous vos problèmes. Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines de protection 100 %, il n'y a pas de problème sans solution.
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ
Résultats garantis dans la semaine.
PAIEMENT APRÈS RÉSULTAT
Tél. 06 29 40 81 98

07 - Gyrobroyeur 1500x380 à lames horizontales même systeme de coupe et sécurité que Gyro Gard 1700€ HT -10H A 19H
✆ 04 75 39 32 41

07 - Pare à vent ou soleil 10x3 repliable par manvelle 4 bras dit américain 450€ HT-10H A 19H
✆ 04 75 39 32 41

21 - Recherche round baller 120 x 120, presse MD, cover-crop, tracteur 4 RM. (4805)
✆ 07 63 10 20 41

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (4704)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends tracteur Deutz LP 77 5970 H 75 cv 2008 arceau 12000 euros HT - Générateur Gaz diam 800 - Soufflerie AR AMB - Atomiseur 1000 L CT ok - Charrue 2 socs.
✆ 06 80 54 69 90

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

26 - Vends semoir combiné semis à blé - Pulvérisateur 800L - Semoir maïs etc ... 5 rgs - Déchaumeur à disque 2M - Couverture intégrale 2 Ha.
✆ 06 49 63 22 28

26 - Association HANDI BIKE recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

38 - Rotovator 1,8 m 2 essieux 8T freinés, faucheuse Vicon trainée 2,65 m, 50 BR foin 2025, herse 2x0,8.
✆ 06 08 96 54 64

38 - Vends arracheuse de pommes de terre 1 rang Grimme : 7000 euros.
✆ 06 72 47 98 46

38 - Vend véhicule Fiat Panda2 Diesel 4x4 Année 2010 . 4 pneus hiver. 5 portes toutes options, état exceptionnel Nombreuses pièces neuves. Factures disponibles . Cause santé Tel: 06 83 87 08 47
✆ 06 83 87 08 47

38 - Vends : tonneau à eau sur roues, presse Massey n°14 à réviser, prise de force, trieur à grain, et divers.
✆ 06 40 99 04 90

42 - Vends cause retraite pompe à vide Delaval 2022, enrouleur Irrifrance 70x300, herse rotative Kuhn 3m, déchaumeur à disques Rabe 3m, pulvérisateur Tecnoma 12m, 600 l, armoire phyto.
✆ 06 78 65 05 83

42 - Vends sud Loire, vibro 350 euros, 2 silos fer carré 6T, aliment. chacun 900 euros l'un départ.
✆ 06 44 03 06 85

69 - Pour 1ère installation AV machines à bois 380 V atelier complet, détails, photos, 63720.
✆ 06 62 18 51 06

89 - Vends tank à lait Prominox 7100 L, année 1997, bon état, révisé annuellement. Prix sur demande. (4801)
✆ 06 19 58 54 56

89 - Achète tracteurs, bennes, épandeurs, matériels de fenaison, semoirs à disques, etc... (4404)
✆ 06 08 47 76 66

Véhicule

Utilitaire

21 - Vends Peugeot 3008 blanc, année 2017, très bon état, 99 000 km. TVA récupérable. (4804)
✆ 06 35 38 11 32

26 - Vends Fourgon Ducato frigo 2019, 99MKm, excel état, 17500 euros HT + camion Man TGL 10250 2016 caisse hayon euro 6, 250MKm, excel état, 23500 euros HT.
✆ 06 03 90 61 31

26 - Vends Ford Ranger 2020 CV 170 XLT BVA 10V NBS options, plateau ridelle 91000KMs, 26500 euros.
✆ 06 78 77 88 75

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Vds Suzuki Jimmy essence 3 portes 60000 kms cause santé 4x4.
✆ 06 08 93 67 28

69 - Vends Citroën Berlingo HDI 130 AN 2020 68000 klm pneu neuf entretien concession.
✆ 06 23 46 73 24

71 - Vends cse cess., Gator XUV865M, diesel, an. 2021, 980 h, toutes options, TBE.
✆ 06 88 59 16 46

Tourisme

01 - Vends voiture Dacia Duster - DCI - 120 cv - Expression - 2023 - 30 000 kms - entretien révision OK - parfait état - 4x2 - 2 pneus neufs avant.
✆ 06 73 53 09 35

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends bois chauffage coupe 2m acacia chêne bouleau verne - département 01 - 15 km Mâcon.
✆ 06 82 07 33 68

01 - Vends paille et foin bottes rectangulaires, luzerne 2e coupe, foin en BR, bonne qualité, livraison 10 T mini.
✆ 04 74 00 30 70

01 - Vends foin BR 2025 + regain prairie naturelle rentré bonnes conditions, TB qualité, livraison.
✆ 06 16 28 80 56

38 - Vends avoine de printemps 2025 pour chevaux.
✆ 06 88 55 01 48

69 - Vends foin prairie naturelle stockée à l'abri, BR 120 - 130
✆ 06 59 64 66 74

69 - Vends carot oignon, courge, choux, navet, céleris en palox 400 kg, PdT sac 25 kg palet 25 sacs.
✆ 06 60 18 89 25

Fourrage

01 - Vends 50 balles rondes de foin bonne qualité stockées à l'abri.
✆ 06 52 35 61 70

38 - Vends litière volaille/bovin Miscanthus. Livraison vrac, fond mouvant.
✆ 06 42 41 79 20

Terrain

07 - Vends vigne AOC Saint-Joseph à Glun, 0.70 ha
✆ 04 75 08 76 33

30 - Propriétaire cède terrain de loisirs à Tresques (Gard), plat, boisé, en bordure de ruisseau, 2430 m2, prix 10 000 €. Possibilité plus grande surface prix intéressant. Me contacter. Tél. :
✆ 06 82 20 22 64

69 - Vignes à vendre à Odenas appellation Brouilly surface totale de 5 ha 44 réparties en plusieurs parcelles, libres au 11/11/2025.
✆ 06 80 00 69 18

Location

Agricole

69 - Suite au départ à la retraite du fermier actuel, un fermage est disponible de suite sur 3 parcelles de gamay chez Mme Renée Dumas sur la commune de St Laurent D'oingt (434 route du vernier) pour une surface totale d'environ 1ha80a. Les parcelles sont faciles d'accès, en bordure de route, elles sont plates et mécanisables. Pour tous renseignements, merci de contacter directement sa fille Mme Guillard Nicole.
✆ 06 71 39 01 88

Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement (H/F) pour intervenir dans une exploitation avicole (canards) sur la commune de Beddes (sud Cher). Activités : gavage, surveillance et entretien des animaux. Poste en CDD, du 17/10/2025 au 23/10/2025 + du 17/12/2025 au 03/01/2026. Durée : 48 heures par semaine (du lundi au samedi). Rémunération : 12.40 € (brut) + 10% de précarité + 10% de congés payés. Kilomètres indemnisés. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Connaissances du milieu agricole souhaitées.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Demande

71 - Cherche tous travaux viticole, taille, tirage de bois, expérience plus de 25 ans, travail soigné. (4702)
✆ 06 29 47 88 45

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

CONCESSIONNAIRE NEW HOLLAND
ENTREPRISE FAMILIALE BASÉE EN CÔTE-D'OR
RECRUTE
1 MAGASINIER CONFIRMÉ (H/F)
1 TECHNICIEN CONFIRMÉ (H/F)
ENVOYER CV + LM à SAS MANIÈRE
Rue des Muriers - 21690 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

Des professionnels à votre service



J.L. TRANSPORTS
Vente et transports
Paille de blé et d'orge
Maïs plantes entières
03 86 27 9000 / direction@jl-transports.com / 58500 CLAMECY
licence de transports N°2023/27/850

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Animaux

Bovin

01 - Vends cause consanguinité taureau salers 7 ans fils de Halley docile confiant habitué attache boucl.
✆ 04 74 00 38 54

18 - Vends taureaux limousins 14 mois, inscrits HBL, homozygotes SC ou hétérozygotes SC ou cornus, tous issus IA.
✆ 06 65 68 06 68

21 - Élevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène, propose à la vente taureaux aptes à la saillie. Gd choix toutes catégories d'âges. Garanties sanitaires. Élevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances. (4601)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais en IA depuis 45 ans vends 9 taureaux HBC 12/14 mois génotypés dont 5 taureaux à génisses. FN de 105 à 109. ALLAIT de 106 à 116 et AVEL de 109 à 118. Et 4 taureaux à vaches. EARL du Montrond, Parisot Bruno et Vincent (4402)
✆ 06 15 28 77 63

38 - Vends 10 génisses de 3 à 5 mois + 1 de 18 mois race Montbéliarde x Prim'Holstein.
✆ 06 14 80 45 03

42 - Cause retraite vends jeunes vaches au lait 2 et 3 ans, Prim'Holstein.
✆ 06 85 69 36 66

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends taureaux HBC 1 et 2 ans, maigres, vêlage facile. Earl Pellé Jérôme. (4803)
✆ 06 47 59 78 09
ou 06 37 56 84 66

58 - Vends taureau à génisses, 5 ans, homozygote, cause consanguinité, veaux de l'année, HBC. Pigoury G. (4607)
✆ 06 20 19 70 43

69 - A vendre génisses Montbéliarde de 3 mois à 10 mois génotype contrôle laitier.
✆ 06 27 66 87 95

71 - Vends 30 agnelles charolaises inscrites et non inscrites, vaccinées FCO. Ducert Claude, Martigny-le-Cte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Éleveur limousins vends taureaux reproducteurs 13-14 mois, inscrits HBL ou non.
✆ 06 20 55 81 02

71 - Vends veaux issus IA, tous au-dessus 100 IFNAIS, génotypés, HBC, nés nov. 2024. Préaud Thierry.
✆ 06 86 45 20 94

89 - Prends génisses en pension, mois d'hiver. (4802)
✆ 06 71 87 00 39

Ovin

58 - Vends agnelles Texel pour reproduction. (4706)
✆ 03 86 58 36 05 H R

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

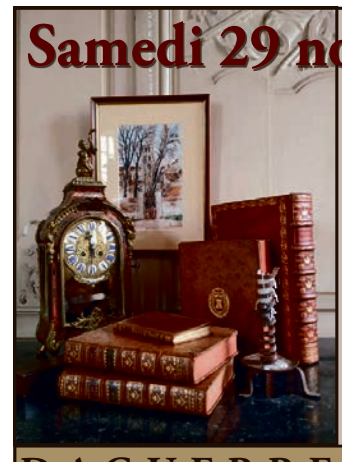
Equin

42 - Vends poulain mâle 8 mois croisé Comtois, selle, très docile, licole, idéal balade, attelage.
✆ 06 84 89 36 99

Suivez-nous sur notre page Facebook
Regardez-nous sur YouTube
Suivez-nos publications sur Instagram

La terre, les cultures, les hommes :
explorez l'univers agricole à travers nos articles.
Bienvenue sur notre site
www.agribourgogne.fr
Terres de Bourgogne

Samedi 29 novembre à 11 h



VENTE AUX ENCHÈRES
Livres et manuscrits anciens et modernes
Cartes et plans
Objets de la région
DAGUERRE BOURGOGNE
18, rue Buffon
21140 Semur-en-Auxois
semur@daguerre.fr

Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
CHAQUE VENDREDI à la maison et accessible PARTOUT et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net
ABONNEMENT 03 80 78 90 40

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

UTTS PLOMBERIE CHAUFFAGE

SARL au capital de 100 000 euros
Porté à 250 000 euros
Siège social : 4 rue Faubourg Raines
21000 DIJON
502 538 861 RCS DIJON

Par décision du 06/11/2025, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 150.000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 100 000 euros
Nouvelle mention : Capital social : 250 000 euros.
Pour avis, La gérance.

AL25020785

NOMINATION DIRECTEUR GÉNÉRAL

HAUTE PERFORMANCE CONSULTING

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 21 Rue du Golf
21200 LEVERNOIS
RCS DIJON 940.106.156

Selon assemblée générale en date du 17 octobre 2025, la collectivité des associés a nommé, à compter de ce même jour, sur proposition du Président, Madame Hélène PRÊCHEUR, demeurant 87 Route de Savigny – 21200 BEAUNE, en qualité de Directrice Générale de la société.
Pour avis,

AL25020899

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LES DEUX AILES

SARL au capital de 2 000 €
Siège social : 5 rue de la Maladière
21700 VILLEBICHOT
949 911 473 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du17/11/2025, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 5 rue de la Maladière 21700 VILLEBICHOT au 43 Route de Boncourt 21640 FLAGEY ECHEZEAUX à compter du 01/11/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis, La Gérance.

AL25020879

CHANGEMENT DE GÉRANT

BARDAGE EXTERIEUR ISOLATION

EN ABREGE : BEI
Société à responsabilité limitée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 8, rue Nourissat
21000 DIJON
842 745 028 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2025, l'Associée Unique a nommé Monsieur Thierry POTRON, en qualité de gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Christian CHAROLLOIS, démissionnaire.
Pour avis, La Gérance.

AL25020890

// MARCHÉS PUBLICS

COMMUNE DE GOMMEVILLE (21400)

COMMUNE DE GOMMÉVILLE (COTE D'OR)

AVIS DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT SPONTANÉ

La commune de GOMMEVILLE a été saisie d'une demande d'occupation de son site de production d'hydroélectricité, relevant du domaine privé de la commune, en vue de la remise en état du site et de l'exploitation de la production de l'électricité.
Le présent avis de publicité a lieu dans le cadre de l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).
Ce dernier prévoit que « lorsque la délivrance du titre mentionné à l\'article L.2122-1 intervient à la suite d\'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».
Nature du contrat : bail emphytéotique pouvant être conclu pour une durée de 18 à 99 ans et prévoyant un loyer à verser à la commune.
Démantèlement des installations existantes, construction d'une nouvelle unité de production d'hydroélectricité par roue à aubes, exploitation de la production d\'électricité. **Toute demande de renseignement ou toute manifestation d'intérêt concurrente doit être adressée** :
- Par mail : mairie.gommeville@orange.fr
OBJET : AMI - SITE DE PRODUCTION HYDROELECTRIQUE
- Par voie postale : Mairie de GOMMEVILLE
1 Place de la Mairie 21400 GOMMEVILLE
En cas de manifestation d'intérêt concurrente, la commune de GOMMEVILLE procèdera à une mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges qu'elle transmettra à tous les intéressés s'étant manifesté dans les délais.
Date limite de réception des manifestations d'intérêt :
Vendredi 12 décembre 2025 à 16 h 00

AL25020892

// DIVERS

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Par testament olographe du 04 mai 2000, Monsieur Max, Louis BADIER en son vivant Retraité, demeurant à GEMEAUX (Côte-d'Or) 10, Rue De L'Abbé Gallix, célibataire. Né à TOURNON SUR RHONE (Ardèche) le 26 août 1932. Décédé à SELONGEY (Côte-d'Or) le 07 août 2025, a institué des légataires universels.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Martin MANGEL suivant procès-verbal en date du 12 novembre 2025.
Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Martin MANGEL, 31 Bis Rue François Mitterrand BP 44 21120 IS-SUR-TILLE, notaire chargé du règlement de la succession.
Pour avis, le notaire

AL25020880

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 24/11/2025
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Minot : Terre, pré, bois - Urbanisme : RNU 2 ha 20 a 87 ca 'LES BOUILLOTS' : E-0203—0204—0205 - 'BOISDU PARJON' : E-0345 - 'LE COTEAU CHAMP LURETTE' : F-0447 - 'CURTILLE' : ZH-0030-0031 - 'COMBE SERVIN' : ZL-0005
Dossier Brazey-en-Morvan et Villiers-en-Morvan : parcelles forestières - Urbanisme : RNU
Brazey-en-Morvan 68 a 30 ca 'COMBE JEAN LEFROID' : B-0160
Villiers-en-Morvan 1 ha 38 a 90 ca 'L OUCHOTTE DE LAVEAU' : A-0335-0336
Dossier Asnières-lès-Dijon, Bellefond, Dijon, Messigny-et-Vantoux, Norges-la-ville : Terres, landes - Urbanisme : Zones A ou N du PLU - Objectif : Maintien du fermier sur les parcelles occupées
Asnières-lès-Dijon 51 ha 79 a 09 ca 'BOIS DE LA FONTAINE SAVOIE' : A-0086—0238 - 'LA PIECE DES GLANDS' : A-0087 - 'LA CROIX DE BOLON' : A-0134-0137-0139-0301 - 'LA RIGOLLE' : A-0174 - 'COMBE DU BOIS SAINT JEAN' : A-0297 - 'COMBE DE FONTAINE SAVOIE' : A-0077 - 'LES PERRIERES' : A-0101 - 'SUR LA VOIE DE NORGES' : AB-0014-0018-0019-0026 - 'LA POUROTTE' : AB-0036—0308 - 'LA VOIE DE NORGES' : AB-0051—0053 - 'AU BOULOIS' : AB-0073 - 'LA PIECE DU BOIS SAINT JEA' : AB-0075—0078—0080 - 'COMBE TOBIN' : AB-0086—0087—0089 - 'LES PETITS FOIX' : AB-0100—0108 - 'LES GRANDS FOIX' : AB-0133 - 'LA CENDINE' : AC-0055 - 'CHAMP POURCEAU' : D-0575
Bellefond 4 ha 98 a 76 ca 'AU JIBOT' : AB-0001 - 'DAME LAURENCE' : AC-0080—0082—0087 - 'CHAMP DU CRAI' : AC-0090-0091-0100 - 'EZ BRUNIOTTES' : AC-0167-0168 - 'EN VALMY' : AC-0185-0190-0193-0199-0220 - 'LES CHENES' : AC-0299 - 'LES EMPAILLEES' : AC-0432
Dijon 2 ha 43 a 48 ca 'EN VALMY' : AC-0121—0122—0140—0142—0153—0159-0162-0167-0168-0169-0170—0173-0174-0175-0179-0190
Messigny-et-Vantoux 7 a 65 ca 'LE VEY DE BISE' : ZX-0057
Norges-la-Ville 8 ha 57 a 10 ca 'BOIS SAINT JEAN' : ZA-0021
Dossier Souhey – Juilly : Loué – Objectif : Maintien du fermier – prés, landes
Souhey : 2 ha 88 a 82 ca 'CHAMPS DES FORGEYS' : A-0001-0002—0003 – Urbanisme : RNU
Juilly : 14 ha 27 a 97 ca 'LA GRANDE CHAUME' : ZD-0003-Urbanisme : RNU
Villargoix : Loué – Objectif : Maintien de l'exploitant, prés, bais – Urbanisme : Zone N du PLU - 4 ha 75 a 07 ca 'TERREDONT' : ZE-0067-0080 - 'LA CREUSOTTE' : ZE-0054
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 15/12/2025 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL25020903

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

KOSMOS

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 36 rue du Docteur Schmitt
21850 SAINT-APOLLINAIRE
901 767 350 RCS DIJON

Suivant décision du 17 novembre 2025, l'associée unique PARK+2, Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est sis 36 rue du Docteur Schmitt à Saint-Apollinaire (21850), immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 910 388 628, a décidé la dissolution sans liquidation de la société dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code Civil.
Les créanciers de la société KOSMOS pourront former oppositions devant le tribunal de commerce de DIJON dans les 30 jours de la publication au Bodacc.

AL25020864

CONTINUATION

SARL TUZZA FRERES

SARL au capital de 7 622 €
Siège social : 36 rue des Mardors
21560 COUTERNON
344 739 172 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2025, l'AGE, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

AL25020866

DISSOLUTION PAR TUP

SCI DOMAINE CHAPITRE SAINT DENIS

Société civile
Au capital de 536 000 euros
Siège social : C/O C.G.V. - 1 rue de Dijon
21700 NUITS ST GEORGES
789 568 748 RCS DIJON

Par décision du 21 novembre 2025 la société COMPTOIR DES GRANDS VINS,Société anonyme à conseil d'administration au capital de 702 000 euros, dont le siège social est 1, Rue de Dijon 21700 NUITS ST GEORGES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 035 580 034 RCS DIJON a, en sa qualité d'associée unique de la Société SCI DOMAINE CHAPITRE SAINT DENIS, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation,conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société SCI DOMAINE CHAPITRE SAINT DENIS au profit de la société COMPTOIR DES GRANDS VINS, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON,13 boulevard Georges Clémenceau, 21000 DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL25020885

// CONSTITUTION

SAS LE CENTRE
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 12 Place Charles de Gaulle
21160 COUCHEY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COUCHEY du 18 septembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS LE CENTRE
Siège : 12 Place Charles de Gaulle, 21160 COUCHEY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 000 euros
Objet : L'activité de conciergerie ; L'activité de location de tout type d'espaces avec prestations associées pour particulier ou professionnel ; l'organisation et la gestion des évènements associés ainsi que tout service connexe tels que la décoration, la restauration, mise en place d'équipement audiovisuel, nettoyage des espaces etc... Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Franck MAGNE, demeurant 12 Place Charles de Gaulle, 21160 COUCHEY
Directeur général : Madame Emmanuelle GRAND, demeurant 12 Place Charles de Gaulle 21160 COUCHEY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président

AL25020541

NIÈVRE

// MODIFICATION

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

MODIFICATIONS MULTIPLES

La Plateforme du Bien-être

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
Siège social :
39 Route du Champ Brotte
Lieu-dit Roche
58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
944 746 726 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 03 novembre 2025, l'Associé Unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités de médecine douce et plus particulièrement de sophrologie et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de transférer le siège social du 39 Route du Champ Brotte – Lieudit Roche,58230 MONTSAUCHE LES SETTONS au 29 Avenue de Sully Prolongée - 89300 JOIGNY à compter du 03 novembre 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL25020773

Exco Alpha

TRANSFORMATION

58 ELEC.

Forme : SARL
Capital social : 150 100 euros
Siège social : Route DE BUSSEROLLES
58180 MARZY
834 274 755 RCS de NEVERS

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 19 septembre 2025,l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 150 100 euros.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Karim CHATER.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : INC INVEST,-Société par action simplifiée, au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 36 avenue Hoche, 75008 Paris, et immatriculée au 934 883968 R.C.S de PARIS.
Représentée par M. Karim CHATER, demeurant 9 chemin des Vignes Blanches, 58640 Varennes-Vauzelles.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL25020578

TRANSFORMATION

ECURIE VNJF HORSES

Société par actions simplifiée
Au capital de 13 000 €
Siège social : 1 Rue du Chaillou
58400 CHAULGNES
RCS : 880 973 532 RCS NEVERS

Suivant AGE du 01.01.2025, il a été décidé, à compter du même jour :
- de transformer la société en société à responsabilité limitée,
- d'approuver les statuts de la société sous sa nouvelle forme,
- de nommer en qualité de Gérant, pour une durée illimitée, Monsieur Jean-François MOUSSET demeurant 1 Rue de Chaillou - 58400 CHAULGNES.
En conséquence, il est mis fin aux fonctions de Madame Nadia MOUSSET,Présidente, ainsi qu'aux fonctions de Monsieur Jean-François MOUSSET, Directeur Général.
La dénomination sociale, la durée, l'objet social et le siège social de la société sont demeurés inchangés.
Le dépôt prescrit par la loi sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis

AL25020840

MODIFICATIONS MULTIPLES

SNC TUFFIN - GUILLEBAULT

Société en nom collectif
Au capital de 10.000,00 euros
Siège social : 7, Quai de Loire
58300 Decize
RCS Nevers 513 284 448

Par AGE en date du 07.10.2025 la collectivité des associé a décidé de :
- diminuer le capital social d'une somme de 4.890 euros pour le porter de 10.000euros à 5.110 euros par voie de rachat et annulation de 489 parts sociales par la société, puis d'augmenter le capital social d'une somme de 4.890 euros pour le porter de 5.110 euros à 10.000 euros,
- et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts
- mettre en conformité les statuts avec le décret n°2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés,
- de modifier en conséquence les articles 4 - Siège social, 10 - Droits et obligations des associés, 11 - Transmission des parts sociales - revendication de la qualité d'un associé par un époux, 14 - Gestion sociale, 16 - Révocation et démission de la gérance, 26 - Accord préalable du Directeur Interrégional des Douanes,
- et de modifier notamment l'article 3 - Objet social, comme suit : « La société a pour objet : la création, l'achat, la location et l'exploitation de tous fonds de commerce de presse, librairie, papeterie, carterie, maroquinerie, articles de fumeur, cigarettes électroniques, FDJ, confiserie, bimbeloterie et plus généralement tous cadeaux, la gérance d'un débit de tabac exploité dans le même local sis 7, Quai de Loire – 58300 Decize. La Société en nom collectif prend en charge l'actif et le passif de l'ensemble des activités ».
Par décisions du 18.11.2025 la Gérance a constaté la réalisation définitive des opérations susvisées.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL25020858

MODIFICATIONS MULTIPLES

HC Solaire

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 41 RUE DE VENILLE
58000 ST ELOI
RCS NEVERS - 930 710 959

L'AGE en date du 17 novembre 2025 a décidé d'étendre l'objet à des prestations de services en matière mécanique sur véhicules et d'augmenter le capital social d'une somme de 24 000 € par création de 24 000 parts sociales nouvelles par apport de numéraire.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis et mention, Le Président

AL25020883

AVIS DE MODIFICATIONS

LA MADRE DESPINA

SAS au capital de 1 000 €
Ancien siège social :
6, rue Théodore de Banville
58380 LUCENAY-LES-AIX
Nouveau siège social : 3, rue Grene
58380 LUCENAY-LES-AIX
941 680 340 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 02/11/2025, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées :
Directeur Général à compter rétroactivement du 13/08/2025 :
Ancienne mention : M. Lucien ZAMITH
Nouvelle mention : Néant
Siège social à compter rétroactivement du 22/10/2025 :
Ancienne mention : 6, rue Théodore de Banville – 58380 LUCENAY-LES-AIX
Nouvelle mention : 3, rue Grenet – 58380 LUCENAY-LES-AIX

AL25020894

// GÉRANCE

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu en date du 02/10/2025 enregistré le 14/10/2025 au service des impôts des entreprises NEVERS, Dossier 2025 00018380 référence5804P01 2025 N 553,
La société dénommée FILOU, Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 10000,00 EUROS, ayant son siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 4, place de la Gare, identifiée au SIREN sous le numéro 810326876 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS
A cédé à
La société dénommée LA LUNE, Société par actions simplifiée au capital de 1000 EUROS, ayant son siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 4, rue de la Gare, identifiée au SIREN sous le numéro 990752388 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS,
Son fonds de commerce d' HOTEL, BAR, RESTAURANT, TRAITEUR, exploité à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), 4 PLACE DE LA GARE, connu sous le nom commercial « HOTEL BAR RESTAURANT LE SAINT CHRISTOPHE »
Cette vente a été consentie au prix de 70 000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels à 49 690 euros et 20 310 euros aux éléments corporels,le propriété et l'entrée en jouissance a eu lieu le jour de l'acte authentique.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales à l'étude du notaire.

AL25020888

// VENTE AUX ENCHÈRES

DPA

SELARL DURANCEAU PARTENAIRES & ASSOCIES
Maître Delphine DURANCEAU
Domaine des Plantiers,
150 Route de Berre
13510 EGUILLES - Tél. : 04.42.27.45.56
Email :
saisies.immobilieres@dpa-avocats.com
www.dpa-avocats.com
SELARL AGIN - PREPOIGNOT
Maître Myriam PREPOIGNOT
6 square de la Résistance
58000 NEVERS
Tél : 03 86 57 05 00
Email : cabinet@aginprepoignot.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE - EN UN SEUL LOT D'ENCHERE

Sur la commune de **NEVERS (58000), NIÈVRE**, dans un ensemble immobilier en copropriété et à **USAGE DE RÉSIDENCE HOTELIERE dénommé «RÉSIDENCE LE LOGIS» sis 5 - 11 Quai des Mariniers**
cadastré à ladite commune :
- Section BW numéro 153 pour une contenance de 08a 29ca
- Section BW numéro 151 pour une contenance de 14a 58ca
- Section BW numéro 385 pour une contenance de 06a 03ca
Lieudit « 5 Quai des Mariniers - 2, Rue de Gonzague » pour une superficie totale de 28a 90ca, les biens et droits immobiliers ci-après désignés :
UN APPARTEMENT - LOT NUMERO CENT TRENTE HUIT (138) -portant le numéro 75, de Type 1, situé au 3ème étage, comprenant une entrée,une pièce principale avec coin cuisine et une salle de douche avec WC,d'une surface totale Loi Carrez de 20,72 m².
MISE A PRIX : 8 400,00 euros
(HUIT MILLE QUATRE CENTS EUROS)
(outre les frais des poursuites payables en sus, y compris TVA)
Tels que lesdits biens se poursuivent et comportent, avec toutes ses aisances,dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux présentes.
ADJUDICATION
VENDREDI 6 JANVIER 2026 À 10H45
à l'audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de NEVERS sis à NEVERS (58000), Place du Palais, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immobiliers ci-dessus désignés.
CONDITIONS DE L'ADJUDICATION : L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente n° 23/00042, déposé le 20 décembre 2023 par la SELARL AGIN - PREPOIGNOT au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de NEVERS, où il peut être consulté, ainsi qu'au cabinet de l'avocat **(www.dpa-avocats.com/les-ventes-aux-encheres).**
Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de NEVERS.Il devra avoir été consigné entre ses mains par chèque de banque à l'ordre de la CARPA CENTRE LOIRE ou justifié d'une caution bancaire irrévocable de : 10 % de la mise à prix avec un minimum de 3.000,00 € soit 3.000,00 €.
SURENCHÈRE : de 10 % possible dans les dix jours de l'adjudication,par un avocat inscrit au barreau de NEVERS
VISITE PAR LA SERL QUALIJURIS 58, Commissaires de Justice : Le jeudi 18 décembre 2025 de 14h00 à 15h00

AL25020850

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

VAGAIS - RCS Nevers 841 675 481 - acquisition, gestion,cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et instruments financiers, prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés, prestations de services pour ses filiales et participations - 50 rue Virlogeux 58300 Decize.Jugement en date du 17/11/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020871

BLANC COMME NEIGE - RCS Nevers 849 535 265 - agence de publicité, distribution, conception, réalisation de publicité sur supports matériels et accessoirement web master et web designer, création de stands et d'autres structures et sites d'affichage, achat et vente de tous supports de publicités et plus généralement de tous matériels et matériaux en rapport avec l'activité exercée, pose d'affiches fixes ou mobiles, enseignes, aménagement et entretien de panneaux publicitaires, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement, la participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance - 24 quai de Mantoue 58000Nevers. Jugement en date du 17/11/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020872

ALPHA TRANSPORTS - RCS Nevers 889 070 744 - transport routier et les services de transports de marchandises pour le compte d'autrui et tous services s'y rapportant tels que messagerie, factages, expéditions, réexpéditions,commission, transit, location de véhicules pour le transport routier de marchandises, avec ou sans chauffeur - 4 impasse des Taupières 58000 Nevers. Jugement en date du 17/11/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020873

GLONIN Mario - travaux de peinture et vitrerie - rue de Mesves 58150 Pouilly-sur-Loire. Jugement en date du17/11/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020874

SARL B2G - RCS Nevers 917 945 776 - création, acquisition,prise de participation, prise ou mise en gérance de tous fonds de commerce de nature similaire ou connexe, la concession, la franchisation, la gestion, l'exploitation directe ou indirecte d'un ou plusieurs fonds, entreprises et sociétés liées à l'objet social - 9 rue de Charleville 58000Nevers. Jugement en date du 17/11/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020875

BOURHIS Aurélie - RCS Nevers 525 166 518 - salon soins de beauté esthétique et vente de produits de beauté - 6 route de Cosne 58310 Saint-Amand-en-Puisaye. Jugement en date du17/11/2025 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL25020876

SELAS PIERRE JOURDIER – MARIE CHERAMY – JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

ENVOI EN POSSESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile
Suivant testament olographe en date du 26 avril 2018, Madame Claude Marie Henriette LARGY, en son vivant retraitée, née à NEUILLY SUR SEINE (92200) le 20 avril 1936, veuve de Monsieur André Georges GILOT, ayant demeuré à NEVERS (58000), 4 impasse Pierre Hugon, décédée à NEVERS(58000) le 6 septembre 2025, a consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu le 21 novembre 2025, par Maître Marie CHÉRAMY, notaire associée de la société d'exercice libéral par actions simplifiée dénom-

ANNONCES LÉGALES

mée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE,Notaires associés» titulaire d'un office notarial immatriculé à la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) sous le numéro 58001 et dont le siège social est à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS (58000), 3 Rue Henri Barbusse, référence CRPCEN : 58001, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25020898

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

TW
Société civile en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : COSNE COURS SUR LOIRE
58200 19 rue Alphonse Baudin
Siège de liquidation :
22 rue Frédéric Beaulieu
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
519 628 929 RCS NEVERS

Par un acte unanime des associés du 17 novembre 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 17 novembre 2025.
Monsieur Luc TABBAGH demeurant 22, avenue du 85ème de Ligne, 58200 COSNE COURS SUR LOIRE a été nommé comme liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé 22 rue Frédéric Beaulieu 58200Cosne-Cours-sur-Loire.
Pour avis

AL25020841

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BUFFATRIKE
Société à responsabilité limitée
Société en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Champs Bailly
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
497 910 984 RCS NEVERS

Le 15.11.2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 15.09.2025.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL25020846

DISSOLUTION ANTICIPÉE

ELECTRICITE GENERALE MD 58
Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 14, rue de Villecourt,
58660 COULANGES LES NEVERS
949 196 018 RCS NEVERS

Par une décision de l'associé unique du 14 novembre 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 14 novembre 2025Monsieur David MAKARAWIEZ, demeurant 14 rue de Villecourt, 58660 COULANGES LES NEVERS,a été nommé comme liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
Pour avis

AL25020856

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à PARIGNY LES VAUX du 05/11/2025, constitution de la Société Civile Immobilière :
Dénomination sociale : CANO INVEST
Siège social : 138 Rue d'Egypte, 58320 PARIGNY LES VAUX
Objet social : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros (apports en numéraire)
Gérance : Stéphanie GUILLEMIN demeurant 138 Rue d'Egypte 58320 PARIGNY LES VAUX
Immatriculation RCS NEVERS.
Pour avis, La Gérance.

AL25020865

YONNE

// MODIFICATION

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

La Plateforme du Bien-être
Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
Siège social :
39 Route du Champ Brotte
Lieu-dit Roche
58230 MONTSAUCHE LES SETTONS
944 746 726 RCS NEVERS

Par décision du 03 novembre 2025, l'Associé Unique a transféré le siège social au 29 Avenue de Sully Prolongée - 89300 JOIGNY à compter du 03 novembre 2025, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 944 746 726 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de SENS.
Il a également été décider d'étendre l'objet social aux activités de médecine douce et plus particulièrement de sophrologie et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Gérance : Monsieur Mathieu LEBOUCHER, demeurant 39 Route du Champ Brotte Lieu-dit Roche 58230 MONTSAUCHE LES SETTONS.
Pour avis
La Gérance

AL25020775

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ALL PROPERTY INVESTMENT
Forme : SAS
Siège social : 11 rue du Grand Caire
AUXERRE (89000)
Capital social : 1.000,00 Euros.
Immatriculée au RCS d'AUXERRE (89)
Sous le numéro 953 347 291

Aux termes d'une AGE en date du 06/11/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 1 La Tuilerie de Bâle, PARLY (89240), à compter du 06/11/2025.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE (89).
Pour avis, Le notaire.

AL25020851

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire
5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NG-TRANSACTIONS
Forme : SARL
Siège social : Les Pichots
89240 DIGES
Capital social : 1.000,00 Euros
Immatriculée au RCS d'AUXERRE (89)
Sous le numéro 894 197 771

Aux termes d'une AGE en date du 31/10/2025, les associés ont décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 35 Les Avillons, 89270 MAILLY LA VILLE.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE (89).
Pour avis, Le notaire.

AL25020852

S.J.B.
Société d'Avocats

NOMINATION DE CO-GÉRANT

AUXERRE DISTRIBUTION PRESSE FOULON
Société à responsabilité limitée
Au capital de 82 500 euros
Siège social : 27 Rue Valentin Privé
89300 JOIGNY
397 962 887 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 1erseptembre 2025, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Loïc FOULON, demeurant 14 Rue Chambault – 89113 NEUILLY, pour une durée illimitée, à compter du1er septembre 2025.

AL25020853

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

TDLH
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 9 Ter Rue du Tertre
89440 MASSANGIS
978 160 851 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 18 novembre 2025 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de nettoyage de vitres, façades, terrasses, panneaux solaires, dépigeonnage et démoussage des toits de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,
Pour avis, La Gérance.

AL25020881

SELARL SYLVIE LELIEVRE,
NOTAIRES ET CONSEILS
A AVALLON (89200)

CHANGEMENT DE GÉRANT

GFR LA PLANTE AU CLAIR
Forme : Groupement Foncier Rural
Capital social : 293.600,00 €
Siège social : 10 route de Vézelay
89450 THAROISEAU
RCS AUXERRE : 908 337 579

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/11/2025, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société à compter du 15/11/2025.
Nouvelle gérance :
- Mme Denise Madeleine Marguerite BIGOT,veuve de M. Alain Lucien Bernard MOIRON,demeurant à THAROISEAU (89450) 10 route de Vézelay.
- Mme Delphine Solange Odile MOIRON, divorcée de M. Francis Robert PERDRIAT, demeurant à AVALLON (89200) 8 rue des Bruyères.
Ancienne gérance :
- M. Alain Lucien Bernard MOIRON, époux de Mme Denise Madeleine Marguerite BIGOT,-demeurant à THAROISEAU (89450) 10 route de Vézelay.
- Mme Denise Madeleine Marguerite BIGOT,épouse de M. Alain Lucien Bernard MOIRON,demeurant à THAROISEAU (89450) 10 route de Vézelay.
Pour avis, Le Notaire.

AL25020855

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCT MOLLENS
SARL au capital de 5.000 €
Siège social : 1 rue du moulin du crot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
488 847 807 RCS SENS

Aux termes de l'AG du 01/10/2025, il a été décidé de transférer le siège social au 29 rue des francs bourgeois 89100 SENS à compter du 01/10/2025.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL25020859

Maître Marie GANDRÉ,
Notaire associée à TONNERRE (89700),
6 rue Saint Nicolas

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI «DE CHESSIMONT»
SCI capital social de 360.000 €
Siège social : 11 boulevard de Ferrières
89800 CHABLIS
N°799 928 023 RCS AUXERRE

Aux termes d'un acte reçu par Me Marie GANDRÉ, notaire associée à TONNERRE en date du 31/07/2021, il a été nommé seul gérant, Monsieur Guillaume GICQUEAU-MICHEL demeurant à CHABLIS 11 Boulevard de Ferrières suite au départ de Madame Annick MICHEL, épouse GICQUEAU, demeurant à PARIS (75011), 23 Alexandre DUMAS démissionnaire».
Pour avis.

AL25020860

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SCI DIJON MONTMATTRE 17
Société civile immobilière
Au capital de 137.500 €
Siège social : 17 rue de Montmartre
21000 DIJON
RCS DIJON 795.081.884

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2025, il a été constaté la démission de Mr Michel FILLE-LAMBIE de sa qualité de gérant par suite de son décès.
Mme Laura BARBIER épouse FILLE-LAMBIE, demeurant à PARIS (15) 36 rue de la Convention a été nommée en qualité de co-gérant. Mr Olivier FILLE-LAMBIE a été maintenu dans ses fonctions de co-gérant.
L'adresse du siège a été complétée comme suit: 17 bis rue Montmartre 21000 DIJON.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour insertion.

AL25020867

MODIFICATIONS MULTIPLES

DOMAINE SAINTE MADELEINE
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 20 000 €
Siège social : Chez Alexandre Le CORGUILLE
Clos Saint Jean
131 Chemin Fabry
83000 TOULON
879 399 277 R.C.S. TOULON

Personne habilitée à engager la société : Alexandre LE CORGUILLE, gérant demeurant 19 rue Bocquillot - 89200 AVALLON.
Aux termes de l'AGE en date du 21 juillet 2025, il a été décidé :
- d'augmenter le capital d'un montant de 20 280 € pour le porter de 20 000 € à 40280 € par apport en numéraire, à compter du même jour
- de transférer le siège social au 20 Grande rue - 89450 THAROISEAU, à compter du même jour.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de TOULON sous le n° 879.399.277 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de AUXERRE.

AL25020902

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCEA DES CHAUMES
Société civile d'exploitation agricole
Au capital de 80 000,00 euros
Siège social : 16 Breuilleron
89480 ÉTAIS-LASAUVIN
533 085 981 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions d'associé du 26 septembre 2025:
- Le libellé de l'adresse du siège social qui est : 16 rue de la Bobinerie, Breuilleron - 89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN,a été complété
- M. Georges LE STUNFF et Mme Anne-Marie DESNOYERS, son épouse, ont démissionné de leurs fonctions de gérant.
Ces décisions prennent effet à compter du 26septembre 2025.
Pour avis, la gérance.

AL25020906

// GÉRANCE

S.J.B.
Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP signé par voie électronique en date du 30/10/2025, enregistré au Service des Impôts d'AUXERRE (Yonne) le 19/11/2025, dossier 202500036517, référence 8904P01 2025 A 01576
M. Christian LAURIN et Mme Pascale LUCOT, son épouse, demeurant ensemble 35 Avenue de la Gare 89160 LEZINNES
Ont cédé
A la Société SEN PRIMEURS, SARL au capital de7 500 €, dont le siège social est 5 Chemin des Ruelles 89380 APPOIGNY, immatriculée au RCS sous le numéro 477 760 607 RCS AUXERRE
Un fonds de commerce de vente de fruits et légumes en gros, demi-gros et détail sur les marchés, pour lequel il est inscrit au RCS sous le numéro 410 868 087 RCS AUXERRE et à l'INSEE sous le numéro SIREN 410 868 087 00017, code APE 47.81 Z étant précisé qu'il exploite l'activité uniquement sur les marchés de TONNERRE,ANCY LE FRANC, AVALLON et AUXERRE(Yonne),
Moyennant le prix de 50 000 €.
La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er novembre2025.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet SJB, Cabinet d'Avocats, 43 Rue du Clos 89000 AUXERRE.
Pour avis

AL25020900

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA COMMUNE D'ANCY-LE-LIBRE

Le public est averti qu'en exécution de l'arrêté n°PREF-SGAD-BE-2025-468 du 03 novembre 2025, du Code de l'Environnement et du Code de l'Urbanisme,une enquête publique est ouverte relative **à la demande d'un permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur terres agricoles porté par la SA UNITe, d'une emprise de 19,7 ha (surface clôturée) et d'une puissance totale de 16,4 MWc** sur le territoire de la commune d'ANCY-LE-LIBRE.
L'enquête se déroule du **lundi 24 novembre 2025 (9h) au mardi 23 décembre 2025 (17h)**, soit une durée de30 jours consécutifs.
Le siège de l'enquête est la mairie d'ANCY-LE-LIBRE.
Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le public peut prendre connaissance du dossier, notamment l'étude d'impact et l'absence d'avis de l'autorité environnementale,et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet.
Monsieur Pascal FOUGÈRE, est désigné commissaire enquêteur titulaire et Monsieur André PATIGNIER est désigné commissaire enquêteur suppléant pour diligenter l'enquête.
Monsieur Pascal FOUGÈRE recevra, en personne, à la mairie d'ANCY-LE-LIBRE, les observations et propositions éventuelles du public, écrites ou orales, aux dates suivantes :
- lundi 24 novembre 2025 de 9h00 à 12h00
- jeudi 11 décembre 2025 de 14h00 à 17h00
- mardi 23 décembre 2025 de 14h00 à 17h00
Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique à l'adresse e-mail suivante
pref-ep-ancylelibre@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
- soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé en mairie d'ANCY-LE-LIBRE (2, Grande Rue - 89160 ANCY-LE-LIBRE)
ou
- par courrier adressé à la mairie d'ANCY-LE-LIBRE, à l'attention du commissaire enquêteur.
Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14ou au 03.86.72.79.89.
Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en Préfecture, en mairie d'ANCY-LE-LIBRE, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
La décision d'accorder ou de refuser les permis de construire sera prise au nom de l'État par arrêté du Préfet de l'Yonne.
Des informations complémentaires sur le dossier de demande peuvent être obtenues auprès de :
Madame Louise LENOT, Cheffe de projets développement photovoltaïque pour la SA UNITe - 139, Rue Vendôme - 69477 LYON Cedex 06 - Email : louise.lenot@unit-e.fr

AL25020702

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 17novembre 2025 a été reçu le changement de régime matrimonial - portant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale de celle-ci au conjoint survivant – par Monsieur François, Henri,Philippe HEGNER, commissaire aux comptes à la retraite, et Madame Bernadette Marie-Louise Thérèse RAMEL, retraitée, son épouse, demeurant à Sens (Yonne), 40 rue du Général Leclerc.
Monsieur né à Sens (Yonne), le 31 mars 1942.
Madame née à La Baule Escoublac (Loire-Atlantique), le 7 octobre 1939.
Jusqu'alors mariés sous le régime matrimonial de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Me Gustave MILLIET, Notaire à Sens, le 22 mai 1970, préalable à son union célébrée à Sens (Yonne), le 1er juin 1970.
De nationalité Française.
Résidents en France au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion, Le Notaire.

AL25020862

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 25 juillet2024, Mme Odette Marcelle ROY, retraitée,-demeurant à QUARRE-LES-TOMBES (89630) 3rue de la Renaudière «Mennemois Dessous», née à QUARRE-LES-TOMBES (89630) le 4 avril 1938,veuve de M. Guy Maurice FLEURY et non remariée, non liée par un pacte civil de solidarité,décédée à AVALLON (89200) le 31 août 2025,
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON(89200) 2 rue du Général Leclerc, le 19 novembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sylvie LELIEVRE, notaire à AVALLON (89200),référence CRPCEN : 89099, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis, Le notaire.

AL25020870

Me Laure BERTHELIN Notaire
5 avenue Charles de Gaulle
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Suivant article 1007 du Code Civil, par testament olographe en date du 4décembre 2023, M. Jean Louis HABERT, demeurant à SAINT GEORGES SUR BAULCHE, Résidence Le Village, né à SAINT FLORENTIN (89) le 18 mars 1934,décédé à SAINT GEORGES SUR BAULCHE LE 11 juillet 2025
A institué un légataire universel.
Consécutivement à son décès, le testament a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt de testament reçu par Me BERTHELIN, notaire à AUXERRE le 28août 2025.
Le certificat de réception dudit testament a été reçu par le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE le 8 septembre 2025.
Opposition à l'exercice de ses droits, pourra être formé par tout intéressé auprès du notaire sus-nommé, chargé du dossier de succession, dans le délai d'un mois.

AL25020904

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
Au titre de la procédure suivante :
AUTOMATISATION ET CONTRÔLE DE SERRAGE SAS
Liquidation Judiciaire du 17/09/2024
14 RUE DE FOUCHERES 89100 VILLEROY
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 24 novembre 2025.La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL25020905

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 4 mai 2012,Madame Henriette Joffrette NOLIN, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Maurice Roger BUJON, , demeurant à APPOIGNY (89380) 13 place du Marché.
Née à APPOIGNY (89380), le 18 janvier 1932.
Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE) , le 7 novembre 2025.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique BETREMIEUX,Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle dénommée « Maître Hervé CHANTIER, notaireassocié », titulaire d'un Office Notarial à APPOIGNY (Yonne), 5 rue du Professeur Mocquot, le 25 novembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Dominique BETREMIEUX , notaire à APPOIGNY , référence CRPCEN : 89005, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL25020912

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DE LA PENOTTE
EARL en liquidation
Au capital de 86 000,00 euros
Siège social : 4 route de Varennes,
Le Bois du Fourneau
89660 MERRY-SUR-YONNE
503 803 595 RCS AUXERRE
Liquidateur : M. Loïc SAUTREAU,
Demeurant à MERRY-SUR-YONNE (89660),
Le Bois du Fourneau,
9 route de Varennes.

Aux termes des décisions en date du 30 avril2025, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL25020878

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Épinal du 18/11/2025 prononçant le conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique SVENSSON WIRE AND CABLE PACKAGING SARL 9002, Chemin de Saunière 89600 Saint Florentin (fabrication de bobines) RCS EPINAL 483.333.563. Liquidateur judiciaire, la SCP Benoit Najean 7, quartier de la Magdeleine - 88000 Epinal.

AL25020891

// CONSTITUTION

Etude de Maître Hervé CHANTIER,
Notaire à APPOIGNY (Yonne),
5 rue du Professeur Mocquot

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 19 novembre 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI L'ANCIENNE MARE.
Siège social : VALRAVILLON (89113) 30 Route d'Auxerre - Guerchy
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement.Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
Apports en numéraire : Monsieur Eric BOISSET la somme de cent euros (100 EUR), la société HOLDING DU TACOT la somme de neuf euros (900 €).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés.
L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premier CO-GERANT : Monsieur Eric BOISSET demeurant à VALRAVILLON (89113) 30 route d'Auxerre - Guerchy
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis et mention, Le notaire.

AL25020877

Suivez-nous sur notre page Facebook

Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur
Tablette
Smartphone



// TRACTEURS

Les nouveautés découvertes au salon Agritechnica

Agritechnica, salon européen du machinisme agricole, s'est tenu du 9 au 15 novembre derniers à Hanovre, en Allemagne. Une fois encore, ce salon a révélé de nombreuses nouveautés, notamment en tracteurs, dont voici une sélection proposée par la rédaction de Réussir machinisme.

Claas // Cabine et design revus sur les Axion série 9


T. Dheilly

Facilement identifiables à leur nouveau design, les tracteurs Claas Axion série 9 bénéficient d'un capot moteur redessiné inaugurant une nouvelle signature lumineuse, avec le logo Claas éclairé et des feux de jour. Pour renforcer la touche de modernité, les grilles d'aération sont dorénavant peintes en gris. Les Axion série 9 se distinguent de leurs prédécesseurs par leur nouvelle cabine (nom de code K09) plus grande de 17 %, affichant désormais un volume de 3,24 m³. L'habitacle présente aussi un espacement aux jambes plus profond de 7 cm, un seuil de porte de 43 cm de large ainsi qu'un hayon arrière de 1,33 m de large. Il est mieux insonorisé avec 66 dB (A) annoncés, grâce à la fixation de la vitre de droite en six points au lieu de quatre et par le montage extérieur des moteurs d'essuie-glaces (hormis pour le pare-brise). La suspension mécanique en quatre points de la cabine repose sur une nouvelle cinématique : l'angle d'inclinaison des vérins avant a été augmenté, afin de réduire de 25 % le phénomène de roulis et de tangage. La cabine des Axion série 9 accueille jusqu'à 22 feux de travail et, un gyrophare à led à chaque coin du toit. L'environnement de conduite évolue aussi. Le tableau de bord, auparavant situé derrière le volant, prend désormais place sur le montant avant droit. Il affiche les informations de conduite telles que le régime et la température du moteur, le sens de marche, la vitesse d'avancement, la position du relevage arrière…

JCB // Moteur FPT et transmission à variation continue ZF sur les tracteurs Fastrac 6000


T. Dheilly

S'intercalant entre les Fastrac 4000 et les Fastrac 8000, la gamme Fastrac 6000 de JCB se compose de deux modèles à quatre roues égales et directrices : Fastrac 6260 et 6300. Ces tracteurs affichent un PTAC de 18 t et un PTRA de 44 t. Pesant à vide entre 10,7 et 12,5 t, ils reçoivent en option jusqu'à deux masses (900 + 700 kg) sur la plateforme arrière, dont la charge admissible est de 5 t. Leur empattement est de 3,18 m. Ces tracteurs abritent une transmission à variation continue ZF et un moteur FPT développant 284 et 335 ch. Le bloc six cylindres de 6,7 l fournit un couple de 1 275 Nm sur le Fastrac 6260 et de 1 400 Nm sur le Fastrac 6300. Son intervalle d'entretien est porté à 1 000 h. Pouvant circuler à 66 km/h là où la législation le permet, ces deux tracteurs disposent de freins à disques externes sur les quatre roues avec ABS. La marque britannique met notamment en avant le temps d'intervention limité à 3 heures pour remplacer les quatre disques et les plaquettes de frein. Le modèle 6300 est le seul éligible au télégonflage intégré : 47 s pour passer de 2 à 1 bar et 4 min 16 s de 1 à 2 bars. Les deux Fastrac 6000 se complètent en option d'une prise de force frontale 1 000 tr/min et d'un relevage avant à double effet d'une capacité de 5 t. Leur relevage arrière de catégorie III à simple effet soulève jusqu'à 11 t et s'accompagne de quatre régimes de prise de force : 540 ; 1 000 ; 540E et 1000E. Leur circuit hydraulique de 205 l/min (410 l/min en option sur le Fastrac 6300) alimente jusqu'à sept distributeurs, répartis selon le choix de l'acquéreur entre l'avant et l'arrière (jusqu'à 170 l/min par distributeur). Chaussés en pneumatiques de 1,80 m de diamètre, ces tracteurs peuvent recevoir deux antennes GPS, chacune positionnée au-dessus de chaque pont, pour un autoguidage précis, voire un autoguidage indépendant de chaque essieu (Twin Steer) pour compenser les effets du dévers.

Massey Ferguson // La transmission à variation continue sur les MF 5S


Massey Ferguson NL

Outre les boîtes semi-powershift Dyna-4 et Dyna-6 (4 et 6 rapports sous charge), la transmission à variation continue Dyna-VT est désormais disponible sur tous les tracteurs Massey Ferguson MF 5S (5 puissances de 105 à 145 ch). Elle offre une plage de vitesse continue de 0,1 à 40 km/h et permet d'évoluer à la vitesse maximale au régime économique de 1 550 tr/min. Elle se conduit depuis la pédale d'accélérateur ou depuis le joystick Multipad, depuis lequel il est possible de mémoriser et de rappeler deux vitesses cibles. La gestion de la transmission permet également d'enregistrer des vitesses de démarrage distinctes en marche avant et en marche arrière. La Dyna-VT propose deux modes, manuel et automatique, et permet de maintenir un régime moteur constant en modifiant automatiquement la vitesse d'avancement pour les travaux à la prise de force ou lors de besoins hydrauliques précis. Affichant un PTRA de 41 t, ces tracteurs disposent du frein de parking Parklock intégré de série sur l'inverseur Power Control au volant et d'un réglage de la réactivité de l'inverseur. Bénéficiant d'un nouveau pont arrière, les MF 5S Dyna-VT sont uniquement déclinés en finitions Efficient et Exclusive, intégrant un circuit load sensing de 110 l/min de série, avec une capacité d'huile exportable de 41 l/min. Les troisième et quatrième distributeurs sont à commande mécanique en version Efficient, ou électrohydraulique avec la déclinaison Exclusive.

Deutz-Fahr // Nouvelle cabine et moteur FPT sur la série 8



T. Dheilly

Les deux tracteurs Deutz-Fahr de la série 8 sont une des grosses révélations du salon allemand Agritechnica. Ces modèles viennent en complément du 8280 TTV, le seul tracteur de l'actuelle série 8. Développant 310 et 340 ch, les Deutz-Fahr 8310 TTV et 8340 TTV logent un moteur 6 cylindres FPT de 6,7 litres et une transmission à variation continue TTV fournie par ZF. Leur PTAC est de 17 500 kg. Les variantes homologuées à 60 km/h circulent à la vitesse maximale au régime moteur de 1 785 tr/min. Ces nouveaux tracteurs disposent d'un circuit hydraulique débitant 220 l/min. Leur relevage arrière affiche une capacité de 12 t et s'accompagne de cinq distributeurs électrohydrauliques. Leur relevage avant soulève, lui, 5 450 kg. Grosse nouveauté, la cabine à quatre montants adopte un design en totale rupture avec la précédente, dont la sortie date de 1995 sur les premiers tracteurs de la gamme Agrotron. Elle se caractérise par sa plus grande habitabilité. À bord, le chauffeur y trouve le nouvel accoudoir iControl supportant le joystick iMotion. Les séries 8 accèdent à l'écran iMonitor 5 de 12,8 pouces. Les informations relatives au tracteur sont affichées sur l'écran vertical iCluster de 15 pouces fixé sur le montant avant droit de la cabine.

Valtra // La série G déclinée en variation continue


L. Vimond

Valtra étoffe son offre en tracteurs compacts de plus de 100 ch avec l'arrivée de la transmission à variation continue sur la série G (quatre modèles de 100 à 145 ch). Construite par Agco, cette transmission présente une plage d'utilisation de 0 à 40 km/h. Valtra propose deux configurations de la série G à variation continue (CVT) : Active et SmartTouch. La première intègre des commandes mécaniques pour les distributeurs arrière, tandis que la seconde adopte des versions électrohydrauliques programmables. Notons que le G125 ne dispose plus de la gestion EcoPower sur les modèles à CVT. Comme les modèles à transmission semi-powershift qui restent au catalogue, les série G CVT sont déclinés en quatre packs d'options (Comfort, Technology, Technology Pro et Chargeur Frontal) et peuvent accéder à l'autoguidage Valtra Guide, l'Isobus ou encore la coupure de sections. Pour une utilisation en forêt, l'opérateur peut profiter du siège pivotant à 180 degrés. La série G accède par ailleurs à de petites évolutions, comme les ailes arrière désormais dotées de commandes pour la prise de force et le troisième point hydraulique en option.

// OBJETS D'ARTS RÉGIONAUX

21 Une vente aux enchères à ne pas rater

Samedi 29 novembre, l'étude Daguerre Bourgogne organise une vente de livres anciens et autres objets d'arts régionaux à Semur-en-Auxois.

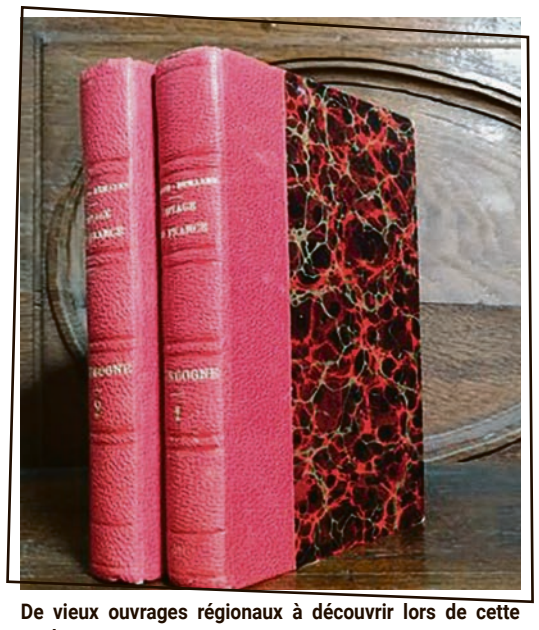
Des tableaux, dessins, gravures et objets d'art en tout genre, mais aussi une bibliothèque entière d'ouvrages bourguignons : voilà ce qu'on pourra découvrir lors de la vente organisée samedi 29 novembre à Semur-en-Auxois, en Côte-d'Or, par l'étude Daguerre Bourgogne. Une vente axée « régionalisme » qui, notamment, s'est appuyée, dans sa préparation, sur des expertises gratuites et confidentielles réalisées, entre le 12 et le 14 novembre par l'étude. *« L'importante bibliothèque présentée à cette occasion,* précise Xavier Sauty de Chalon, expert de l'étude, r*éunie par deux générations de collectionneurs érudits illustre les multiples aspects de la Bourgogne. Histoire, géographie, personnages illustres, culture et tradition sont évoqués dans ce bel ensemble de livres, cartes et manuscrits anciens et modernes. »* Les amateurs pourront y trouver des livres classiques sur la région, histoire générale et monographies locales, plusieurs recueils de droit coutumier, des œuvres d'auteurs originaires de Bourgogne ou qui y ont vécu.

Œuvres d'érudits locaux

« Se distinguent l'édition originale des Annales de Bourgogne de Guillaume Paradin (1566), L'origine des « Bourgongnons » de Pierre de Saint-Julien (1581), L'histoire de Saint-Étienne de Dijon (1696), L'Histoire de la prise d'Auxerre par l'abbé Lebeuf (1723), les généalogies des maisons de Clugny (1737) et de Chastellux (1869) ». Au chapitre des archives et manuscrits, on trouvera un remarquable ensemble des Comptes de l'administration des bois du roi, maîtrise d'Avallon, de 1778 à 1791, le registre judiciaire de la baronnie d'Anstrude (1773-1777), un recueil de pièces jouées au château d'Anstrude en 1799, plusieurs journaux de vignerons et autres documents inédits sur la viticulture à la fin du XVIII[e] siècle et au début du XIX[e] ; des œuvres d'érudits locaux, dont plusieurs manuscrits autographes de l'abbé Duru, ou les travaux des abbés Poulaine (géologie), Patriat (archéologie). *« La bibliothèque proprement dite,* conclut l'expert, *se trouve complétée et enrichie par diverses pièces en feuilles, également relatives à la Bourgogne : gravures, cartes et plans, dessins. Parmi celles-ci, un important ensemble de dessins originaux de Guillon, un recueil de lavis de Reynaud. »*

Berty Robert, avec communiqué

Étude Daguerre Bourgogne, 18 rue Buffon à Semur-en-Auxois. www.daguerre.fr



De vieux ouvrages régionaux à découvrir lors de cette vente.

// EXPOSITION

21 La Fête du Train revient à Meursault

Les 13 et 14 décembre prochains, les portes du Centre sportif Hubert Rougeot de Meursault s'ouvriront à nouveau sur La Fête du Train au Pays des Grands Noms. Un rendez-vous qui rassemble tous les trois ans des passionnés du modélisme ferroviaire.

17 ans après sa création, la Fête du Train au Pays des Grands Noms revient à Meursault. Les 13 et 14 décembre, les passionnés de tous âges ont rendez-vous pour découvrir la nouvelle mouture de cette exposition. Et ils sont nombreux à manifester leur intérêt et leur volonté de créer en exclusivité pour l'occasion des projets ambitieux. En effet, de nouveaux réseaux et dioramas seront réalisés spécialement pour l'exposition de Meursault. Cette 7[e] édition accueillera donc de nouveau des modèles uniques sur une surface totale de près de 2 500 m², organisée en « quais » : le Quai réseaux, qui rassemblera les dioramas, modules, clubs… ; le quai artisans, dédié aux sociétés et entreprises ; le quai boursiers, consacré à la vente de matériel neuf et de collection ; et le quai culturel qui regroupera les librairies et une exposition de peinture. Ces quais permettront de conduire le visiteur, considéré comme un voyageur, à parcourir un itinéraire de découverte.

Les trains de nuit

Le thème retenu pour l'édition 2025 est celui des trains de nuit avec comme point d'orgue, une reconstitution unique d'un wagon de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits (Collection de Michel Cozic). Ce collectionneur de l'Orient-Express, passionné par l'histoire de la Compagnie Internationale des wagons-lits, constitue depuis 1997 une collection unique qu'il partage régulièrement en prêtant des objets à diverses expositions, contribuant ainsi à faire connaître ce véritable patrimoine culturel.

Simulateur de conduite

Autre point marquant de cette édition, la présence d'un simulateur de conduite. Ce dernier, construit autour d'un pupitre de BB22200, locomotive réformée de la SNCF, et intégralement remonté par un amateur et interfacé avec le logiciel de simulation OpenRails sur PC, permettra au public de rouler sur la ligne de la Tarentaise nouvellement créée, qui la capitale à Bourg Saint Maurice via Chambéry.

FD, d'après communiqué

Samedi 13 décembre de 10 h à 19 h, dimanche 14 décembre de 10 h à 18 h.

Le prix d'entrée de l'exposition « La Fête du Train au Pays des Grands Noms » est fixée à 10 € adulte journée ; 15 € adulte pass 2 jours ; 5 € tarif réduit pour les 10-16 ans, handicapés, demandeurs d'emplois, étudiants sur présentation de justificatifs ; gratuit pour les moins de 10 ans.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Dimanche 30 novembre

// Marchés de Noël à Marsannay-la-Côte et Bretenière

Le marché de Noël de Marsannay-la-Côte se tiendra à la Maison de Marsannay de 10 heures à 18 heures. Une trentaine d'exposants sera réunie par l'association Marsannay Initiatives. Le même jour, un autre marché de Noël aura lieu à Bretenière, organisé par le comité des jumelages, là aussi, de 10 heures à 18 heures.

• Jusqu'au 30 avril 2026

// Le cassis et les cassissiers s'exposent à Dijon

Les archives départementales de Côte-d'Or (8, rue Jeannin, à Dijon) présentent, jusqu'au 30 avril 2026, l'exposition « Cassis et Cassissiers ». Elle a été réalisée à partir de la collection de Jean Bernard, passionné de l'univers des liquoristes (bouteilles, étiquettes, affiches et objets publicitaires à la gloire de la liqueur de cassis).

Entrée libre, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h. archives@cotedor.fr

• Jeudi 4 décembre

// Concert jazz au théâtre de Beaune

Le quintet de Stéfan Patry va se produire en concert de 20 h 30 à 22 h 30 au théâtre de Beaune, 64, rue de Lorraine, lors d'une soirée hommage à Count Basie et Duke Ellington. Le quintet interprète les plus grands standards du fameux disque Atomic Basie, sorti en 1958.

Renseignements au 03 80 24 55 61 et theatredebeaune.com

• Dimanche 7 décembre

// Marchés de Noël à Is-sur-Tille et Nogent-lès-Montbard

Le marché de Noël d'Is-sur-Tille va se tenir dans la salle et sur l'esplanade des Capucins, de 10 h à 18 h. Vous trouverez de l'artisanat, des idées de cadeaux, de la restauration, du vin chaud et d'autres spécialités. Animation musicale de 15 h à 17 h avec le groupe Éric Érac. Maquillage et balades en poney pour les enfants. Arrivée du Père Noël à 15 h. À Nogent-lès-Montbard, le marché de Noël aura lieu à la salle des fêtes, avec, là aussi, de nombreux exposants, artisans et créateurs. Un concours de dessins de Noël est uassi organisé.

• Dimanche 7 décembre

// Course des sapins à Saulieu

C'est l'une des plus anciennes courses à pieds de Côte-d'Or, qui en est à sa 29[e] édition. Plusieurs parcours sont prévus pour courir selon ses envies. La course qui aura lieu au stade municipal, est ouverte à tous, à partir de 3 ans et 500 m pour le Baby-cross, jusqu'à 10 300 m pour les plus aguerris. La participation financière est libre et un sapin de Noël sera offert à chaque participant.

Renseignements : fr.milesrepublic.com/event/course-des-sapins-4082

Nièvre

• Jusqu'au 20 décembre

// Exposition « Gestes de Loire »

Le Musée de la Loire propose une exposition sur le patrimoine culturel vivant « Gestes de Loire », retraçant le voyage de batelières et bateliers, entre présent et passé au travers d'objets, sculptures, peinture, aquarelles, etc. En parallèle, des conférences, ateliers, visites guidées et manifestations sont organisées.

Tous les autres rendez-vous sur : https://www.museedelaloire.fr/actuelle/

• À partir du 30 novembre

// Marchés de Noël

La fin d'année est synonyme de festivités avec notamment des marchés de Noël organisés dans tout le département ; voici une liste de certains. La Chapelle Saint André, à la salle des fêtes, le 30 novembre, de 10 h à 18 h, infos : 06 83 62 37 82 ; Guipy, le 30 novembre, de 10 h à 18 h, Place Saint Germain, infos : 06 88 70 06 85 ; Saint-Éloi, à la salle des fêtes, le 29 novembre de 14 h à 20 h et le 30 novembre de 9 h 30 à 18 heures ; Fourchambault, place de la République, le 13 décembre à partir de 10 h, infos : https://www.facebook.com/ladynamiquefourchambaultaise/ ; La Charité-sur-Loire, dans toute la ville, le 13 décembre de 10 h à 20 h et le 14 décembre, de 10 h à 18 h, infos : https://lacharitesurloire.fr/marche-de-noel-2025 ; Beaumont-la-Ferrière, à la nouvelle salle des fêtes (Champ de foire), le 14 décembre, de 10 h à 18 h, infos : 06 84 39 15 15 ; Nevers, rue Hoche, le 21 décembre, de 10 h à 18 h, infos : https://www.facebook.com/people/Le-1-Bis-Nevers/61560064856969/ ; Clamecy, parvis de la mairie, le 21 décembre, de 10 h à 18 h, infos : https://www.facebook.com/Ville.Clamecy/

• 13 décembre

// Spectacle « À table »

Consacré aux chansons dédiées aux plaisirs de la bouche et autres sketchs, le spectacle « À table » vous convie à entrer dans un univers unique, le 13 décembre à 20 h au Théâtre d'Imphy.

Tarifs et renseignements : https://www.lentrdeuxtheatre.fr/

• 20 décembre

// Chant Bar de Noël

La Ferme de Neuftables à Luthenay-Uxeloup, vous propose une soirée avant Noël, le 20 décembre à partir de 20 h.

Tarifs et renseignements : https://www.facebook.com/FermeDeNeuftables

// RÉINSERTION

Tracer les sillons de la liberté

Elle a été la première des cinq fermes de placement extérieur en France : dans l'Aisne, la ferme de Moyembrie peut accueillir jusqu'à 20 détenus en fin de peine. Hors les murs de la prison, ils réapprennent la liberté. Un sas, pour un retour progressif dans la société.



J.D.P.

Sur cette image, un salarié en insertion, un encadrant et un ancien détenu mais seulement deux hommes : le compte est bon. À la ferme de Moyembrie, on creuse peut-être des sillons mais on bâtit surtout des ponts.

Ils s'appellent Maxime, Simon, Alexis, Olivier, encore Simon, Tony, David, Geoffrey, France, Charlie, Yagouba, Émilie, Leïla. Ils sont encadrants, salariés en insertion, bénévoles ou, tout cet écosystème a été créé pour eux, détenus en fin de peine : ici on les appelle les résidents. Si on excepte les femmes, dont aucune n'est écrouée au centre pénitentiaire de Laon auquel est rattaché le dispositif, impossible de deviner qui est quoi.

Et c'est tant mieux parce qu'ici, ce qui compte ce n'est pas comment ces hommes sont entrés en prison mais comment ils vont en sortir. Le pari c'est qu'ils la quittent dans les meilleures dispositions possibles puisqu'après avoir payé leur dette à la société, selon l'expression consacrée, ils auront bientôt droit à une deuxième chance. Parfois une troisième. *« Mais rien n'est vraiment fait pour vous accompagner à la sortie : on vous paie trois nuits d'hôtel et on vous dit d'appeler le 115 par la suite. Le truc idéal pour replonger »*, explique Yagouba. Chaussé de bottes, il est assis sur les marches qui mènent à la salle à manger. À l'ombre bienvenue du bâtiment, en ce milieu de journée bouillante, il attend que soit sonnée la corne de brume annonçant le déjeuner partagé entre les résidents et leurs encadrants.

C'est David qui a préparé le festin du jour largement fourni par le jardin : salade de concombres, quiche chèvre-poivrons, poêlée de courgettes, salade de fruits. Approchant la fin d'une longue peine, il abonde à la fragile question de la sortie : *« Quand tu sors et si tu n'as personne, tu n'as qu'à lancer une pièce en l'air. Pile, tu pars à gauche ; face, tu pars à droite »*, formule-t-il.

« Se réacclimater au monde extérieur »

Les détenus en fin de peine ont souvent passé des années, parfois des dizaines d'années derrière les barreaux, à l'écart de la société. Il leur faut tout reconstruire : administratif, santé, logement, emploi. Tout ça dans un monde qui a continué à avancer sans eux. *« Quand je suis tombé, ça n'existait pas »*, illustre David en pointant un smartphone. C'était en 2003 et le plus belge des résidents français - *« enfant de la DDASS »*, il est né en France avant d'arriver ado en Belgique où il a été condamné plus tard - poursuit : *« J'avais 30 ans quand je suis entré en prison, l'euro sortait à peine. Depuis, les codes sociaux ont changé, les rapports hommes - femmes aussi »*, liste le désormais quinquagénaire avec lucidité. Lui est arrivé à la ferme il y a deux mois, il y restera encore six mois avant de continuer sa route. *« Une passerelle pour poser les valises, pour se réacclimater au monde extérieur. Je suis cuisinier de formation : ici, je prépare à manger. C'est ma zone de confort. Mais en prison j'ai passé des diplômes en espaces verts et technicien de surface. Aujourd'hui je travaille à la communauté de communes en complément des 20 heures que je fais à la ferme et je compte bien pérenniser cet emploi à terme »*, déroule-t-il, son plan bien en tête, avant d'apprécier : *« Ici tu n'es pas assisté, pas infantilisé. Ici on ne t'ouvre pas la porte pour tout faire, tu as de nouveau un libre arbitre. On ne te mâche pas le travail, on te donne les outils. La ferme n'est pas une fin en soi, c'est un début, une renaissance. À toi d'écrire la suite »*, a beaucoup réfléchi David.

« J'avais peur d'être libre »

Si le projet est important, l'image que ces hommes peuvent avoir d'eux-mêmes l'est également. *« J'ai été condamné deux fois*, annonce Yagouba, 44 ans. *Je me souviens que quand je suis sorti la première fois, je suis allé dans un magasin et je baissais la tête : j'avais l'impression qu'il était écrit « taulard » sur mon front, que tout le monde me regardait et savait »*. Là, en travaillant en milieu ouvert, en côtoyant les adhérents de l'Amap qui viennent chercher leurs paniers, les encadrants et leur profil social ou non, parfois anciens détenus eux-mêmes comme c'est le cas d'Olivier désormais responsable de la maintenance mais largement juché sur son tracteur en saison ; en plantant endives et betteraves sous le cagnard de juillet courbé pareil que les salariés en insertion et les encadrants, hommes ou femmes, c'est important ça aussi ; là donc, l'impression s'efface petit à petit et Yagouba sait déjà que sa deuxième sortie ne sera pas comme la première.

C'est lui qui a parlé au Spip (le service pénitentiaire d'insertion et de probation) de l'option ferme, pour terminer sa peine. *« Après 13 ans et demi de prison, j'avais peur d'être libre,* formule l'ancien boxeur professionnel. *Passer par ici, être aidé pour les démarches, ça permet de ne pas faire trop d'un coup »*. Cette liberté progressive, le travail avec les chèvres, tout nouveau pour lui, ça lui plaît bien et il se projette désormais sur mars 2026, date à laquelle il aura purgé sa peine et pourra, devra en réalité, trouver emploi et logement. *« J'aimerais travailler dans le bâtiment, avoir un petit appartement à Saint-Quentin et acheter une voiture »*, se dessine-t-il pour horizon. Il pourrait alors écrire une nouvelle page et, espère-t-il plus que tout, envisager de renouer avec sa fille âgée de moins d'un an lorsqu'il est entré en prison et aujourd'hui ado. En attendant, il dit avoir *« trouvé comme une famille ici : je parle beaucoup de mon affaire, de ma fille et de ma famille avec mon encadrant »*.

> « *Ici, ce qui compte ce n'est pas comment ces hommes sont entrés en prison mais comment ils vont en sortir* »

« Les vertus de la confiance »

Pour lui comme pour les autres, la journée a commencé à 8 heures et s'achève, après la pause-café - tartines de 10 heures, à midi pour des semaines de travail de 20 heures, le reste du temps permettant de s'atteler aux démarches et de reprendre le contrôle progressif de sa vie. La gestion du temps libre - chaque résident est logé dans une chambre individuelle dont il a la clef - en fait partie intégrante. À 17 heures, les veilleurs arriveront. *« Pas des matons, attention ! »*, prévient Geoffrey. *« Des personnes qui assurent une présence bienveillante soirs et week-ends et qui peuvent, ça arrive parfois, calmer les ardeurs »*, concède Simon, le responsable maraîchage. *« Mais les vertus de la confiance sont bien plus grandes que la surveillance pour la reconstruction de la dignité et l'apprentissage de la liberté »*, pose-t-il.

Geoffrey, lui, est chef cuisinier de formation mais ici il encadre l'atelier cuisine et les bénévoles. *« Une trentaine, dont une dizaine vraiment active »*, dit-il en accueillant justement une nouvelle recrue : France qui, comme son prénom ne l'indique pas, est Belge. Elle travaille dans l'édition scientifique en ligne, ce qui lui permet de passer de plus en plus de temps dans son chalet, déniché pour elle et ses cinq chiens, à une quinzaine de kilomètres de là. Elle retourne de temps en temps à Bruxelles ou c'est son mari qui la rejoint, et elle *« a eu le coup de cœur pour cette association »* dans laquelle elle aimerait donner un coup de main, *« administratif surtout »*. Pour son premier jour, ce sera plantation d'endives, *« des chicons »*, corrige-t-elle, sous le cagnard. Et tant pis si *« la manucure est foutue ! »*, se marre-t-elle à voix haute.

Tout reconstruire dans un monde qui a continué à avancer sans eux

Non loin de là, Simon, Tony, Alexis, Charlie. Eux, font partie de la dizaine de salariés en insertion qui vient aider aux champs, essentiellement. *« La mixité des publics amène la vie extérieure à la ferme »*, observe Simon, qui rappelle que la ferme est ainsi un acteur local de l'économie solidaire et sociale (ESS) et qui salue aussi la possibilité d'embaucher des femmes dans ce cadre-là, pour amener une autre forme de mixité encore. *« Si nos résidents ne sont que des hommes, nous ne sommes pas une ferme sans femmes »*, trouve-t-il important de rappeler, estimant que le réapprentissage de la liberté passe, aussi, par l'entretien de relations entre les genres.

« Détenus ou pas on est tous là pour bosser »

Parmi les femmes, Charlie, 29 ans, salariée en insertion à la ferme depuis presque deux ans. Titulaire d'un bac pro en production horticole, *« habituée à travailler avec des mecs »*, elle croit se souvenir avoir débarqué avec quelques petits préjugés, c'est humain, et les avoir vite balayés à mesure qu'elle discutait. Et apprenait. *« Il y a ici une forte dimension humaine »*, salue la jeune femme aux cheveux multicolores.

À quelques sillons de là, Tony et Alexis, qui ont commencé trois jours plus tôt. Le premier est musicien et prévient n'être *« pas venu pour le côté social, même si on en fait sans en parler »*. Il a suivi trois ans d'études pour devenir éducateur spécialisé et a arrêté, *« non pas à cause du public mais de l'institution »*, a décidé de vivre de la musique tout en s'intéressant *« aux dinosaures, à la paléobotanique et à la planète en général »* : une formation de production horticole plus tard, il veut désormais s'installer dans un jardin-forêt, et apprend ici autant qu'il gagne un peu sa pitance. Idem pour Alexis qui, diplômé, se retrouve sans emploi à l'âge de 27 ans et trouve ici le temps de prendre soin de lui. *« Cultiver des légumes n'est pas une vocation pour moi mais c'est gratifiant, utile. J'aime l'idée de faire quelque chose de A à Z »*, explique celui qui trouve *« incroyable »* que ce lieu donne une nouvelle chance aux détenus.

L'autre Simon a intégré la ferme il y a deux semaines. Il n'avait jamais planté de betteraves et apprécie le rythme de cet emploi stable pour pouvoir faire *« d'autres choses à côté »*, il est aussi musicien. Il se réjouit d'apprendre à cultiver des légumes et ne se pose pas plus de question sur le statut de ses compagnons de travail. *« Détenus ou pas, on est tous là pour bosser »*, dit-il sans s'arrêter de planter les jeunes pousses. *« Avoir la capacité à produire et à être en relation »* : voilà les deux qualités d'un bon salarié en insertion ici, résume le responsable maraîchage.

« Des hommes qui se relèvent »

Côté bureau, c'est Émilie qui œuvre. Elle est assistante socioprofessionnelle (ASP) et gère les salariés en insertion mais, surtout, les résidents dans les démarches de préparation à la libération : logement, formation, emploi. *« Ma mission est de remettre à jour tous les droits des détenus lorsqu'ils arrivent : RSA, papiers d'identité, CPAM, impôts… Ensuite nous travaillons sur les projets à venir avec leurs conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP, ndlr), qui viennent leur rendre visite tous les 15 jours*, déroule-t-elle. *Dans l'idéal, ils intègrent leur nouveau logement le jour de leur levée d'écrou »*, mais dans les faits, ils peuvent rester là quelque temps encore, le temps de se retourner.

« On qualifie de sortie positive ceux qui trouvent un emploi ou une formation dans les trois mois qui suivent leur sortie, mais ça ne prend pas en compte le reste du travail », déplore celle qui dit voir *« des hommes qui se relèvent ici. Ce placement extérieur, ce sas, est important car on voit des hommes arriver dans un état psychique, physique et avec une confiance en eux très dégradés. On les voit se relever et ça, c'est du positif pour nous, même si ce n'est pas quantifiable »*, milite Émilie.

Justine Demade Pellorce